



Sixième séance

Lundi 9 juin 2008, 10 h 10

Présidence de M. Salamin et de M. Louh

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la sixième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Avant de commencer notre ordre du jour, je vais donner la parole à la Greffière de la Conférence qui va faire une annonce très importante.

ADMISSION DE TUVALU EN QUALITÉ DE MEMBRE DE L'OIT

Original espagnol: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Dans une lettre du 13 mai 2008 qui a été reçue au Bureau international du Travail le 27 mai 2008, le gouvernement de Tuvalu a communiqué au Directeur général du BIT son acceptation formelle des obligations découlant de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 1 de cette Constitution.

En vertu de ces dispositions, Tuvalu, en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, peut devenir Membre de l'Organisation internationale du Travail en communiquant au Directeur général du Bureau international du Travail son acceptation formelle des obligations qui découlent de la Constitution de l'OIT.

J'ai donc le grand plaisir de faire savoir à la Conférence internationale du Travail que Tuvalu est devenu le 182^e Membre de l'Organisation internationale du Travail le 27 mai 2008 et de lui souhaiter la bienvenue en tant que nouveau Membre.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Ce matin, nous allons ouvrir le débat général sur les très importants rapports qui vont être examinés par la Conférence en session plénière.

Il s'agit du rapport correspondant à l'année 2007-08 présenté par le Président du Conseil d'administration à la Conférence, qui a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 1, du rapport du Directeur général intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, du rapport intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2006-07* et, enfin, de l'annexe de ce rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Avant de donner la parole au Directeur général pour qu'il vous présente son rapport, j'aimerais faire part de quelques réflexions que m'a inspirées la lecture de cet important document. Le rapport situe clairement l'objectif que doit viser l'Agenda

du travail décent, dans la mesure où il rappelle l'importance qu'il y a à renforcer le tripartisme et le dialogue social en tant qu'outils essentiels pour une bonne gouvernance démocratique, et qu'il donne aux délégués à la Conférence l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans l'application de ce programme, et de définir ou de redéfinir la voie à suivre en tenant compte du contexte historique où se trouve actuellement le monde et la relation de travail.

Je suis convaincu que l'Agenda du travail décent offre une approche pratique qui permet d'établir un équilibre entre les objectifs politiques, économiques, sociaux et environnementaux de nos peuples. Nous ne devons donc pas oublier que l'être humain doit être au cœur de tous les efforts théoriques et pratiques que nous nous sommes fixés. Il ne peut y avoir de développement durable s'il existe encore des hommes et des femmes qui ne peuvent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, qui n'ont pas accès à un emploi digne et à une protection sociale adéquate, et qui n'ont pas la possibilité de faire entendre leurs voix grâce à un dialogue social qui puisse avoir une influence déterminante sur leur avenir.

Les efforts de l'OIT, dans ce sens, commencent à donner de bons résultats dans certaines régions, mais le chemin à parcourir est encore bien long. C'est pourquoi il est fondamental de renforcer les capacités de notre Organisation pour affermir le potentiel de ses mandants, gouvernements, employeurs et travailleurs.

Je remercie le Directeur général d'avoir identifié dans ce rapport les principaux défis que nous devons affronter et de nous rappeler que notre Organisation continuera de jouer un rôle central et durable si nous répondons à ces défis.

Finalement et indépendamment des défis que nous devons relever, je veux rappeler que le principal outil de l'OIT est le dialogue tripartite qu'il doit dynamiser en en faisant le ciment des nouvelles cultures du travail, qui permettent d'instaurer la paix du travail, la paix sociale et un état de bien-être économique et social pour tous.

Il me semble que c'est exactement ce que le rapport du Directeur général met en évidence.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai maintenant l'honneur de céder la parole à M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau in-

ternational du Travail et Secrétaire général de la Conférence, pour qu'il nous présente son rapport.

Original espagnol: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

M. Salamin, ministre du Travail et du Développement social du Panama et Président de cette session de la Conférence internationale du Travail, Excellences, Messieurs les Vice-présidents de la Conférence, M^{me} Diallo, M. Louh et M. Tabani, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants d'organisations d'employeurs et d'associations de travailleurs, amis de la communauté internationale de Genève, de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique, des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Europe, vous avez conjugué vos forces au sein de ce parlement mondial du travail. Cent soixante-huit pays, 4 000 délégués tripartites, sont venus, convaincus qu'un dialogue confiant et sur un pied d'égalité, entre partenaires et groupes est synonyme d'entreprises plus dynamiques, de plus d'équité pour les travailleurs, d'un lieu de travail digne et de politiques publiques plus efficaces.

Le dialogue pour agir. Au cours de ces deux dernières semaines, vous en avez été encore témoins et c'est justement animé de cet esprit que j'envisage l'avenir.

Beaucoup d'entre vous m'ont demandé comment je voyais l'avenir vers lequel nous devrions nous orienter et comment y arriver. Ma réponse est que c'est ensemble que nous y parviendrons. Nous sommes forts lorsque nous sommes unis dans notre objectif et déterminés à nous remettre en question et à aller de l'avant. C'est ainsi que nous trouverons des solutions innovantes, compte tenu de différences légitimes. Nous ouvrirons de nouvelles voies. Avec un tripartisme positif, constructif et cohérent, aucun défi social n'est insurmontable.

Qu'est-ce que cela veut dire pour le BIT et pour moi-même? Que nous devons écouter, écouter toujours. Et à force d'écouter et d'apprendre, nous devons nous poser des questions, nous adapter et avoir l'audace d'innover et d'améliorer notre action pour répondre à vos besoins. Dans les régions, à Turin et ici à Genève, je compte sur l'engagement, la compétence et les capacités du personnel du Bureau international du Travail pour travailler en équipe, avec plus de gouvernance, laquelle est renforcée dans le cadre de la Conférence, et fondée sur plus de connaissances, dans un esprit de renouvellement constant, lié à nos réseaux de connaissances, avec des politiques et des outils adaptés à la diversité de nos attentes. Nous faisons preuve de créativité, ce qui nous permet de trouver des solutions novatrices et originales; nous fournissons d'une façon rationnelle, opportune et efficace des services au moyen des programmes par pays de promotion du travail décent. La gestion est de plus en plus efficace et l'approche des objectifs stratégiques de plus en plus intégrée. Cette action s'inspire des valeurs qui nous unissent. Le travail n'est pas une marchandise. La pauvreté, où qu'elle existe, menace la prospérité partout. La liberté d'association est un des piliers du progrès.

Tout ceci se résume en un mot: la dignité. Partout dans le monde, les peuples aspirent à la dignité du travail et à la dignité sur le lieu de travail. C'est la base solide de la justice sociale et de la paix.

Chers amis, nous sommes une institution unique. Nous sommes les héritiers d'une initiative dont

nous pouvons être fiers, née à Versailles, réaffirmée à Philadelphie, couronnée à Oslo et renforcée ici à la présente session de la Conférence avec la Déclaration pour la justice sociale et une mondialisation équitable. Il s'agit de l'engagement institutionnel d'avancer et d'apporter au XXI^e siècle ce qui nous distingue à l'échelle mondiale, à savoir l'Agenda du travail décent, un programme qui comporte beaucoup d'exigences, dans des conditions difficiles. Car nous vivons à une époque agitée. Les prix des produits alimentaires pèsent beaucoup sur le budget des familles et sur les finances publiques. La crise alimentaire couve depuis un certain temps. Elle a des incidences sur les prix mais aussi sur l'emploi, les investissements et la production. C'est le message que la Commission de la promotion de l'emploi rural donne aux travailleurs pauvres des zones urbaines et rurales qui souffrent directement des effets de la crise alimentaire. Pour nourrir leur famille, les gens ont besoin d'un travail décent et d'un revenu équitable.

Le 11 juin, un débat de haut niveau sur la crise alimentaire, auquel prendront part le Premier ministre du Lesotho, le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) et des représentants des employeurs et des travailleurs, se tiendra ici.

Il y a un an, une autre crise financière a éclaté. Récurrentes, ces crises sont le signe de notre époque. Mais nous savons que les investissements, les entreprises et l'emploi dépendent de la stabilité, et non de la spéculation, qui est souvent de l'avidité, qui détourne les ressources axées sur la production et alimente une volatilité inacceptable.

L'économie réelle, que vous tous ici représentez, a besoin d'un marché financier stable. Restaurer la confiance et la crédibilité dans le système financier afin qu'il soit au service de l'économie réelle, est fondamental. Partager équitablement les coûts l'est tout autant. Et, pourtant, le plus grand danger, c'est la menace de l'inflation, le ralentissement économique, voire la récession et le chômage. Nous sommes déjà passés par là, nous savons ce que cela signifie.

Prendre des mesures est urgent. Les gouvernements doivent unir leurs efforts pour faire face à ces risques qui menacent les familles. Surtout au-delà du court terme, nous devons atténuer les tensions suivantes: une mondialisation qui crée de la croissance mais pas assez d'emplois de qualité, alors que le secteur informel s'étend; une mondialisation dans laquelle la productivité augmente régulièrement, ce qui n'est pas le cas des salaires; une mondialisation qui permet de progresser dans la lutte contre l'extrême la pauvreté mais qui creuse les inégalités; une mondialisation sans justice sociale.

Nous avons besoin d'un nouvel équilibre politique fondé sur les rôles qui se renforcent mutuellement, de l'Etat et de ses fonctions de politique publique, du marché et de son dynamisme productif, de la voix démocratique de la société, et des besoins et des choix des individus, des familles et des communautés.

Beaucoup affirment qu'ils trouvent cet équilibre dans l'Agenda du travail décent, et estiment que cet équilibre représente une mondialisation équitable. Aujourd'hui, on peut dire que, dans le monde, un consensus se dégage de plus en plus dans le sens de cette approche équilibrée qui est essentielle pour un monde plus paisible.

Nous devons être à la hauteur de nos responsabilités. L'Organisation a là une occasion unique de

jouer un rôle essentiel dans un système nouveau de gouvernance mondiale dans lequel se conjugueront stabilité financière, investissement pour le développement, commerce équitable et travail décent.

A cette fin, il faut compter sur tous, sur les employeurs et les travailleurs. Il est temps d'innover et de renforcer notre Agenda, et non de le réinventer.

Nos débats, au cours des dernières sessions de la Conférence, ont contribué à donner le cap. Ensemble, nous avons examiné l'évolution du monde du travail, les liens entre le travail décent et le développement durable, et certains défis stratégiques cette année.

Les débats ont mis en évidence beaucoup d'idées communes que nous pouvons utiliser pour élaborer notre prochain cadre stratégique (2010-2015) pour le travail décent. Je vous invite à participer pleinement à ce cadre.

Nous avons là aussi une occasion unique pour agir en tant qu'organisation tripartite. C'est le moment de conjuguer nos efforts, pour définir les axes, priorités, méthodologies, que nous voulons choisir pour que l'OIT joue le rôle qui lui revient dans la gouvernance mondiale.

Quelques défis stratégiques. Sur la base de nos échanges et des résultats que nous avons obtenus, je voudrais indiquer certains domaines essentiels de responsabilité en ce qui concerne l'élaboration de la politique de l'OIT. Ils s'inscrivent dans le cadre des quatre objectifs stratégiques, lesquels, ensemble, peuvent améliorer considérablement notre action.

Tout d'abord, créer un plancher social mondial. La sécurité des personnes est un fondement indispensable pour des sociétés et des communautés durables. Quatre personnes sur cinq dans le monde n'ont pas de protection sociale de base. Nous avons entendu beaucoup parler de la crise des crédits hypothécaires à risques des «subprimes». Il y a aussi ce que j'appellerai la crise du «travail subprime» c'est-à-dire des emplois inférieurs aux normes et vulnérables, dans lesquels les droits fondamentaux ne sont pas respectés; des emplois sans protection sociale de base ni perspectives de mobilité et de dignité.

Sur la base des objectifs du millénaire pour le développement, il est temps de formuler la notion d'un minimum social mondial pour éviter que les personnes tombent dans l'indigence, pour les aider à se sortir de la pauvreté, et pour qu'elles aient plus de possibilités. A cette fin, nous pouvons avancer progressivement, selon les besoins et les priorités de chaque pays. En définitive, un plancher social solide est le fondement d'un marché du travail qui n'exclut personne et d'une classe moyenne solide.

A cette fin, ici, nous sommes réunis pour nous inspirer de l'expérience de beaucoup de pays.

Ensuite, promotion d'entreprises durables. L'an dernier, la Conférence a adopté la Résolution concernant la promotion d'entreprises durables. Cette résolution historique est un outil extraordinaire pour créer des richesses, des emplois et une culture de l'esprit d'entreprise.

Trop de petites entreprises ferment peu de temps après avoir été créées. Nous devons aider les pays à former des chefs d'entreprise, des travailleurs, à avoir accès aux ressources financières, à la technologie et aux marchés, à des conditions de base de sécurité et de santé, à une assurance contre les accidents du travail. Il faut créer aussi des débouchés d'emploi pour les femmes et pour les jeunes. C'est là une des meilleures façons de rendre progressive-

ment formelle l'économie informelle, de s'occuper des personnes qui émigrent en quête d'un emploi et de veiller à ce que les petites entreprises se fassent mieux entendre au moment de l'élaboration de politiques.

A partir de ce que nous avons déjà fait, je pense que nous pouvons aller de l'avant, vers davantage de productivité et d'initiatives de travail décent aux fins de la promotion et du développement des moyennes, petites et microentreprises. C'est tout à fait faisable. Ainsi l'OIT serait le tremplin de la création d'emplois dans des moyennes, petites et microentreprises durables.

La Commission des aptitudes professionnelles est arrivée à des conclusions remarquables à ce sujet. En même temps, nous devons déployer notre initiative sur les emplois verts qui a été fermement soutenue par l'ensemble du système des Nations Unies.

Le changement climatique et l'environnement supposent un effort énorme d'adaptation de la part des entreprises et des travailleurs. C'est là, au sein de l'entreprise, que se fera la transition.

Le mois dernier, j'étais au Japon à l'invitation des ministres de l'emploi et du travail du G8, lors de l'adoption d'un plan en quatre points pour une planète viable, qui se fonde sur notre Agenda du travail décent. Ce plan renforce l'Initiative emplois verts lancée par l'OIT, qui a aussi été accueillie avec enthousiasme par la famille des Nations Unies.

Troisièmement, les droits au travail. Nous célébrons cette année le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Nous ne devons pas oublier que les employeurs tout comme les travailleurs doivent jouir de cette liberté. Nous devons continuer de lutter pour le respect universel de la liberté d'association; ce doit être un devoir commun des partenaires sociaux.

Je tiens à saluer les dizaines de milliers de syndicalistes du monde entier qui, chaque jour, se battent pour leurs droits et pour ceux de leurs camarades victimes d'injustices sociales et d'attitudes antisyndicales. Il arrive aussi que des organisations d'employeurs connaissent des difficultés.

Je suis fier du rôle que joue le système de contrôle de l'OIT dans la protection des droits du travail. Nous devons affiner sans cesse les méthodes de travail. Je sais, pour avoir entendu des centaines de témoignages personnels, que ceux qui sont sur la ligne de front apprécient la vigilance constante de l'OIT.

L'action normative est l'expression même d'un dialogue tripartite orienté vers l'avenir.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Nous avons récemment élaboré des normes adaptées à chaque situation, comme la convention maritime, très détaillée, et les conventions sur la santé et la sécurité au travail, qui ont un caractère promotionnel.

Je pense que c'est là une manière réaliste d'insuffler une vie nouvelle à notre fonction normative et que nous devons avoir le courage et la volonté politique de mettre cette fonction à profit dans d'autres secteurs à problèmes comme celui du travail à domicile.

Au cours de ces dix dernières années, nous avons enregistré une augmentation de 50 pour cent des ratifications des huit conventions qui sont à la base de la Déclaration relative aux principes et droits

fondamentaux au travail: travail forcé, travail des enfants, discrimination, liberté d'association et négociation collective.

Donc, nous devrions pouvoir arriver à la ratification universelle. Pourquoi pas en 2015?

Et nous devons nous concentrer encore plus sur l'application.

Quatrièmement, renforcer le tripartisme. Cette conférence démontre le pouvoir du tripartisme, non seulement pour aplanir les divergences mais aussi pour construire une vision de l'avenir.

C'est une expérience qu'il faudra renouveler à l'échelon national.

Il n'existe pas un modèle unique de tripartisme. Chaque pays trouvera sa propre formule et nous apprendrons les uns des autres.

Les syndicats et les employeurs créent des structures nouvelles pour des membres et des exigences en constante évolution. Et les ministères du travail modernisent les institutions, les politiques et les services du marché du travail.

Nous savons que le test absolu du tripartisme, c'est sa mise en œuvre à l'échelon national. Renforcement des capacités et organisation sont à cet égard les clés de la réussite. Nous devons être capables de tirer les enseignements de l'expérience et de les appliquer au niveau local.

Le Bureau continuera à vous aider dans cette voie.

Tirer parti de nos réalisations communes. Nous devons agir avec détermination dans ces quatre domaines pour lesquels nous disposons de normes solides. Si nous y parvenons, nous obtiendrons des résultats d'une immense portée. Nous pouvons véritablement changer la vie de ceux qui sont dépourvus de protection – c'est-à-dire de 80 pour cent de la population mondiale. Nous pouvons énormément élargir les possibilités d'emploi des 3 milliards de personnes qui vivent dans la pauvreté. Nous pouvons nous orienter vers un modèle de croissance durable et riche en emplois. Enfin, nous pouvons affermir le respect des droits et du dialogue qui sont des moyens constructifs de nous acheminer vers la paix. Si nous faisons tout cela, nous aurons une incidence positive sur des millions de personnes et nous déclencherons des processus institutionnels qui nous conduiront vers une meilleure croissance et une meilleure mondialisation.

Ce ne sont là que quelques-uns des défis écrasants qui nous attendent, mais je suis certain que nous pourrions les relever. En disant cela, je n'exprime pas un espoir ingénu, ni ne prends mes désirs pour la réalité; je m'appuie sur ce que nous avons fait ensemble au cours de ces dernières années.

Ensemble, nous avons forgé le concept de travail décent et nous avons transformé un objectif «maison» en un objectif mondial. Nous avons mobilisé une coalition à la fois vaste et équilibrée au service d'une mondialisation juste, dans un esprit de bon sens. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de partenariat avec toute la famille des Nations Unies en intégrant l'objectif du travail décent dans le système des Nations Unies. Nous avons beaucoup avancé dans la réforme de notre Organisation en adoptant la budgétisation stratégique, la gestion axée sur les résultats, une technologie moderne, des mécanismes de contrôle de la qualité et de nouveaux systèmes de supervision, de responsabilisation et d'évaluation. Enfin, nous avons mené une action concrète pour offrir aux femmes davantage de débouchés réels dans le monde du travail, à commencer par le BIT. Je suis fier de pouvoir dire

que l'OIT est en train d'ouvrir la voie à l'égalité des hommes et des femmes, à tous les échelons professionnels au sein du système des Nations Unies. A ce propos, je me suis renseigné sur les statistiques de la présente Conférence: nous comptons parmi nous 26 pour cent de femmes, toutes délégations confondues; 31 pour cent chez les gouvernements, 21 pour cent chez les travailleurs et 18 pour cent chez les employeurs. Et je crois que nous pouvons faire encore mieux. En effet, nous ne devons pas en rester là, nous devons aller plus loin et plus vite, mais surtout, nous devons le faire ensemble; c'est bien cela, plus loin, plus vite et ensemble.

Bien sûr, nous ne réaliserons pas nos objectifs isolément; nous avons besoin pour cela de partenariats et d'alliances solides pour le travail décent. Par exemple, nous essayons d'introduire le tripartisme dans toute la famille des Nations Unies et au sein des gouvernements. Nous élargirons aussi la sphère d'influence et l'impact de l'OIT. Grâce à quoi un mouvement prônant le «travail décent pour une vie décente» est en train de naître. Je vous l'ai déjà dit, je crois que tout comme les mouvements pour la défense de la cause des femmes, de l'environnement, des droits de l'homme et autres ont fait accepter des idées nouvelles et ont fait changer la société, un jour viendra – et il n'est pas si loin – où nous aurons un mouvement pour la cause du travail décent.

L'année prochaine, nous célébrerons les quatre-vingt-dix ans de l'OIT. Nous voulons, avec vous, faire de cet anniversaire une occasion de mettre en scène un tripartisme au service de l'action concrète, une OIT utile à tous les pays au monde, développés et en développement, à tous les travailleurs, des secteurs formels et informels, à toutes les entreprises, petites et grandes. Je vous invite à organiser dans chacun de vos pays et au plus haut niveau, des événements sur le thème du dialogue social pour un travail décent et une mondialisation équitable. Ce sera une occasion unique d'affirmer ensemble que, par le biais du dialogue social, nous voulons aller de l'avant et apporter les solutions que la plupart attendent: un bon travail, la sécurité et la dignité, la possibilité de progresser, un avenir sûr pour nos enfants, et ce, grâce à l'entreprise et l'investissement.

N'oublions pas la solidarité lorsque nous nous tournons vers l'avenir. N'oublions pas le message de Nelson Mandela, l'année dernière, lorsqu'il nous a dit que la voix de l'OIT avait passé les murailles de *Robben Island* et, que, l'entendant, il ne se sentait plus seul. Et aujourd'hui, nous avons Aung San Suu Kyi, le peuple palestinien soumis à des punitions collectives dont je parle dans mon rapport, et tant d'autres.

Ce que nous défendons, ce sont les valeurs dont nous sommes fiers.

Nous devons avoir l'audace d'assumer le rôle que l'Histoire nous offre. Ne renonçons pas par manque d'imagination. Ayons confiance en nous-mêmes et en notre capacité de renouveau. Soyons fiers de nos réussites et soyons confiants en nos victoires futures, mais surtout formons une famille, la famille de l'OIT, avec ses divergences – et elles sont parfois profondes – réunie autour de l'idée qui nous a rassemblés ici aujourd'hui: la dignité au travail.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Je terminerai en vous remerciant du soutien que vous avez manifesté sans fléchir au Bureau et à moi-même au fil des ans.

C'est avec la plus grande humilité et le plus grand respect que je remercie tous ceux qui pensent que je devrais continuer à exercer ma fonction de Directeur général du BIT et poursuivre ce que nous avons commencé ensemble.

Beaucoup ont exprimé publiquement leur soutien. Leur confiance me va droit au cœur. Si telle devait être votre décision, ce serait un grand honneur pour moi de l'accepter. Je m'acquitterais de ma mission avec toute mon énergie, toute ma détermination et toute l'affection que je ressens pour cette extraordinaire institution tripartite.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je remercie M. Somavia pour ces excellentes paroles qui ouvrent des pistes de réflexion et favorisent le débat.

Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais faire une déclaration au nom du bureau de la Conférence afin de vous rappeler les principes qui régissent cette discussion. Ces principes ont été définis par le groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT et, après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, ils ont été communiqués à la Conférence en 1967. Ils sont rappelés dans la quatrième section du guide de la Conférence.

Conformément à ces principes, chaque délégué à la Conférence internationale du Travail a l'obligation de garder présent à l'esprit le fait qu'il incombe à l'Organisation internationale du Travail de défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées dans sa Constitution, en s'efforçant d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite des objectifs de l'OIT. Par conséquent, le Président a l'obligation de veiller à ce que la Conférence ne perde pas de vue ces principes.

Il convient de rappeler que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte des Nations Unies confie la responsabilité des décisions politiques.

La liberté d'expression est un élément fondateur de l'Organisation internationale du Travail. Toutefois, pour que ce droit soit exercé dans le respect mutuel et pour que nos travaux soient couronnés de succès, nous devons accepter une certaine discipline. Il est extrêmement important que les délégués emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères au débat.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement ou lui-même a été mis en cause. Dans ce cas, avant la fin de la séance, le délégué concerné doit en faire la demande auprès de la tribune en informant la Greffière qu'il souhaite exercer ce droit. La Greffière transmettra cette demande au Président ou à la Présidente de la séance qui conviendra avec la délégation concernée du moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas dépasser deux minutes et doit être formulée dans un langage correct et parlementaire; elle ne doit pas donner lieu à de nouveaux commentaires. Je tiens aussi à signaler que, pour éviter des débats sans fin, le Président a pour habitude de refuser un droit de réponse concernant une réponse antérieure.

Je vous fais observer également que la durée maximum des interventions est limitée selon le Règlement de la Conférence à cinq minutes. Tous les délégués et les ministres qui participent à la Conférence voudront bien tenir compte de cette limite de cinq minutes lorsqu'ils prépareront leur discours afin que le Président ne soit pas obligé de leur retirer la parole avant la fin de leur intervention.

En accord avec mes collègues du bureau, je demande instamment à tous les délégués de respecter ces principes. Nous serons, pour notre part, déterminés à les faire respecter.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces dispositions rencontrent l'agrément de la Conférence?

(Il en est ainsi décidé.)

La discussion est maintenant ouverte. J'invite les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs à prendre les premiers la parole.

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)

Le rapport du Directeur général de cette année élabore et approfondit les thèmes déjà présentés dans le rapport de l'année dernière et explore les défis de l'Agenda du travail décent.

Le rapport est très complexe et le temps nous est compté. Le Conseil d'administration aura l'occasion d'entrer plus dans le détail en temps voulu.

Alors que le resserrement du crédit et que la crise récente du marché hypothécaire aux Etats-Unis ont causé des problèmes, nous reconnaissons que ces derniers, dans certains cas, ont diminué et que l'économie mondiale a été capable d'absorber ce choc, alors même qu'il était associé à une forte augmentation du prix du pétrole. Cela prouve une certaine robustesse qui a surpris de nombreux analystes économiques.

Il importe donc que notre Organisation ne donne pas de réponses politiques ou de ressources, dictées par des événements qui pourraient ne pas être aussi graves que ce que l'on croit.

Il est certain qu'il faut suivre ces situations et voir leur influence sur les objectifs fondamentaux de l'OIT, tels que l'emploi.

Cela est vrai également pour la crise alimentaire mondiale. Nous sommes d'accord qu'elle est grave. Nous devons la surveiller attentivement et déterminer au sein du Conseil d'administration si une réponse de l'OIT est nécessaire.

Pour parler d'un autre sujet, nous reconnaissons les progrès réalisés dans la gouvernance de l'OIT, à commencer modestement avec la Conférence elle-même. Nous saluons la reconnaissance du fait que cette réforme devrait aussi porter sur l'efficacité du Conseil d'administration.

En tant que mandants, les employeurs comptent eux aussi contribuer à améliorer l'OIT et la Conférence internationale du Travail.

Le monde du travail d'aujourd'hui est probablement encore plus complexe que celui d'hier. Face à cette réalité, il importe d'autant plus de ne pas se

dispenser. Nos ressources sont comptées; par conséquent, nous devons faire ce que nous avons à faire dans le cadre de ces ressources.

La question des capacités dont parle le rapport peut, à notre avis, être résolue dès maintenant. C'est une question de gestion, et si celle-ci a un coût, à nous alors de revoir nos priorités de manière à dégager les ressources nécessaires.

Ce débat a également pour but de contribuer au processus du cadre stratégique, et donc laissez-moi vous rappeler la position précise – élaborée notamment par les membres employeurs de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration – du groupe des employeurs, que nous avons présentée au Bureau. Nous espérons recevoir en novembre un document qui sera centré sur des activités efficaces et répondant aux attentes des membres, réalistes en termes d'utilisation des ressources et que nous puissions soutenir en tant qu'employeurs.

Laissez-moi maintenant parler de la vision des employeurs concernant l'OIT et sa mission à venir. La question est de savoir comment l'OIT peut aider les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à s'adapter à l'évolution rapide des marchés mondiaux.

Nous voulons une Organisation qui se concentre sur ses objectifs – afin de les atteindre – et capable de s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail.

Nous pensons que les priorités, à cet égard, sont les suivantes: la Déclaration de 1998, qui est un document de politique normatif en matière de travail assorti d'un mécanisme de supervision transparent et objectif; des programmes et des politiques visant la génération d'emplois et la sécurité de l'emploi, et non la sécurité du poste; des politiques qui visent à la création d'entreprises durables et compétitives, des institutions renforçant le marché du travail; des législations favorables à l'économie et qui promeuvent la flexibilité du marché du travail et répondent aux évolutions du marché; des mesures en faveur de l'éducation et de la formation, et s'attaquant au manque de rigueur; la création de lieux de travail sûrs, en promouvant la santé et la sécurité au travail.

Le Bureau, pour y répondre, doit absolument se fixer les objectifs de mise en œuvre suivants: réorienter la vision du Bureau, pour passer du plaider au travail technique et à l'assistance technique; développer une stratégie des ressources humaines qui permette de recruter et de retenir les personnels; garantir la transparence et la responsabilité dans toutes les activités; renforcer la compétence d'ACT/EMP à Genève au service des employeurs, et travailler en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales, en jouant la carte de la véritable complémentarité.

Permettez-moi de parler rapidement de la situation dans les territoires arabes occupés. Le rapport du Directeur général nous présente un panorama sombre – effondrement économique et social – qui devrait nous préoccuper tous tels que nous sommes.

Nous voulons unir notre voix à ceux qui demandent la paix et à ceux qui exhortent tous les acteurs à redoubler d'efforts pour y parvenir.

A défaut, les efforts pour améliorer la situation des employeurs, des travailleurs et de leur famille seront toujours frustrés, ce qui, à l'heure de la mondialisation, n'est ni supportable ni acceptable.

Nous demandons également le respect du droit d'association des employeurs et des travailleurs

dans les territoires. En tant qu'institutions, elles ont un rôle extrêmement important à jouer pour reconstruire le tissu économique et social.

Finalement, permettez-moi d'exprimer la profonde déception de mon groupe en ce qui concerne la soi-disant «procédure» suivie lors de l'élaboration de la liste des cas qui seront discutés par la Commission d'application des normes. Toute proposition soumise par les travailleurs est généralement reçue favorablement. Pourtant, quand un cas concret est présenté par les employeurs, il semblerait que la convention n° 87 ne doive pas s'appliquer. Ce qui est bon pour les uns ne l'est pas pour les autres.

Ainsi, la Commission d'application des normes a décidé de ne pas discuter cette année des violations de la liberté d'association dont les employeurs de FEDECAMARAS, au Venezuela, sont les victimes.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs)

Vous avez certainement conscience d'un incident qui a donné lieu à la demande de ma contrepartie pour une acceptation globale du droit d'association pour tous, et j'espère que cet engagement par le représentant et le porte-parole du patronat mondial aura été entendu, qu'il sera respecté et mis en œuvre par tous les gouvernements et employeurs partout dans le monde, notamment après une telle prise de position en faveur de la convention n° 87.

La partie du rapport concernant la cohérence des politiques relative au suivi des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est, selon nous, très pertinente.

Nous saluons particulièrement la référence faite au travail conjoint des secrétariats de l'OIT et de l'OMC visant à appuyer les membres en leur fournissant connaissances et expérience par le biais des formations conjointes OIT-OMC, de la recherche conjointe et d'autres forums de discussion sur l'impact des réformes commerciales proposées sur la quantité et la qualité de l'emploi dans les tous pays qui seront touchés par une telle réforme.

Des approches semblables pour examiner les conséquences sur l'emploi des réformes proposées par le FMI et la Banque mondiale sont les bienvenues.

A cet égard, la déclaration du paragraphe 118 selon laquelle il reste encore des problèmes à résoudre en ce qui concerne la composante sociale des rapports «Doing Business» de la Banque mondiale est essentielle.

Nous, le groupe des travailleurs, insistons sur le fait qu'il faut retirer complètement cette mention du rapport.

Nous appuyons également la mention qui a été faite au rôle de l'OIT dans l'ordre du jour consacré à la cohérence des politiques, au paragraphe 130 relatif aux programmes nationaux de travail décent ainsi que le développement de perspectives internationales.

Nous appuyons l'appel selon lequel davantage de ressources du budget ordinaire doivent être mobilisées par l'OIT, compte tenu, notamment, de l'appui apporté par la communauté internationale dans le cadre de l'ECOSOC et des résolutions au G8.

Nous appuyons l'appel à renforcer les capacités de recherche pour asseoir la position de l'OIT en tant qu'Organisation jouant un rôle prééminent dans la diffusion d'informations sur le monde du travail. Après tout, l'an dernier, c'est nous qui avons insisté

sur ce thème lors des premiers débats sur le programme d'action visant à renforcer les capacités de l'OIT.

Ce rapport est très évocateur. Il nous présente un tableau économique qui fait, bien sûr, état de la crise économique, du problème de chômage, de l'informalisation de l'économie, de la crise alimentaire ainsi que des pressions sur les classes moyennes, mais nous pensons qu'il faudrait avoir plus de précisions sur la manière de résoudre les problèmes.

Cependant, il existe un fil directeur qui unit tous ces éléments. Nous parlons de l'échec des gouvernements. C'est un manque de réglementations et d'interventions efficaces des Etats qui crée les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est également un manque de restructurations, de restrictions, de capital social ou encore l'incapacité des gouvernements à défendre les droits des syndicats et à assurer une répartition des revenus plus équitable pour venir à bout des pressions économiques mondiales qui fait, qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à de telles difficultés.

Ainsi, l'idée maîtresse qui doit se dégager de ce rapport est que les Etats doivent davantage intervenir pour réguler l'économie. Il faut également mettre davantage l'accent sur le renforcement du système des relations professionnelles et les négociations collectives.

La très forte augmentation des prix des produits alimentaires pendant ces dernières années – augmentation de 57 pour cent d'après les chiffres des Nations Unies – fait qu'il est urgent de se consacrer à l'Agenda pour le développement. Les coûts humains se mesurent à l'avancée de la famine dans le monde. Des émeutes de la faim ont éclaté dans ma région, aux Caraïbes, en Afrique également, ainsi que dans d'autres parties du monde, comme en Asie.

Il faut que nos dirigeants renforcent les interventions d'urgence, notamment les mesures destinées à lutter contre la spéculation sur les marchés alimentaires, et à augmenter l'aide destinée aux plus démunis, et qu'ils s'attachent également à faire le nécessaire à moyen terme pour accroître la production alimentaire. Il convient de faire les mêmes observations à propos de la spéculation irresponsable qui fait rage sur le marché du pétrole.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les gouvernements des pays industriels doivent honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide au développement. Les pays industriels doivent également poser clairement que, si l'Agenda de Doha pour le développement vise bien le développement économique et social des pays en développement, il ne faut pas que les négociations AMNA se traduisent pour ces derniers par la perte des gains qu'ils pourraient retirer de leur agriculture.

En ce qui concerne l'économie informelle, il est vraiment peu judicieux de proposer le microcrédit comme le seul domaine d'intervention de l'OIT. C'est pourtant ce qui est indiqué au paragraphe 95 qui traite de la garantie des droits dans l'économie informelle. Nous insistons cependant sur le fait que ces droits devraient viser à intégrer l'économie dans le secteur formel. Il faut mettre en évidence cet aspect, car il offre l'un des principaux moyens d'intervention pour agir dans ce domaine, au même titre que les activités de suivi menées par l'OIT dans le domaine de la relation d'emploi. Ce qui est

essentiel, c'est une cohérence interne rigoureuse, car croissance et développement sont inséparables.

Nous approuvons sans réserve les observations concernant l'importance d'une action sociale universelle, les mesures à prendre pour élargir la couverture de la sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail, ainsi que sur les conditions de travail, notamment les salaires équitables et autres prestations. Nous regrettons toutefois que le rapport n'accorde guère d'attention – seulement un demi-paragraphe – à la question des disparités entre hommes et femmes. Il faut impérativement que les pouvoirs publics fassent le nécessaire pour régler le problème de l'inégalité entre les sexes; en effet, nous lisons dans le rapport de la CSI que le salaire des femmes est inférieur de 16 pour cent à celui des hommes dans 63 pays.

S'agissant de la crise financière actuelle, les syndicats demandent aux gouvernements de prendre des mesures coordonnées, notamment un assouplissement de la politique monétaire, étayé par une politique budgétaire appropriée. C'est cette voie qui a été recommandée par le FMI lui-même. A cet égard, nous partageons entièrement l'idée énoncée dans le rapport, selon laquelle il faut reconstruire le secteur manufacturier et créer une économie productive et innovante qui puisse alimenter le marché en biens et en services et offrir des emplois aux travailleurs. L'OIT doit demander aux ministres de l'Economie, des Finances et du Travail de coordonner leur action, en étroite concertation avec les banques, afin de juguler la crise et de s'assurer que leurs mesures visent expressément à créer des emplois de qualité et à résoudre les problèmes posés par l'absence de transparence et de réglementation véritablement efficace qui caractérise les marchés mondiaux des capitaux.

Le rapport indique que, dans bien des pays, la classe moyenne connaît une stagnation de ses salaires et une baisse de son pouvoir d'achat. La baisse inexorable des salaires, en tant que part du revenu national, et l'augmentation des inégalités salariales sont deux caractéristiques de la croissance mondiale; à quoi il faut ajouter le déficit de travail décant, problème qu'il faut s'attacher à résoudre.

Les syndicats ont demandé que les politiques économiques et sociales de l'ensemble des ministères et des institutions internationales soient soumises à des «audits d'équité». Les gouvernements devraient s'attacher à promouvoir la liberté d'association et la négociation collective pour soutenir les syndicats, le but étant d'instaurer l'indispensable équilibre qui doit régir la relation de travail, de favoriser une répartition équitable des richesses et de promouvoir la justice sociale.

Il est nécessaire, nous sommes entièrement d'accord sur ce point, de mettre en lumière les avantages du tripartisme et du dialogue social; nous approuvons la proposition visant à ce que tous les mandants organisent dans leur pays des débats tripartites de haut niveau sur des thèmes qui leur sont chers, dans le contexte général du dialogue social, du travail décent et d'une mondialisation équitable.

Je tiens pour conclure à signaler que nous sommes préoccupés de constater que les normes internationales du travail ne jouent pas un rôle suffisamment déterminant dans les règles du jeu de l'économie mondiale. Nous sommes convaincus que l'OIT, grâce à son appareil normatif et à son système de contrôle est, plus que jamais, l'institution qui peut,

et qui doit, montrer la voie à suivre pour garantir la justice sociale.

Nous souhaiterions également formuler quelques observations à propos de l'autre important rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés. Le groupe des travailleurs se félicite de l'analyse proposée. La situation est plus préoccupante que jamais. Nous devons nous acheminer vers des solutions. Deux éléments nous semblent utiles à cet égard: il faut institutionnaliser certains programmes d'emploi, que ce soit dans le cadre du secteur public ou dans celui des programmes d'urgence des donateurs. Nous ne devons pas nous contenter de fournir une aide alimentaire. En second lieu, nous devons mettre l'accent sur le fait que la situation n'a fait qu'empirer. Nous ne pouvons rester indifférents à cette situation. Il nous faut coordonner notre action pour aboutir à un accord politique. Nous demandons instamment à tous ceux qui le peuvent, de nous aider à trouver des solutions efficaces.

En conclusion, pour mettre fin à ce problème qui nous préoccupe depuis si longtemps et qui se traduit par tant de pertes en vies humaines et tant de souffrances, nous devons impérativement comprendre que nous devons faire autre chose qu'apporter de l'aide.

Original arabe: M. ALSALIM (ministre du Travail, Jordanie)

Permettez-moi tout d'abord, en mon nom et au nom de mes collègues de la délégation jordanienne, d'adresser nos chaleureuses félicitations au Président de la Conférence. Nous exprimons notre estime à son égard et nous sommes pleinement confiants en ses capacités de diriger nos travaux.

Permettez-moi également d'adresser nos remerciements au Directeur général, M. Juan Somavia, pour l'excellente préparation des travaux de la Conférence et l'appui indéfectible qu'il apporte aux programmes et aux projets qui sont mis en œuvre par l'Organisation.

Je voudrais participer aux discussions des questions qui sont soulevées dans le rapport du Directeur général, qui sont au cœur de nos préoccupations en tant que gouvernements, organisations d'employeurs et syndicats de travailleurs, et qui ont gagné en importance car elles ont trait à notre action dans nos pays. Nous mettons l'accent sur l'emploi et la création d'emplois afin de faire face à la pauvreté et au chômage, alors qu'au niveau mondial nous connaissons une flambée des prix d'un grand nombre d'articles. Le développement de nos capacités et l'adoption de stratégies permettant de réaliser les objectifs présentés dans les rapports qui nous sont soumis exigent une coopération bilatérale ainsi qu'au niveau régional et international, de même que l'appui de l'Organisation internationale du Travail et d'autres organes du système des Nations Unies.

En Jordanie, nous nous efforçons de réaliser une croissance économique, d'améliorer la productivité des travailleurs et de créer des emplois qui permettent de mettre fin à la pauvreté. Nous avons pu réaliser d'importants taux de croissance économique en signant les accords de l'OMC, ce qui nous a permis de créer des zones de libre-échange et d'augmenter les exportations et les investissements.

Avec l'appui de Sa Majesté le Roi Abdullah II, le ministère du Travail a pris des initiatives afin de créer des emplois décents pour les Jordaniens; c'est ainsi que l'accent est mis sur les zones rurales, qui connaissent des taux de pauvreté et de chômage très

élevés, notamment en soutenant la création de filiales des entreprises de confection, afin d'assurer des emplois aux femmes dans les zones rurales, dans le cadre de la coopération entre le ministère du Travail et les producteurs de textile dans les zones industrielles.

La coopération entre la Jordanie et l'OIT remonte à de nombreuses années, et au cours des dernières années, ces relations de coopération ont connu des progrès rapides, ce qui nous a permis de lancer de nombreux projets et programmes de coopération, dont le projet de dialogue social, le projet de développement des capacités des partenaires sociaux et le projet sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons pu, à travers des discussions tripartites, amender la législation sur le travail adoptée par le gouvernement et soumise au parlement, et qui comprend les points suivants: la création d'un comité de consultation tripartite en matière de travail, le premier dans la région; le droit d'association et la liberté syndicale, sans ingérence de l'Etat; le droit accordé aux immigrants d'adhérer aux syndicats ouvriers et la promotion de la négociation collective régulière entre les parties concernées. Par ailleurs, la loi sur le travail inclut désormais les travailleurs agricoles et domestiques. Nous avons également présenté des propositions concernant le développement de la loi sur la sécurité sociale, qui comportait la mise en œuvre de l'assurance-chômage et la création d'une caisse de maternité. Ajoutons à cela la réglementation concernant la création du Conseil économique et social, qui est actuellement mis en place et dont les membres devraient être nommés prochainement.

La Jordanie partage les préoccupations de nombreuses parties quant à la situation dans notre région qui connaît une situation politique et humanitaire difficile et notamment dans les territoires palestiniens occupés et en Iraq, où le chômage, dans ces deux pays, a atteint des chiffres records, alors que les tentatives d'y remédier se heurtent à des difficultés majeures. Dans ces deux pays, il est urgent d'assurer la paix sociale et d'élever le niveau de vie, ce qui nécessite d'œuvrer en faveur de la création d'emplois adéquats et requiert la collaboration de tous afin de faire face à ces difficultés et d'en trouver des solutions rapides.

En conclusion, je souhaite plein succès à cette session de notre Conférence, en espérant le renforcement des relations de coopération continue entre la Jordanie et l'Organisation internationale du Travail.

Original arabe: M^{me} ABDEL HADY (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Egypte)

Nous avons lu attentivement le rapport du Directeur général, qui nous parvient à un moment où les bouleversements qui secouent la planète s'accroissent, en particulier, la hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires et du pétrole, la stagnation économique, les répercussions de la situation des investissements sur la croissance, le chômage et les secousses du système financier international et leurs répercussions sur l'emploi. Tout cela a des conséquences sur les conditions de vie des populations du monde, en particulier des plus pauvres, notamment les travailleurs et les groupes marginalisés, y compris les travailleurs migrants et leurs familles, les personnes qui ont des besoins particuliers, les travailleurs du secteur informel et

les femmes qui font l'objet de discrimination dans le monde du travail.

Des solutions doivent être apportées à toutes ces questions pour que nous puissions renforcer l'Agenda du travail décent, faciliter l'accès aux emplois et résoudre le problème du chômage et ses répercussions économiques et sociales.

Il nous faut agir pour trouver un équilibre entre le développement économique et commercial, d'une part, et la stabilité, la protection sociale et la protection de l'environnement, d'autre part.

Nous sommes conscients que la réalisation du travail décent au niveau national ne pourra être efficace que si nous coordonnons tous les efforts internationaux pour favoriser la création d'emplois, réduire la pauvreté et établir une infrastructure économique sur le plan international de manière à ce que les pays en développement puissent élaborer et mettre en œuvre leurs plans de développement.

L'Égypte est désireuse de prendre en compte les normes internationales du travail et est consciente du fait que la notion de travail décent est la base du progrès social. C'est pour cela que nous avons adopté une stratégie nationale pour le développement durable, fondée sur le principe de la justice, de l'égalité, de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois dignes et décents pour tous. Dans ce contexte, l'Égypte a aussi adopté une stratégie claire qui mette un terme au travail des enfants, en mobilisant les efforts de la société dans son ensemble, et nous luttons actuellement contre les pires formes de travail des enfants, dans un projet exécuté en collaboration avec l'OIT, l'UNICEF et d'autres partenaires et qui a pour but de soustraire des milliers d'enfants à ces formes de travail. Nous travaillons sous le parrainage de M^{me} Suzanne Mubarak et le gouvernement égyptien encourage les jeunes à entreprendre leurs propres projets par l'utilisation des microcrédits; de même que les efforts du gouvernement en vue d'assurer une protection aux personnes qui ont des besoins particuliers ont abouti à la création d'emplois pour eux et au respect de leurs droits. Nous avons également créé un cadre juridique d'encadrement pour les femmes égyptiennes, afin d'améliorer leur situation et de réaliser l'égalité des droits avec les hommes.

En ce qui concerne le dialogue social, qui est une dimension importante du travail décent, nous lancerons la semaine prochaine un nouveau projet de concertation nationale avec le soutien de l'OIT et du ministère du Travail des États-Unis.

Nous approuvons ce qui est inclus dans le rapport du Directeur général sur l'importance du développement durable, l'impact des changements climatiques sur les conditions de travail et les conditions de vie de l'humanité, et sur la nécessité de créer des emplois verts. Tout cela est très important et nous le soutenons.

En conclusion, je voudrais ajouter un mot sur le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Celui-ci a insisté sur l'importance des efforts à déployer pour éliminer les obstacles auxquels font face, dans les territoires occupés, aussi bien les employeurs que les travailleurs, et les violations de leurs droits par les occupants israéliens. Nous voudrions souligner ici que l'obstacle majeur à la paix et à l'amélioration de la situation des Palestiniens est celui créé par l'occupation israélienne et la construction des colonies. Ainsi, n'importe quelle me-

sure unilatérale ne pourra aboutir à une paix durable.

Nous renouvelons donc notre appel à l'arrêt de construction des colonies et la suspension des travaux de construction du mur de séparation. Nous demandons à l'OIT de continuer à suivre attentivement la situation des travailleurs et des employeurs dans les territoires palestiniens et dans les territoires arabes occupés, et de soutenir la proposition de l'Organisation arabe du travail, d'organiser une conférence internationale en coopération avec l'OIT afin de soutenir et d'apporter une aide aux travailleurs et aux employeurs dans ces territoires. Nous espérons que notre Conférence pourra aboutir à des résultats susceptibles de répondre aux aspirations de tous les peuples et de réaliser en même temps nos objectifs.

Original anglais: M. PLASKITT (sous-secrétaire parlementaire, ministère du Travail et des Pensions, Royaume-Uni)

En 2019, l'OIT va fêter son premier centenaire et il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'à ce moment-là on attendra tous de l'OIT qu'elle reste une voix écoutée dans la lutte mondiale contre la pauvreté et l'injustice sociale.

Alors, le 90^e anniversaire, l'an prochain, nous fournira à tous une occasion idéale de faire le bilan sur les priorités de cette Organisation, en amont de ce centenaire.

Comme je l'ai dit l'année dernière, je suis convaincu que l'OIT est une organisation dont on a autant besoin aujourd'hui qu'en 1919. Les questions de l'emploi devant nous aujourd'hui sont différentes, mais l'emploi reste la meilleure façon de s'affranchir de la pauvreté et le besoin d'une OIT forte et efficace pour promouvoir l'emploi et protéger les droits des travailleurs reste constant.

Mais, que faut-il pour que l'on puisse réaliser cette promesse? Eh bien, l'OIT doit continuer son processus de réforme en profondeur et plus rapide. C'est un processus qui a commencé avec la création d'un comité consultatif indépendant de supervision. Cela va dans le bon sens.

Il y a aussi la décision de discuter des retombées de la résolution des Nations Unies, qui appelle à l'instauration d'un mandat de durée déterminée pour les dirigeants de toutes les organisations onusiennes. Je salue également les tentatives du Conseil d'administration pour améliorer la transparence et la lisibilité du programme et budget, et développer un cadre stratégique à long terme.

Je salue aussi la révision de la structure extérieure. C'est crucial pour améliorer la façon dont notre Organisation appuie ses mandats. Ceci est essentiel pour garantir l'efficacité de l'OIT. Et la situation budgétaire plus dure à laquelle sont confrontés la plupart des États Membres ne fera que nous encourager à intensifier notre examen du budget de l'Organisation.

Je continue d'appuyer le travail réalisé par l'OIT dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. C'est un bon exemple qui montre combien l'OIT est nécessaire au XXI^e siècle et où elle peut apporter un plus.

Dans le monde, nous comptons 86 millions de jeunes sans emploi. Cela veut dire que les jeunes ont trois fois plus de chance que les adultes d'être chômeurs. A moins que nous n'agissions, il y aura une crise croissante pour les jeunes d'aujourd'hui, qui, bien sûr, pourra à terme menacer la stabilité sociale de demain.

Il y a aussi un grand besoin de travail décent. L'emploi, ce n'est pas simplement des revenus, c'est aussi le chemin vers l'inclusion sociale.

Le travail décent, c'est aussi la meilleure des politiques d'assurance que l'on puisse avoir contre le mécontentement social et les troubles civils qui pourraient éventuellement aboutir à la violence.

Demain, mon gouvernement va accueillir et organiser une manifestation qui va réunir des pays phares dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes pour définir des objectifs et des délais précis pour la promotion de l'emploi des jeunes. Je me réjouis d'écouter leurs conclusions.

Monsieur le Président, la discussion de cette année sur le renforcement des capacités de l'OIT permettra certainement d'adapter les pratiques institutionnelles de notre institution, ainsi que sa gouvernance, pour utiliser au mieux les ressources financières et humaines de l'OIT pendant les dix prochaines années.

Evidemment, ce processus de réforme est un processus essentiel si l'OIT veut vraiment remplir sa vraie mission.

Vous savez que l'OIT dispose d'atouts sans pareil. Notre devoir est de veiller à ce que ces atouts soient utilisés au maximum. Nous pouvons rester fidèles à nos principes et améliorer également notre fonctionnement. Il nous faut travailler avec dévouement pour que d'autres puissent travailler avec décence.

Original portugais: M. LUQUINDA (vice-ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola)

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à cette tribune du travail au nom du gouvernement de l'Angola, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre.

Je félicite le Président pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence et je salue tous ceux qui ont été élus au Conseil d'administration, en espérant qu'ils sauront mener à bien les destinées de cette institution.

J'en profite en outre pour féliciter le BIT pour ses efforts remarquables dans la lutte pour promouvoir le dialogue social, pour lutter contre le travail des enfants, contre le VIH/sida dans le monde du travail, pour l'obtention par les migrants d'un travail décent et pour le gros effort qu'il fournit pour aider les Etats Membres à relever les défis qui résultent de la mondialisation et à atteindre les OMD.

La République d'Angola se félicite du choix des thèmes de cette session de la Conférence, surtout en ce qui concerne le respect du travail et l'amélioration des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

La République d'Angola s'est transformée en un véritable chantier où l'on construit, dans tout le pays, de nouvelles infrastructures vitales et où l'on reconstruit celles qui ont été durement touchées au cours de la période antérieure.

Actuellement, nous sommes en train de traduire dans les faits certains des grands objectifs du programme général de mon gouvernement, à savoir la consolidation de la paix et la réconciliation nationale, l'édification des bases d'une économie nationale intégrée et autosuffisante, le rétablissement de l'administration centrale de l'Etat sur tout le territoire national, la mise en valeur des ressources humaines, le développement harmonieux de notre ter-

ritoire et le renforcement du processus démocratique.

Après 2002, la croissance économique a été très forte, et le rythme de croissance du PIB s'est accéléré à partir de 2005. La variation réelle accumulée du PIB entre 2002 et 2006 a été de 89,6 pour cent, c'est-à-dire que le PIB a été quasiment multiplié par deux en moins de cinq ans. Cela est tout à fait remarquable, si l'on compare cette situation à celle de beaucoup d'autres pays.

En ce qui concerne l'emploi – qui est une variable essentielle de l'intégration économique interne et de la garantie de la réconciliation nationale et du développement –, les données disponibles montrent que le taux de chômage, en 2006, était de 25,2 pour cent, soit 4 pour cent de moins qu'en 2005, en raison du dynamisme de la création d'emplois dans les secteurs de la construction, de la pêche et, dans une certaine mesure, des services non marchands.

Toujours dans le domaine de l'emploi, nous avons lancé le plan national d'emploi et de formation professionnelle et le plan national de formation aux arts et métiers, ce dernier visant principalement la formation des jeunes – ayant ou non suivi des études – essentiellement dans les zones rurales. Des projets sont en cours de réalisation, et je les cite en raison de leur importance. Il s'agit du programme pour l'intégration des jeunes dans la vie active, du programme pour la formation des jeunes dans le cadre de l'apprentissage, du programme de soutien technique et financier à la formation professionnelle, du programme de formation et d'intégration des cadres, du programme d'encouragement de la main-d'œuvre qualifiée, du programme d'emploi temporaire des jeunes dans des activités intéressant la collectivité, du programme d'appui et de formation pour les femmes, des initiatives locales de création d'emplois, du programme de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes affectés d'un léger handicap ou dans une situation à risque.

Comme corollaire de ces résultats tout à fait encourageants, nous assistons à l'évolution du PIB par habitant qui donne une idée générale de l'amélioration des conditions de vie. La croissance du revenu moyen a été de 15,3 pour cent en 2006 pour un taux de croissance démographique de 2,9 pour cent (en 2005, ce taux de croissance était de 17 pour cent). Même s'il y a encore une asymétrie dans la répartition de la richesse nationale, il est probable que les choses se sont améliorées sur le front de la pauvreté. En réalité, en conjuguant la croissance réelle, les investissements publics dans le domaine social, le contrôle de l'inflation (12,2 pour cent en 2006 et 11,78 pour cent en 2007), les politiques d'inclusion sociale qui sont des constantes du programme général de notre gouvernement, on constate une amélioration de la qualité de vie de la population, et en particulier des travailleurs.

C'est pourquoi nous pensons que le travail est essentiel dans une mondialisation centrée sur l'être humain. Cela étant, le programme du gouvernement angolais prévoit la création d'un emploi juste pour les jeunes. Ainsi mon gouvernement fait tout pour créer des emplois et pour former les jeunes pour qu'ils s'adaptent au travail demandé. Le programme de formation professionnelle pour les jeunes couvre tout le territoire national, même les zones les plus reculées qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais entendu parler de formation ni même d'emploi.

Les résultats ne sont pas surprenants pour ceux qui ont suivi de près la politique mise en œuvre par

notre gouvernement avec l'appui des partenaires sociaux. La structure tripartite, en Angola, fait partie intégrante de la politique gouvernementale et c'est un outil très précieux pour les consultations. Le tripartisme promeut et renforce les liens entre les chefs d'entreprise, l'initiative en général, la conscience des besoins fondamentaux des travailleurs et les exigences de la société civile.

Nous pensons que la lutte contre la pauvreté dans le monde doit nous mener à créer des alliances en faveur du travail, que c'est une exigence de l'être humain et que c'est la clé de la solution de la question sociale et du programme de lutte contre la pauvreté.

Original anglais: M. CHUNG (vice-ministre du Travail, République de Corée)

Nous sommes tous d'accord pour dire que la mondialisation offre de véritables opportunités de croissance économique, de création d'emplois et de promotion du bien-être social, mais elle est aussi source de difficultés et de menaces, telles que l'inégalité croissante mais aussi la polarisation, la dégradation de l'environnement et l'incertitude croissante dans l'économie mondiale.

Bien sûr, l'OIT s'est engagée dans l'initiative de travail décent qui aide à aborder la dimension sociale de la mondialisation. La République de Corée saisit cette occasion pour témoigner son appui aux efforts de l'OIT. A cet égard, je crois que le moment est opportun pour évoquer les retombées de la crise des *subprimes* aux Etats-Unis et l'Agenda du travail décent qui a le potentiel de répondre à des inquiétudes de récession économique mondiale.

La toute dernière crise financière, la mondialisation pilotée par les finances et l'éventualité d'une récession mondiale évoquée dans le rapport du Directeur général nous rappellent la crise financière asiatique de la fin des années quatre-vingt-dix.

La Corée a elle aussi traversé des difficultés économiques pendant la crise financière asiatique. Notre taux de chômage avait à l'époque atteint des records. Le processus de mondialisation a posé à la République de Corée de vraies difficultés dont la crise financière d'il y a dix ans, mais nous avons réussi à surmonter ces difficultés en tirant parti des possibilités offertes par la mondialisation.

Pendant la crise asiatique, le gouvernement de la République de Corée a opté pour des politiques de travail volontaristes visant à promouvoir les services d'emplois publics et à s'investir, de manière intensive, dans le développement des compétences.

Notre gouvernement a par ailleurs cherché à tirer le meilleur parti du potentiel de la mondialisation par la dérèglementation et l'ouverture des marchés. La République de Corée en a profité pour renforcer ses fondamentaux économiques, ce qui a entraîné non seulement un développement économique, mais aussi un progrès social. Ainsi, le nouveau gouvernement, qui a pris ses fonctions en février dernier, va notamment œuvrer à la promotion des relations de travail et au renforcement du dynamisme du marché du travail afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Le gouvernement a d'ailleurs créé un organe consultatif spécial, au niveau régional, composé de représentants des travailleurs, des entrepreneurs, des ONG et des pouvoirs publics. Cet organe permettra d'entretenir des relations de travail coopératives et productives.

Ce faisant, le gouvernement aidera les parties concernées à améliorer leurs capacités dans un but de développement régional et afin de résoudre, de manière autonome, les questions de gestion du travail.

Le gouvernement œuvre également à la promotion des services d'emplois, à une offre accrue de possibilités de formations grâce au système d'évaluation du développement des compétences et à la création d'un plus grand nombre d'emplois de services sociaux, grâce à la nouvelle loi sur le soutien aux entreprises sociales. Ces efforts permettront de créer davantage d'emplois décents.

L'an prochain, l'OIT va fêter son 90^e anniversaire. Au cours de ces quatre-vingt dix ans, le monde a été le théâtre de changements économiques, sociaux et culturels considérables, dont le rythme ne cesse encore de s'accélérer en ce XXI^e siècle.

Il importe de souligner, ainsi que le fait le rapport du Directeur général, que nous sommes à présent face à une nouvelle forme de mondialisation imposée par le secteur financier. Cette nouvelle réalité exige de nous un renforcement de la gouvernance mondiale.

L'OIT doit s'appuyer sur ce qu'elle a réussi à faire depuis 90 ans en œuvrant au renforcement de ses pouvoirs pour que la croissance économique se traduise en progrès social. Les avantages de la mondialisation doivent être partagés de la même façon entre pays développés et pays en développement.

A cette fin, je voudrais insister sur le fait que l'OIT doit établir des normes internationales de travail en phase avec cette nouvelle ère et permettant au tripartisme d'évoluer parallèlement à un marché du travail en pleine mutation.

Le gouvernement de la République de Corée continuera de renforcer sa coopération avec l'OIT pour une aide accrue à la communauté internationale dans l'intérêt d'un monde prospère et en développement grâce au travail décent.

Original espagnol: M. LOZANO ALARCÓN (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)

Le rapport présenté par M. Somavia dans cette Conférence expose habilement la problématique que le monde entier doit résoudre, face à une combinaison de facteurs qui menacent la stabilité et le développement durable de nos nations.

Les défis de cette nouvelle réalité ne peuvent qu'interpeller les dirigeants que nous sommes, nous qui avons la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les politiques publiques orientées vers le travail décent.

Ce contexte incertain exige également que les organisations d'employeurs et de travailleurs participent de manière engagée pour, qu'avec les gouvernements nous puissions travailler ensemble à renforcer le tripartisme, le dialogue social et l'adoption d'actions qui permettent de faire face à la crise et de satisfaire les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire pour le développement ainsi que dans nos plans nationaux de développement et nos divers programmes sectoriels.

Les prix internationaux des denrées alimentaires et des hydrocarbures ont dernièrement atteint des plafonds absolument invraisemblables. A cela, il faut ajouter le ralentissement subi par l'économie des Etats-Unis et les multiples effets du changement climatique sur la planète. Tout cela constitue un défi

de grande proportion, qu'ensemble, j'insiste ensemble, nous devons relever avec un grand sens des responsabilités, de réalisme et d'efficacité.

Aujourd'hui plus que jamais l'Organisation internationale du Travail a beaucoup à dire, et surtout à faire. Cet ensemble de situations diverses ont, bien sûr, des conséquences sur le marché du travail. Il faut insister sur la recherche du travail décent, bien sûr, pour tous, mais il est avant tout indispensable de conserver les sources d'emplois existantes.

Dans les conditions actuelles, il est valable et légitime que tous nos travailleurs et leur famille aient un plein accès à la sécurité et à la protection sociale, et nous devons continuer à lutter pour qu'il y ait de plus en plus d'emplois dans l'économie formelle. Mais, soyons réalistes, nous devons d'abord tout faire pour préserver les postes de travail dont nous disposons et maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette conjoncture. Nous espérons tous que la crise alimentaire et du pétrole à laquelle nous faisons face ne sera que temporaire, mais, comme tout véritable homme d'Etat, nous devons faire face à ce problème en adoptant des mesures pertinentes, opportunes et visionnaires sans pour autant délaisser les objectifs à long terme.

Dans ce sens, le Président du Mexique, Felipe Calderón, a adopté ces derniers jours tout un ensemble de mesures qui tendent à garantir la distribution à prix compétitifs des éléments indispensables au régime alimentaire des Mexicains. Il a également soutenu les agriculteurs et annoncé de nouvelles mesures monétaires aux familles qui se retrouvent dans une terrible situation de pauvreté alimentaire.

Il nous faut plus que jamais articuler des actions efficaces qui lient nos politiques économiques au développement social. Le marché ne peut pas tout résoudre. Nous devons reconnaître, par conséquent, qu'il y a d'énormes différences structurelles qui divisent nos sociétés. Tant que ces différences persisteront, les subventions devront être maintenues. La justice sociale reste une mission à accomplir, une constante de notre conscience collective.

Pourtant, ne soyons pas tentés de reculer. Les conditions du travail dans le monde sont aujourd'hui bien meilleures qu'il y a quelques décennies. Nous avons réussi à surmonter des périodes difficiles, bien que pas nécessairement des situations structurelles ou permanentes.

Il s'agit aussi d'une période idéale pour réaffirmer notre engagement envers la défense et la garantie des droits collectifs des travailleurs. C'est une époque marquée par la concurrence économique et l'exigence de productivité des relations du travail. Nous vivons une période troublée et difficile, mais les crises ne peuvent pas se résoudre aux dépens des droits individuels et collectifs des travailleurs. La conjoncture ne peut pas être un prétexte aux abus et à l'affaiblissement du droit des travailleurs. Il faut espérer également que les organisations syndicales dans le monde entier fassent preuve de sensibilité, de réalisme et d'engagement, en utilisant leurs propres sources d'emplois et leur environnement. Leurs droits collectifs doivent continuer à être respectés et garantis, mais leur exercice ne peut se faire que dans le cadre de la loi et des institutions.

En des temps difficiles comme ceux que nous traversons actuellement, le souhait légitime d'améliorer la rémunération des travailleurs doit tenir compte de la productivité et ne pas être le ré-

sultat de mesures artificielles, comme le contrôle généralisé des prix ou des mesures d'augmentation salariale prises dans l'urgence et déconnectées de la production de richesses. Ce qu'il faut rechercher, au contraire, c'est une productivité des relations du travail qui permettent de produire davantage avec moins et de récompenser les efforts individuels et collectifs du travail.

Nous devons renforcer la formation, la sécurité et l'hygiène au travail. Cesser d'y voir là une charge pour l'employeur et le travailleur, mais plutôt un investissement en faveur d'un travail productif.

L'OIT, dont nous faisons tous parti, a un rôle essentiel à jouer. Ses Membres espérant que son administration soit gérée de manière efficace et transparente. Il faut, effectivement, garantir un équilibre entre les apports, les besoins et les bénéfices. Il faut coopérer et collaborer, échangeant des informations, du soutien pour le bien de tous.

Au niveau mondial, il faut réexaminer les politiques publiques qui visent à produire des carburants à base de maïs. Ceci entraîne des conséquences sur les prix internationaux, engendre des carences et des distorsions du marché. Nous devons chercher à développer des biocarburants alternatifs qui utilisent moins de terres, émettent moins de CO², offrent moins de risques sur les prix et respectent mieux le développement durable.

Nous devons toujours travailler, à l'avenir, en choisissant des programmes innovants et audacieux qui concilient la sécurité alimentaire, les libertés, le respect de l'environnement, la concurrence économique, la sécurité juridique pour favoriser les investissements et la création d'emplois bien rémunérés dans l'économie informelle.

Le Mexique réaffirme aujourd'hui, ici, son engagement vis-à-vis du progrès, de la solidarité internationale et des droits fondamentaux des travailleurs.

Unissons-nous en faveur du travail décent, de la préservation des sources d'emploi, du pouvoir d'achat des travailleurs et de la productivité.

Je vous invite à rester unis autour des principes fondamentaux de notre OIT et conscients de la période difficile que nous traversons. Il y a d'innombrables raisons pour lesquelles nous devons nous efforcer et être efficaces. L'histoire sera témoin de nos actions mais aussi de notre négligence. Soyons acteurs, et non spectateurs des nouveaux défis. C'est notre période, c'est notre devoir.

Original anglais: M. VENKATARAMINI (employeur, Inde)

La Conférence se déroule au moment où deux pays du continent asiatique, le Myanmar et la Chine, tentent de panser les blessures laissées par des catastrophes naturelles d'une intensité sans précédent, qui ont coûté de nombreuses vies humaines et provoqué beaucoup de dégâts. Nous exprimons nos condoléances et notre solidarité à ces pays, et je demande à cette auguste assemblée d'insister pour que l'OIT leur apporte tout le soutien possible afin qu'ils puissent revenir à la normale.

L'OIT mérite d'être vivement félicitée pour avoir su formuler un agenda cohérent et intégrateur axé sur l'emploi rural et le développement des qualifications. L'emploi rural est vital pour la santé socio-économique des pays, notamment des pays en développement où une majorité de la population vit en zones rurales. En 2005, l'Asie comptait 71 pour cent de la population rurale mondiale. En Inde, 70 pour cent des personnes vivent toujours en zones rurales et 30 pour cent d'entre elles sont pauvres.

Les difficultés économiques de la vie rurale et l'absence de perspectives d'emploi les poussent à migrer vers les villes, d'où l'engorgement des infrastructures urbaines. La promotion de l'emploi rural est donc un impératif. Il faut établir un cadre stratégique pour promouvoir l'emploi rural en développant les qualifications et l'esprit d'entreprise. Les programmes techniques de soutien de l'OIT pourront s'avérer utiles à cet égard. Le développement du secteur informel et la moindre naissance du secteur structuré sont des phénomènes mondiaux, que relève le rapport du Directeur général. L'emploi dans le secteur structuré continuera de baisser en raison de l'évolution des technologies et des modes de production, dans le cadre d'un processus irréversible.

La plupart des emplois du secteur informel sont des emplois indépendants. Il importe donc d'améliorer la qualité de ces emplois grâce au développement des qualifications, à des prestations de sécurité sociale adéquates ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail.

En Inde, 92 pour cent de la main-d'œuvre (c'est-à-dire près de 430 millions de personnes) travaillent dans le secteur non structuré, où nous déployons actuellement une vaste stratégie destinée à élargir la couverture sociale.

Parallèlement, l'Inde s'est lancée dans un programme massif de renforcement des compétences, intitulé *Compétences employables modulaires*, qui permettra de soutenir dans une large mesure le secteur informel. L'OIT devrait accompagner ces efforts nationaux par des programmes appropriés.

Quant à la liberté d'association, qui est le thème du rapport de cette année, elle soulève des inquiétudes et doit être mieux appréciée. En Inde, cette liberté est garantie par la Constitution et fortement ancrée dans nos lois du travail, même si nous n'avons ratifié ni la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, estimant qu'il s'agit là d'une partie vitale de notre processus démocratique. La non-ratification des instruments de l'OIT devrait, par conséquent, être envisagée dans le contexte social et politique d'un pays donné.

Permettez-moi de rappeler ici que le gouvernement indien a pris des mesures pour renforcer les qualifications et la formation professionnelles via des partenariats public-privé, et que des résultats encourageants sont attendus. Il faut aussi envisager une politique de qualification permettant la création d'emplois verts. Les entreprises durables jouent un rôle clé pour créer des emplois et participer à l'économie nationale. Leur développement nécessite un environnement institutionnel souple pour pouvoir répondre à des besoins évolutifs, ainsi que la reconnaissance de l'état de droit et de la propriété privée. Nous saluons à cet égard la contribution qu'apporte le rapport du Directeur général.

Je vous remercie infiniment de m'avoir écouté.

Original arabe: M. AL-DOSARI (ministre du Travail et des Affaires sociales, Qatar)

Nous avons le plaisir de nous adresser à votre auguste assemblée en notre nom personnel et au nom des gouvernements des pays Membres du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales du Conseil de coopération du Golfe, qui regroupe les Emirats arabes unis, le Royaume du Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman,

l'Etat du Qatar, l'Etat du Koweït et la République du Yémen.

Je suis heureux de rendre hommage au Directeur général du Bureau international du Travail pour les efforts déployés au service des objectifs de cette Organisation.

L'ordre du jour de cette Conférence comporte un certain nombre de questions d'une extrême importance ayant trait à l'homme et à la société et qui exigent des efforts d'élaboration et de mise en œuvre. Il s'agit notamment de renforcer les capacités afin d'améliorer la productivité, de promouvoir le rôle de l'OIT en matière de coopération technique et d'examiner d'autres sujets relatifs aux activités et programmes de l'Organisation, ainsi que le rapport concernant le travail décent, défis stratégiques à venir. Nous affirmons la détermination de notre pays à moderniser les outils des politiques économiques et sociales afin de réaliser un développement équilibré, en adoptant une relation positive avec les politiques sociales dans le cadre d'un développement économique global et à favoriser la notion de travail décent. Nous espérons au cours de cette session parvenir à des résultats positifs susceptibles de renforcer les efforts visant à réaliser les objectifs de l'OIT en matière de travail décent et de développement.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la coopération entre les Etats membres du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales du Conseil de coopération du Golfe arabe d'un côté et l'OIT et son Bureau régional à Beyrouth d'un autre côté, et ce pour les projets et programmes auxquels nos pays accordent la plus grande priorité. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer le Bureau régional du BIT par la présence d'experts et de conseillers de différentes spécialisations et qui maîtrisent la langue arabe afin de répondre aux besoins des membres du Conseil de coopération en matière de coopération technique et de les aider à moderniser leurs législations et leurs politiques, et à renforcer leurs capacités de moderniser les administrations du travail et de l'emploi.

Les politiques des Etats du Conseil de coopération du Golfe se fondent sur l'ouverture à la communauté internationale, la coopération avec les pays alliés, les organisations et les agences internationales spécialisées. Les Etats dudit conseil, désireux d'établir une gestion rationnelle du marché du travail et de promouvoir un partenariat entre ces Etats et les pays fournisseurs de la main-d'œuvre en Asie, ont entamé à l'initiative des Emirats arabes unis le premier dialogue du genre dans la région du Golfe. C'est ainsi que onze ministres du Travail des pays d'Asie fournisseurs de main-d'œuvre ont rencontré neuf pays importateurs de main-d'œuvre, à savoir les pays du Conseil de coopération, auxquels se sont joints le Yémen, Singapour et la Malaisie, dans le cadre de la rencontre ministérielle consultative d'Abou Dhabi. La rencontre susvisée a eu pour thème la main-d'œuvre contractuelle des pays fournisseurs et utilisateurs en Asie, avec la participation de l'Organisation internationale des Migrations et de l'OIT. Elle reflète les efforts des pays dudit conseil de renforcer la coopération totale pour traiter des questions de la main-d'œuvre contractuelle temporaire de manière à garantir les droits et les devoirs de tous les partenaires, qu'ils soient exportateurs ou importateurs de main-d'œuvre. Cette initiative est la première du genre destinée à établir un dialogue régional et à administrer de manière effi-

cace la circulation de la main-d'œuvre étrangère temporaire. Les résultats du dialogue d'Abou Dhabi ont confirmé l'idée que la main-d'œuvre accueillie par les pays du Conseil de coopération est une main-d'œuvre temporaire et non immigrée. Elle n'émigre pas pour s'installer dans ces pays, mais arrive sur la base de contrats de travail temporaires pour accomplir un travail déterminé, à l'issue duquel elle rentre dans son pays d'origine, conformément à des procédures prévues dans les législations en vigueur dans les pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre. Cette formule a un impact positif sur les économies des deux parties. Nous espérons que notre Organisation adoptera la notion de travail contractuel temporaire lorsqu'il s'agira de parler de la situation de la main-d'œuvre qui vient travailler dans nos pays.

Le Royaume du Bahreïn a également commencé l'application de la loi sur l'assurance chômage qui fait de ce pays un pionnier en la matière parmi les pays arabes. Cette loi s'applique à tous les travailleurs, nationaux et étrangers, conformément aux conventions de l'OIT. Le Royaume du Bahreïn devient ainsi un des pays pionniers dans la lutte contre la discrimination et la garantie de la justice et de l'équité, quelle que soit la nationalité des travailleurs.

Dans le cadre de l'emploi des jeunes et du travail décent, il est important de signaler l'initiative de Son Altesse la Cheikha Mozah bint Nasser, épouse de Son Altesse l'émir de l'Etat du Qatar, en faveur de la fondation de l'institution appelée *Le lien* dont le but est de trouver des emplois aux jeunes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en créant un lien avec les employeurs dans ces différents pays et les encourageant à réaliser des projets élaborés pour les jeunes. Dans ce domaine, un don de 100 millions de dollars a été offert par Son Altesse l'Emir, afin de soutenir l'institution. Celle-ci va surtout œuvrer à créer des partenariats internationaux basés sur des initiatives privées qui ciblent les opportunités d'emploi des jeunes à travers l'utilisation des systèmes de communication technologique modernes. Son Altesse la Cheikha a ainsi inauguré les travaux du Sommet de Doha sur "la jeunesse arabe et les possibilités de travail" tenu le 1^{er} et le 2 juin derniers. La 1^{ère} étape du projet a été lancée par le Qatar, le Royaume du Bahreïn, le Yémen, le Maroc, la Tunisie, et la Syrie, il inclura ensuite d'autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Conseil d'administration de l'institution *Le lien* est constitué d'un grand nombre d'anciens chefs d'Etat et des dirigeants de compagnies internationales importantes.

En ce qui concerne la discussion des rapports du Directeur général, je souhaite rendre hommage à Monsieur le Directeur général pour sa présentation du rapport spécial sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés et l'affirmation de la nécessité d'adopter des mesures urgentes de soutien aux travailleurs et aux employeurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés, et de mettre en œuvre les programmes nécessaires pour améliorer leur situation dans ce contexte de détérioration de la situation économique résultant de l'occupation et du blocus imposé au peuple palestinien par les autorités d'occupation. Nous devons également continuer le financement et l'aide du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale afin qu'il puisse jouer son rôle de soutien à la main-d'œuvre palestinienne.

Nous aspirons, dans un espoir légitime, que cette conférence représente un pas en avant vers le renforcement de notre organisation afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs en matière de travail décent et de dialogue social, et participe au progrès pour l'humanité entière. Nous voudrions enfin affirmer ici la résolution de tous nos Etats à œuvrer avec détermination à soutenir notre Organisation et à réaliser nos objectifs à tous.

(M. Louh prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. FOULKES (ministre des Affaires maritimes et du Travail, Bahamas)

Dans son rapport à la Conférence, le Directeur général a demandé aux Etats Membres de veiller à ce que l'Agenda du travail décent de l'OIT demeure un thème central pour tirer parti du potentiel positif de la mondialisation. Lors de notre dernière intervention devant cette Conférence, nous nous sommes engagés à améliorer et renforcer l'administration du travail, à faire progresser les relations de travail du gouvernement grâce à des consultations tripartites et bipartites, à mettre en place un système plus efficace de règlement des différends entre employeurs et employés; nous nous sommes également engagés à aider nos jeunes grâce à la mise en place de mesures incitatives à l'habilitation économique.

En tant que ministre des Affaires maritimes et du Travail, je suis heureux de vous indiquer que les Bahamas sont sur la bonne voie pour atteindre tous leurs objectifs et que nous avons commencé par la signature de notre programme par pays de promotion du travail décent au mois d'avril de cette année.

Nous nous sommes fixé comme objectif de renforcer le département du travail sur le plan institutionnel, de faire du dialogue social la pierre angulaire de notre politique publique et de renforcer la législation du travail et les droits au travail.

En outre, en collaboration avec nos partenaires sociaux et grâce à l'assistance du bureau régional de l'OIT, nous avons commencé à établir une liste de métiers dangereux qui s'appliquera à tous les enfants de moins de 18 ans aux Bahamas.

Nous avons, par ailleurs, institutionnalisé notre initiative TRIFOR qui permet de regrouper pouvoirs publics, syndicats de travailleurs et organisations d'employeurs, de les réunir deux fois par mois pour discuter des relations de travail dans le pays.

Nous sommes fiers, au Bahamas, d'être l'une des meilleures communautés maritimes au monde.

Notre équipe de professionnels a permis de développer des initiatives maritimes jusqu'à avoir le troisième registre de navires monde et la plus grande flotte de navires de croisière.

Nous sommes donc extrêmement fiers de vous informer que nous avons signé la Convention maritime consolidée de l'OIT, 2006, et que nous sommes les premiers à l'avoir fait dans notre région.

Lorsqu'il s'agit de bien-être des gens de mer et des armateurs, nous prenons les choses très au sérieux et nous sommes convaincus que la Convention maritime consolidée définit les exigences du travail décent qui sont indispensables dans le secteur maritime.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une ratification complète par tous les pays maritimes de cet instrument extrêmement important.

Le gouvernement des Bahamas reconnaît que le développement de tout pays réside dans sa jeunesse. A cet égard, mon gouvernement a récemment mis

en place un programme d'aide aux jeunes qui veulent devenir des entrepreneurs. Nous avons donc fourni des capitaux de démarrage à un millier de jeunes et leur avons apporté une assistance pour les aider à créer leur propre entreprise, car nous sommes convaincus que, pour qu'un pays réussisse, il faut une base entrepreneuriale à la fois viable et pérenne.

La coopération tripartite et le dialogue social se portent bien aux Bahamas. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier nos organisations faîtières pour leur leadership et leur participation à ce processus.

Une fois encore, nous réitérons l'appel lancé par le Directeur général pour que des efforts importants de recherche et de politiques soient menés par l'OIT en coopération avec d'autres instances internationales, afin de déterminer les effets d'un changement radical des modalités de travail en raison du changement climatique.

Si nous voulons véritablement inverser le courant destructeur du réchauffement climatique, nous devons nous orienter vers des modes de production et de consommation plus viables.

Une fois encore, je tiens à remercier M^{me} Anna Theresa Romero et son excellente équipe au bureau régional de Port-of-Spain pour leur appui. Nous sommes fiers de ce que cette équipe a réussi à accomplir depuis des années et les encourageons à continuer cet excellent travail.

Je tiens à réitérer ici l'appel de mon pays en faveur d'une approche tripartite unie pour faire avancer le travail si important et urgent de l'OIT et l'importance encore plus grande du dialogue social pour ce processus qui doit, cela est impératif, aboutir à une mondialisation équitable et à un travail décent pour tous.

Original farsi: M. JAHROMI (ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran)

Permettez-moi de vous dire que le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2000-2004, qui visait également la liberté d'association, indique l'importance que l'OIT attache à cette Déclaration.

La liberté d'association est le fondement des activités syndicales et elle peut mener à la promotion d'autres libertés civiles. Malheureusement, l'unilatéralisme et les restrictions à la technologie imposées par les pays industrialisés, parallèlement à la distribution inéquitable du capital et des occasions d'accès au marché, ont placé les pays en développement face à des défis extrêmement difficiles à relever, menant à la détérioration des relations du travail entre les Etats et leurs partenaires sociaux.

Si l'OIT recommande la négociation collective comme moyen de résoudre la crise provenant des changements technologiques et de la mondialisation injuste, elle devrait également tenir compte de la faiblesse des associations respectives et de leur manque de compréhension du marché international du travail.

Le monopole pratiqué par certaines associations de partenaires sociaux, avec ses effets négatifs sur le principe de la liberté d'association et la participation volontariste des représentants réels, est l'une des facettes négatives des nouvelles relations du travail et du tripartisme. Les bureaux régionaux de l'OIT doivent donc rester vigilants et chercher à identifier les causes du monopolisme et du méca-

nisme antidémocratique dans le cadre des missions de coopération technique.

Les gouvernements doivent identifier leurs partenaires sociaux par un enregistrement sain et impartial, et garantir qu'ils négocient avec ceux qui sont des représentants légitimes. Si ce n'est pas le cas, la négociation collective sur des sujets tels que le salaire minimum, les politiques de l'emploi, la flexi-sécurité n'apporteront pas les résultats qui permettraient de garantir les principes de la liberté d'association.

Parmi les défis que de nombreux gouvernements doivent relever dans le monde, nous voulons parler de la multiplicité et de la non-transparence des organisations syndicales et d'employeurs, de leur conservatisme face aux demandes du marché du travail, leur inefficacité dans l'offre de formation et de services, leur manque de dynamisme et finalement leur perte de légitimité et d'effectifs. Tous ces facteurs mènent à l'illégitimité des représentants et aux crises qui s'ensuivent sur le plan de la coalition de la solidarité dans ces organisations de travailleurs et d'employeurs.

Nos expériences internationales et nos pratiques nationales nous ont convaincus que toute évolution en termes de liberté d'association doit émaner des contextes culturels, idéologiques et nationaux de chaque pays. Aucun modèle ne peut être imposé dans une culture donnée si elle n'est pas enracinée dans cette culture à la base. Notre expérience en Iran indique qu'une coopération sincère entre des organisations authentiques de travailleurs et d'employeurs permet d'améliorer les relations du travail. Adhérant à l'esprit de la convention n° 87, le gouvernement s'est donc engagé avec ses partenaires sociaux à créer un environnement favorable pour renforcer le principe de la liberté d'association. Entre-temps, le nombre des syndicats libres et indépendants a augmenté et le nombre de plaintes de travailleurs a diminué de 24 pour cent, ce qui est considérable. Cela témoigne clairement de la corrélation entre des syndicats indépendants et le règlement adéquat des différends. Grâce à des négociations trilatérales sincères, nous avons constaté une réduction importante, de 24 pour cent, dans le nombre de plaintes reçues des travailleurs. Les syndicats ont de plus joué un rôle fondamental dans la durabilité de nos entreprises et la coopération constructive de la part des travailleurs et des employeurs.

Le gouvernement de l'Iran a décidé de réglementer les relations du travail dans le contexte du travail décent en modifiant son Code du travail. Nous sommes heureux de remarquer que le nombre de syndicats indépendants en Iran a pratiquement triplé ces deux dernières années, atteignant plus de 4 000 syndicats indépendants, et de constater une augmentation de plus de 40 pour cent du nombre des organisations indépendantes d'employeurs, qui sont maintenant au nombre de 1 486.

Nous sommes convaincus que pour promouvoir la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, il est indispensable que les partenaires sociaux, tout en renforçant leur pouvoir de négociation collective et leurs droits de syndicalistes, l'éducation, etc., trouvent des solutions qui soient mutuellement acceptables.

Finalement, au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, je voudrais souligner qu'il faudrait de plus nombreuses enquêtes de suivi à

propos des conventions n° 87 et n° 98 en reflétant la pluralité des conditions socio-économiques et historiques des différents pays.

Finalement, je voudrais remercier le secrétariat pour leurs efforts de préparation du rapport sur les territoires arabes occupés. Les graves problèmes tels que l'insécurité constante, la situation sur le marché du travail, la pauvreté, la dépendance alimentaire, l'isolation de Gaza, l'étau resserré par les contrôles et la restriction de la circulation continuent de rendre extrêmement compliquée la vie quotidienne des Palestiniens et les privent de toute possibilité de trouver un travail décent et de mener une vie décente.

En guise de conclusion, je voudrais rectifier mon frère ministre du Qatar qui a parlé du Golfe. Il ne s'agit pas du Golfe mais du Golfe persique, et tous les documents des Nations Unies et des organisations internationales utilisent cette terminologie.

Original anglais: M^{me} SUNDNES (travailleuse, Norvège)

En tant que déléguée des travailleurs nouvellement élue au Conseil d'administration, je me réjouis de pouvoir coopérer de façon efficace sur les thèmes qui sont au cœur du rapport et des annexes.

Beaucoup de travail excellent a été réalisé à l'OIT sur l'Agenda du travail décent et j'apprécie particulièrement l'accent qui a été mis sur la promotion des normes, du tripartisme et du dialogue social. Les partenaires sociaux de Norvège ainsi que notre gouvernement organisent une grande conférence sur le travail décent le 5 septembre de cette année. Nous sommes très heureux quand M. Somavia et M. Pascal Lamy de l'OMC aient répondu présents pour livrer un discours programme chacun à cette conférence.

Nous pensons en effet que mettre l'emploi et le travail décent au cœur des politiques économiques, c'est cela l'avenir de nous tous.

En fait, le thème le plus pressant au sein du mouvement syndicaliste norvégien aujourd'hui, c'est le dumping social. Nous avons de bons emplois, nous avons de bons salaires, beaucoup de travailleurs viennent des pays baltes, de la Pologne, de la Roumanie, de la Bulgarie parmi tant d'autres pour trouver un emploi chez nous.

Dans la plupart des cas, ils sont bien traités mais nous avons aussi pu constater bon nombre de cas de maltraitance de travailleurs étrangers par des employeurs irresponsables.

Grâce au travail de suivi conséquent des syndicats, grâce à un système d'inspection du travail efficace et à des accords collectifs qui fonctionnent bien dans la plupart des filières, nous avons pu révéler ce type de comportement et résoudre les problèmes de nos collègues. La mise en œuvre récente de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, semble être également un bon outil pour prévenir le dumping social.

Malheureusement, ce n'est pas un avis qui est partagé par les organisations patronales. Elles disent que la convention est désuète et protectionniste. Heureusement, il y a beaucoup de secteurs d'activité qui ne partagent pas cet avis. Lorsque les médias entendent parler de ces affaires, je peux vous dire que la majorité de l'opinion publique norvégienne convient que le dumping social est l'équivalent d'un mauvais traitement des personnes.

Les syndicats norvégiens partagent votre souci par rapport aux travailleurs palestiniens et leur famille, qui transparaît dans le rapport bien documenté sur la

situation dans les territoires arabes occupés. La situation du peuple palestinien ne fait qu'empirer socialement, économiquement mais aussi politiquement, et ceci bien sûr a une incidence néfaste sur les travailleurs. J'ai aussi relevé qu'il y avait des effets néfastes tels que la progression du travail des enfants. Je regrette énormément que les taux de chômage soient les plus élevés pour les jeunes et les femmes qualifiés qui sont justement la main-d'œuvre dont la Palestine a besoin pour venir à bout de ses problèmes. Notre gouvernement ainsi que les syndicats norvégiens se sont engagés à soutenir les travailleurs palestiniens et continueront de le faire.

Un autre sujet de préoccupation est la situation des travailleuses et l'absence d'une bonne représentation des femmes, ceci tant au niveau du Conseil d'administration de l'OIT qu'aux conférences annuelles. La représentation des femmes doit être améliorée. Tant que les salaires des femmes seront en moyenne de 15 pour cent inférieurs à celui des hommes et tant que les femmes seront confrontées à ce plafond de verre invisible qui les empêche de progresser aussi bien dans les syndicats que dans les entreprises, il n'y aura pas de travail décent.

Je salue la stratégie qui a été choisie par l'OIT pour mener un débat poussé sur les questions de parité hommes-femmes à la Conférence de l'année prochaine et un suivi les deux années qui suivront, avec pour objectif d'adopter une convention sur les travailleurs domestiques. C'est une stratégie excellente qui combine la théorie à la pratique afin d'assurer un travail décent et une vie décente aux femmes.

Original anglais: M. ITO (secrétaire parlementaire à la Santé, au Travail et à la Prévoyance sociale, Japon)

Je tiens à exprimer ma sympathie la plus profonde à ceux qui ont été touchés par le cyclone au Myanmar et par le tremblement de terre en Chine. Notre gouvernement prête son assistance à nos voisins et je leur souhaite un prompt rétablissement.

L'année prochaine, nous célébrerons le 90^e anniversaire de l'OIT. Le Japon a une relation de longue date avec cette Organisation. Je voudrais porter un regard vers le passé, dans l'idée de préparer cette célébration. Il y a quatre-vingts ans, le Japon accueillait pour la première fois le Directeur général d'alors, M. Albert Thomas. Celui-ci avait constaté la situation des travailleurs dans les filatures de coton et échangé quelques remarques avec de jeunes fonctionnaires du Bureau des affaires sociales qui venait de s'ouvrir.

Il avait rencontré également M. Shibusawa qui avait 88 ans et qui est connu comme le père du capitalisme japonais. Né dans une famille d'agriculteurs à l'époque féodale, M. Shibusawa a été promu au rang de samouraï. Il a ensuite occupé la fonction de fonctionnaire principal du nouveau gouvernement réformiste, pour devenir ensuite un chef d'entreprise prospère. Du fait de sa contribution à la nation il a obtenu le titre de baron puis celui de vicomte.

Reconnaissant qu'il a contribué à introduire le capitalisme et l'industrialisation au Japon, M. Shibusawa lui-même a dit: «C'était nécessaire et je ne le regrette pas». Mais il a immédiatement ajouté que l'industrialisation a causé de grandes difficultés et a déclaré à M. Albert Thomas: «Je considère qu'il est de mon devoir de corriger ou plutôt de compléter mon travail en favorisant la reconnaissance des syndicats dans les négociations

avec les employeurs et le rétablissement de la stabilité et de l'harmonie». Plus tard, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil d'administration du BIT, M. Thomas a rappelé qu'il avait entendu cette remarque non sans émotion, et qu'il en avait apprécié l'esprit.

Après 80 ans, l'esprit de ce commentaire de M. Shibusawa est demeuré, je crois, tout à fait pertinent. Un grand chef d'entreprise reconnaissait ainsi que la fonction novatrice et productive du marché doit être étoffée par une perspective d'équilibre et d'équité, et que le dialogue social revêt une importance primordiale.

Ce qui est plus frappant encore, c'est que, si l'on remplace le terme «industrialisation» par le mot «mondialisation», le commentaire va dans le même sens que notre perception actuelle du monde et prend même aujourd'hui un sens plus large. Nous ne nions pas la mondialisation, mais nous nous soucions de sa dimension sociale et prenons des mesures à cet égard. Même si l'instauration de la paix universelle a constitué l'objectif de l'OIT depuis sa création, l'interdépendance mondiale n'a jamais été autant ressentie qu'aujourd'hui. Le changement climatique est une question qui en est un exemple. Le mois dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir le Directeur général, M. Juan Somavia, dans notre ville côtière de Niigata, où se tenait le G-8 des ministres du Travail et de l'Emploi. Notre programme incluait l'équilibre entre l'emploi et l'environnement. M. Somavia a conduit le débat en mettant l'accent sur les questions fondamentales liées aux stratégies des emplois verts. Nous sommes heureux d'annoncer l'adoption du Principe de l'équilibre mondial de Niigata, engagement à promouvoir le dialogue social et la coopération sur le lieu de travail en vue d'établir un équilibre cohérent entre la croissance, l'emploi, la productivité et le souci écologique.

Pour remplir cet engagement et pour réaliser l'objectif plus vaste du travail décent au Japon, nous attendons encore du Directeur général qu'il joue son rôle de chef de file. A l'heure de l'interdépendance mondiale, les compétences techniques de l'OIT sont devenues indispensables. C'est pourquoi le renforcement de la capacité de l'Organisation a tant d'importance. Nous prêtons notre plein appui aux débats qui vont se tenir au cours de cette session de la Conférence. Mais le travail véritable ne fait que commencer. Le Japon continue de nourrir le plus vif intérêt pour la discussion portant sur la façon d'orienter l'OIT dans la bonne direction pour qu'elle puisse apporter de manière efficace et efficiente un soutien à ses mandats.

Le Japon va s'engager plus loin encore en tant qu'ardent partisan du travail décent, et en particulier dans un effort concerté au plan régional dans le cadre de la Décennie du travail décent pour l'Asie. En collaborant avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Japon va poursuivre son action dans la perspective de 2015.

Original anglais: M. SULKA (gouvernement, Albanie)

Pour nous, en matière de programmation, la priorité absolue reste le développement de nos capacités et la mise à jour des connaissances qu'exige le marché du travail. Sur les plans qualitatif et quantitatif, l'amélioration de nos capacités est donc la priorité et nous avons pris pour cela plusieurs orientations.

Pour la première fois et avec la collaboration du système d'éducation et de formation professionnelle, nous avons décidé d'utiliser au mieux nos ressources humaines et matérielles. La stratégie actuelle d'éducation et de formation professionnelle s'inscrit donc dans cet esprit de coopération, qui permet aussi de mettre largement en place et d'éprouver les institutions qui gèreront le système de formation professionnelle. Ces institutions prônent l'élaboration de programmes éducatifs, de même que l'évaluation et la normalisation des niveaux de connaissance.

Nous avons également porté notre attention sur l'amélioration des capacités du système de formation professionnelle afin de mieux couvrir les besoins du marché du travail, notamment dans les régions les plus pauvres.

Grâce à cette initiative, nous avons donc pu améliorer de 20 pour cent la couverture des centres publics de formation professionnelle, auxquels s'ajoute un centre mobile destiné à couvrir des zones ayant des besoins particuliers et soumises à des conditions particulières.

Compte tenu des spécificités de notre pays, nous pensons que la flexibilité est une condition nécessaire compte tenu du marché du travail national. Grâce à un fonds de promotion de l'emploi, qui a d'ailleurs été augmenté de 70 pour cent cette année, nous avons réussi à mettre en place des activités de formation professionnelle, en collaboration avec différentes entreprises du secteur privé, dans plusieurs zones qui ne pouvaient pas être couvertes par les centres d'éducation et de formation professionnelle locaux, ou pour suppléer à l'insuffisance des programmes existants.

Il est d'ailleurs intéressant de signaler que, dans certaines des zones où ont été mis en place ces services pour la première fois, on note une majoration sensible des emplois – plus de 70 pour cent, l'efficacité a été sensible, et un accroissement des niveaux de revenus des personnes et de leurs familles.

Notre économie reste une économie en transition, notamment en ce qui concerne la privatisation de certaines branches de l'économie; nous avons donc, en collaboration étroite avec l'OIT et avec le soutien financier d'autres pays, mis en place différents programmes destinés à intégrer les personnes restées sans emploi suite à la privatisation de leur entreprise. Ces programmes permettent de former ces chômeurs pour qu'ils répondent aux besoins du marché du travail.

Cette philosophie tripartite et la consultation des autres parties prenantes, des partenaires employeurs et employés sont au cœur de l'action du ministère du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances. L'année écoulée a été chargée: nous avons élaboré différents documents politiques et avons mis au point diverses stratégies sectorielles, que ce soit concernant le marché du travail ou diverses questions sociales. Ce document se caractérise de manière significative par sa philosophie de coopération étroite avec le ministère, ou mieux dit encore, avec les administrations publiques et les partenaires sociaux – qu'il invite d'ailleurs à participer à différentes activités, notamment aussi à l'action du Conseil national du travail. Ce Conseil national du travail est une institution consultative extrêmement importante pour toutes questions relevant non seulement du ministère du Travail mais aussi d'autres ministères. Il a beaucoup évolué, impliquant tou-

jours plus d'acteurs et de partenaires soucieux du développement. Nous travaillons, dans le cadre d'un projet avec l'OIT, à améliorer les capacités de ce Conseil et à les élargir au niveau régional, car il est d'autant plus nécessaire de développer des relations de travail institutionnelles et qualifiées que les intérêts et obligations des partenaires divergent.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous pouvons ainsi clore la sixième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 12 h 55.)

Septième séance

Lundi 9 juin 2008, 14 heures

Présidence de M. Tabani, de M^{me} Diallo et de M. Louh

VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LES RÉOLUTIONS CONCERNANT LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS DES COMORES, DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DE L'IRAQ ET DES ILES SALOMON

Original anglais: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la septième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le premier point inscrit à notre ordre du jour concerne le vote par appel nominal sur les résolutions concernant les arriérés de contributions de quatre pays, les Comores, la République centrafricaine, l'Iraq et les Iles Salomon, dont les textes sont reproduits dans le *Compte rendu provisoire* n° 11-1 et sont les suivants: Résolution concernant les arriérés de contributions des Comores, Résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine, Résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq et Résolution concernant les arriérés de contributions des Iles Salomon.

Je vous rappelle que, conformément à l'article n° 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT, la Conférence peut, par un vote à la majorité des deux tiers des délégués présents, autoriser un Membre de l'Organisation qui est en retard dans le paiement de sa contribution à participer au vote, si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

En vertu de l'article 19, paragraphe 5, du Règlement de la Conférence, il est nécessaire dans un tel cas de procéder à un vote par appel nominal.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

Nous allons maintenant passer au vote par appel nominal sur les quatre résolutions. Dans le cas des Comores: le résultat du vote est le suivant: 257 voix pour, 19 voix contre, avec 8 abstentions. Le quorum étant de 304 et le nombre de suffrages exprimés de 284, nous procéderons de nouveau demain à un vote sur cette résolution étant donné que le quorum n'a pas été atteint.

Dans le cas de la République centrafricaine: le résultat du vote est le suivant: 257 voix pour, 19 voix contre, avec 9 abstentions. Le quorum étant de 304 et le nombre de suffrages exprimés de 284, nous devons revoter demain sur cette résolution, étant donné que le quorum n'a pas été atteint.

Dans le cas de l'Iraq: le résultat du vote est le suivant: 257 voix pour, 18 voix contre, avec 9 abstentions. Le quorum étant de 304 et le nombre

de suffrages exprimés de 284, nous devons revoter demain sur cette résolution également étant donné que le quorum n'a pas été atteint.

Dans le cas des Iles Salomon: le résultat du scrutin est le suivant: 260 voix pour, 19 voix contre, avec 5 abstentions. Le quorum étant de 304 voix et le nombre de suffrages exprimés de 284, nous devons revoter demain étant donné que le quorum n'a pas été atteint.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. IQBAL (*ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh*)

Depuis 1972, le Bangladesh joue un rôle actif au sein de l'OIT et c'est avec grand plaisir que le Bangladesh a été élu cette année membre titulaire du Conseil d'administration. Nous aimerions remercier tous les membres du Conseil de leur soutien, – et en particulier le gouvernement du Pakistan – par leur soutien.

Le Bangladesh, quant à lui, a mis en œuvre avec succès plusieurs projets pilotes concernant le travail décent dans certains secteurs spécifiques. Nous demandons à l'OIT de renforcer son assistance technique pour nous aider à poursuivre la mise en œuvre des programmes actuels et en entreprendre de nouveaux. Nous avons élaboré un programme national de travail décent en collaboration avec l'OIT. Ce programme nous permettra de relever un certain nombre de défis, dans le prolongement de l'AMF, à savoir la promotion du travail décent et productif, la suppression des pires formes de travail des enfants et le respect des droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation.

Le gouvernement a lancé un projet sur la sécurité et le respect de l'environnement dans le recyclage des navires qui s'est achevé en décembre 2007.

Nous sommes désireux maintenant de tirer parti des enseignements de ce projet pour améliorer la condition de travail dans ce secteur en plein essor.

Le Bangladesh est attaché à la mise en œuvre des normes internationales du travail. Nous avons ratifié 33 conventions de l'OIT, dont sept des huit conventions fondamentales, et nous sommes en train d'examiner la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Notre Constitution, notre législation et

nos politiques préconisent l'abolition du travail des enfants.

Nous avons d'ailleurs adopté en 2006 une loi sur la prévention et l'élimination du travail des enfants, notamment de ses formes les plus dangereuses.

Nous avons également mis au point une politique dans ce domaine. Le gouvernement a également adopté une nouvelle législation sur la protection sociale visant le secteur formel et le secteur informel. Après des consultations approfondies avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, le gouvernement a fixé un salaire minimum pour les diverses catégories de travailleurs du secteur du vêtement.

Le gouvernement a pris également des mesures spécifiques pour lutter contre le travail des enfants. Nous avons conclu en 1994 un mémorandum d'accord avec l'OIT et avons entrepris un certain nombre de projets. Le gouvernement, en collaboration avec l'IPEC, met actuellement en œuvre un programme assorti de délais visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Le gouvernement a également mis au point un projet de réglementation du travail des enfants qui vient d'entrer dans sa seconde phase au cours de laquelle il est prévu de soustraire 30 000 enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans à toute forme d'activité dangereuse en leur prodiguant un enseignement et une formation en dehors des filières traditionnelles.

Nous accordons la priorité au secteur du prêt-à-porter puisque c'est le secteur d'exportation le plus important pour notre économie qui emploie approximativement 2,5 millions de travailleurs dont 80 pour cent de femmes. Le gouvernement a signé un mémorandum d'accord tripartite le 12 juillet 2006 avec les travailleurs et les employeurs et, comme suite à ce mémorandum, un forum sur le respect des normes sociales a été organisé et un comité de gestion des crises a été mis sur pied avec la participation des parties prenantes pour veiller à ce que la nouvelle législation sur le salaire minimum soit appliquée et à ce que d'éventuels différends puissent être immédiatement réglés.

On peut affirmer aujourd'hui que plus aucun enfant ne travaille dans le secteur du prêt-à-porter. Sur les huit points clés suivants – lettres d'engagement, pièces d'identité des travailleurs, horaire régulier et heures supplémentaires, jours de congé, salaires minimum versés sans retard, congés et allocations de maternité – le respect des normes est très encourageant.

Le gouvernement, en collaboration avec les associations d'employeurs, les ONG et les syndicats, suit de plus près la situation en vue de l'améliorer. Comme dans le prêt-à-porter, les mesures dans le domaine de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des travailleurs sont actuellement prises dans le secteur de la transformation du poisson et de la crevette.

Le gouvernement a lancé des initiatives pour renforcer la formation professionnelle, pour les chômeurs et la main-d'œuvre non qualifiée.

Trente six centres de formation technique, dont six exclusivement destinés aux femmes, mettent actuellement en œuvre des programmes de formation personnalisés. Dans chaque usine, des comités de protection sociale auxquels participent des représentants des travailleurs ont été mis en place pour régler les problèmes des travailleurs. Malgré tous

nos efforts, le chômage reste un problème très préoccupant.

Afin d'améliorer la situation, nous demandons à l'OIT et aux partenaires du développement qu'ils nous fournissent l'aide nécessaire pour élargir la portée des programmes de renforcement des compétences mis en œuvre par le gouvernement.

En conclusion, je tiens à signaler que le Bangladesh met tout en œuvre pour améliorer la condition de ses travailleurs et s'attache à appliquer les normes internationales du travail. Nous demandons à l'OIT et à la communauté internationale de soutenir les efforts que nous déployons pour promouvoir le travail décent et les moyens de subsistance dans le pays.

Original allemand: M^{me} MAREK (Secrétaire d'Etat, ministre fédéral de l'Economie et du Travail, Autriche)

Mon intervention portera essentiellement sur l'Autriche dans le contexte de la mondialisation et je me prononcerai aussi sur les défis qu'affronte l'OIT.

L'Autriche essaie de faire face à la mondialisation et de tirer parti des chances qu'elle nous offre, mais il faut garantir en même temps le travail décent. Cela nous a toujours tenu à cœur.

Depuis l'an 2000, nous avons connu un grand essor économique, nous avons également pu faire accéder à l'assurance-chômage les travailleurs indépendants et nous avons une politique très active dans le domaine du marché du travail, ce qui nous a conduits quasiment au plein emploi puisque notre taux de chômage n'était que de 4,1 pour cent au premier trimestre de cette année. Nous occupons donc une position privilégiée par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

En dépit de cela, nous constatons une baisse de la demande intérieure et, par conséquent, les travailleurs doivent être intéressés davantage au sort de l'entreprise. Nous misons surtout sur la participation des travailleurs, et nous prévoyons également une baisse des charges fiscales sur les salaires à partir de 2010.

Les partenaires sociaux participent à l'élaboration des politiques dans ce domaine, et cette voie a fait ses preuves. Nous voulons nous prévaloir des chances que nous offre la mondialisation. Le tableau du commerce extérieur démontre que le processus de mondialisation doit être façonné de façon à ce que tous les groupes de population puissent en bénéficier équitablement. Dans le domaine du commerce extérieur, l'Autriche tient à incorporer les normes fondamentales de l'OIT dans les accords commerciaux multilatéraux pour que la concurrence ne se fasse pas aux frais des droits des travailleurs et de l'environnement.

L'Autriche continuera d'appuyer l'engagement du Directeur général en faveur d'une politique financière et économique respectueuse des accords sociaux qui soit à la fois durable et cohérente. Nous nous félicitons de la Conférence OIT/OCDE sur la responsabilité sociale des entreprises qui va se tenir les 23 et 24 juin à Paris.

Cela ne doit pas nous conduire à négliger d'autres considérations urgentes et d'autres défis: l'évolution démographique, par exemple, ainsi que les tâches fondamentales de l'OIT, c'est-à-dire le renforcement des droits au travail, ainsi que le dialogue social et le système normatif.

Il faut également améliorer les conditions de travail et nous en occuper davantage. La Stratégie pour

la période 2009-2015 devrait prévoir des mesures concrètes de promotion de la ratification et l'application de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. Il y a des points importants, comme d'avoir des institutions solides sur le marché du travail qui soient fondées sur le dialogue social et le renforcement des services d'inspection, ainsi que la collaboration entre les partenaires sociaux. Notre contribution ici est extrêmement ciblée. Dans le cadre de la politique de l'emploi et de la politique sociale, il faudrait approfondir le concept de flexisécurité, très important aujourd'hui.

Je voudrais également insister sur l'importance du plan «Unis dans l'action». Nous nous félicitons de l'engagement très ferme du Directeur général dans le cadre de ce processus. Il s'agit, par le biais d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies, d'arriver à utiliser de façon plus efficace les ressources limitées, de faire disparaître les doublons et de parvenir à des synergies. Nous attendons donc un effort soutenu de la part de l'OIT dans ce domaine, ce qui nous conduira à des résultats concrets dans un proche avenir.

Avant de terminer, je voudrais dire combien nous nous réjouissons de l'adoption par consensus de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable où l'OIT et ses mandants reconnaissent la nécessité d'assurer des conditions d'un travail digne. L'Autriche s'est beaucoup engagée dans le processus SILC; il s'agit là de mettre en œuvre une approche visionnaire, de lui donner vie et, en tant que nouveau Membre récemment élu au Conseil d'administration, l'Autriche va s'employer à atteindre justement cet objectif.

Original anglais: M^{me} RAMSAMY (gouvernement, Maurice)

Ce rapport global, le troisième de cette nature qui couvre les droits et principes de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, marque le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87. Cette convention et sa convention sœur n° 98 sont des atouts fondamentaux pour la promotion des droits de l'homme et pour la réalisation de la démocratie et du développement économique et social dans la plupart des pays. Maurice, pour sa part, a ratifié les deux conventions ainsi que les autres conventions fondamentales de l'OIT.

Le gouvernement de Maurice, avec l'assistance du Bureau international du Travail, met à l'heure actuelle la dernière touche à ses réformes du droit du travail. La nouvelle législation sur les relations professionnelles permettra d'améliorer encore l'environnement des relations de travail à Maurice et fournira à tous les partenaires sociaux les instruments nécessaires pour mieux faire face aux défis et aux possibilités que se font jour dans notre monde en constante mutation. La législation proposée reprend les valeurs et les intentions inhérentes à la Constitution de l'OIT ainsi qu'aux deux conventions relatives à la liberté d'association.

La négociation collective sera le fil conducteur de cette nouvelle législation. Le gouvernement de Maurice estime que la négociation collective est un moyen efficace de mettre en place des relations constructives et de confiance entre les parties. Nous pensons également que seules les solutions qui se fondent sur la confiance recueillent un soutien et une adhésion véritables et, partant, sont susceptibles

de durer. Etant donné que le droit de grève est intrinsèque au droit d'association, des dispositions ont été prises dans la nouvelle législation pour traiter correctement cette question. Nous mettons toutefois l'accent sur la nécessité d'épuiser toutes les procédures de conciliation et de médiation avant de recourir à toute action syndicale.

Dans la stratégie de réformes économiques qui est actuellement celle de Maurice et qui est orientée vers une plus forte croissance et à une distribution équitable des bénéfices de cette dernière, le rôle et la contribution des organisations d'employeurs et de travailleurs sont déterminants. Dans un tel contexte, les organisations de travailleurs peuvent devenir des agents importants du changement car elles peuvent contribuer efficacement à faciliter la transition vers des structures socio-économiques plus modernes et, par leur participation au dialogue tripartite, aider à réduire les épreuves qu'une telle transition peut parfois susciter.

La liberté d'association ne saurait être dissociée de l'obligation incombant aux travailleurs ainsi qu'aux employeurs de respecter les droits du pays. Il est regrettable que des allégations totalement infondées de violation de droits syndicaux aient été dans certains milieux portées à l'encontre du gouvernement de Maurice dans une affaire où il y a eu un non-respect des dispositions de la loi.

L'Ile Maurice est un Etat démocratique, où existe une claire séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La règle de droit prévaut et une obligation s'impose à tous, y compris les syndicats, de se conformer aux dispositions des lois du pays. Personne n'est donc au-dessus des lois.

Dans la mise en œuvre des principes de liberté d'association, le gouvernement de l'Ile Maurice reconnaît le rôle crucial que joue le Comité de la liberté syndicale lorsqu'il s'agit de traiter d'allégations de violation des droits d'association. Toutefois, récemment, le comité a examiné une allégation de violation des conventions n° 87 et n° 98 à l'encontre du gouvernement mauricien, et nous regrettons que des faits soumis par le gouvernement, et dont nous pensons qu'ils étaient de la plus haute importance pour l'analyse de ce cas, n'aient apparemment pas retenu l'attention qu'ils méritaient de la part du comité lorsque celui-ci est parvenu à ses conclusions. Cela a dans une certaine mesure sapé les efforts qui avaient été entrepris par le gouvernement au fil des ans pour promouvoir le dialogue social et une meilleure compréhension entre tous les partenaires sociaux. Une telle situation porte également préjudice à l'image de l'Ile Maurice, qui a toujours été et reste une démocratie très vivante, où les droits fondamentaux sont garantis par la Constitution et strictement respectés.

Le gouvernement de Maurice, s'est lancé dans un nouveau programme économique qui a pour objectif de parvenir à un développement durable et de veiller à assurer une subsistance décente à chacun des citoyens de la République. Ce programme met notamment l'accent sur le travail décent en tant qu'élément productif, sur l'esprit d'entreprise et l'investissement privé, sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur la réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est justement de la réduction de la pauvreté, notre gouvernement a accueilli en avril 2008 la conférence internationale de la CDAA sur la pauvreté et le développement dont le principal résultat a été la signature par les chefs d'Etat et de

gouvernement de cette région de la déclaration de la CDAA sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Cette déclaration identifie sept domaines prioritaires qui appellent une attention urgente: sécurité alimentaire, changement climatique, énergie, échanges commerciaux, éducation, santé et développement des infrastructures.

L'ordre du jour de cette session de la Conférence inclut la discussion sur des questions aussi importantes que la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et les compétences professionnelles permettant d'améliorer la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. Les résolutions qui seront adoptées par la Conférence sur ces questions aideront sans aucun doute les Etats Membres à mettre en œuvre des stratégies spécifiques à leurs pays pour promouvoir l'emploi productif et le travail décent.

Enfin, je tiens à réaffirmer ici l'engagement du gouvernement de Maurice en faveur des droits et principes fondamentaux au travail, tels qu'énoncés dans les conventions n^{os} 87 et 98, ainsi qu'en faveur du dialogue social et du tripartisme.

Original ukrainien: M^{me} DENISOVA (gouvernement, Ukraine)

Le gouvernement de l'Ukraine partage et soutient les conclusions et les différentes déclarations figurant dans le rapport du Directeur général, M. Juan Somavia, concernant le travail décent, qui est sans nul doute une priorité. Le gouvernement de l'Ukraine partage également et soutient les efforts qui ont été déployés afin de créer un développement économique et social durable, dans le monde qui se fonde sur les principes et les mécanismes du dialogue social.

Tout en exprimant notre attachement aux idéaux du travail décent, nous comprenons bien sûr certains des défis stratégiques qui se posent dans l'avenir, et je souhaite ici souligner que la création de conditions économiques permettant le travail décent sont sans nul doute l'une des orientations prioritaires de notre gouvernement, et c'est là une aspiration soutenue, tant par les employeurs que par les syndicats de l'Ukraine.

Notre gouvernement a rétabli le dialogue social au cours de ses cent premiers jours d'activité.

Nous avons signé un accord de conciliation avec la Fédération des syndicats de l'Ukraine, avec laquelle le gouvernement se trouvait en litige depuis 2006.

Nous avons également conclu un mémorandum de partenariat et de coopération avec tous les syndicats nationaux.

Nous avons pu mener jusqu'à terme des négociations collectives, qui ont duré plus de deux ans; nous avons, par ailleurs, abouti à un accord général entre le Conseil des ministres de l'Ukraine, les confédérations panukrainiennes d'employeurs et d'entrepreneurs ainsi que toutes les associations professionnelles et tous les syndicats ukrainiens, et ce pour la période 2008-09.

La participation de la partie gouvernementale a également repris dans les travaux du Conseil socio-économique tripartite, placé sous l'autorité du Président de l'Ukraine.

Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée pour remercier, au nom du gouvernement de l'Ukraine, tous nos partenaires sociaux de leur attitude très positive et je tiens à souligner qu'on a créé la base normative, juridique et législative indispensable à la participation directe des partenaires sociaux à

l'élaboration de la politique économique et sociale de notre Etat.

Je tiens également à faire observer que le gouvernement comprend parfaitement les problèmes qui se posent sur la voie de la mise en œuvre des droits et garanties au regard des activités des syndicats et des employeurs.

Il s'agit avant tout de régler, par la voie législative, la question de la légalisation des syndicats et des organisations d'employeurs, conformément aux dispositions des conventions de l'OIT.

Mais c'est avec une forte dose d'optimisme, étant donné la situation actuelle du dialogue social en Ukraine, que l'on peut affirmer que, sans nul doute, ce problème pourra être éliminé dans un proche avenir.

En étroite coopération avec les partenaires sociaux, le gouvernement oriente son action vers l'amélioration du niveau de vie de la population et la création de conditions permettant plus d'emplois et un travail décent.

Les revenus des citoyens de l'Ukraine se sont améliorés, notamment les salaires. Le salaire moyen dans notre pays dépasse à l'heure actuelle de 2,7 fois le minimum nécessaire pour vivre des travailleurs. Le montant du salaire minimum représente déjà 90 pour cent de ce montant et, à partir de 2009, il sera égal à 100 pour cent de ce minimum vital pour les travailleurs.

On a également considérablement accru l'aide destinée aux familles avec enfant. Par exemple, par rapport à l'an dernier, on observe une augmentation de quelque 40 pour cent des prestations versées à la naissance du premier enfant, qui représentent 2 500 dollars des Etats-Unis, un triplement des allocations à la naissance du second enfant, soit 5 000 dollars, et pratiquement une multiplication par six de l'allocation de naissance à partir du troisième enfant, qui se monte alors à 10 000 dollars des Etats-Unis. On a également augmenté le montant de l'aide accordée par l'Etat aux familles nombreuses défavorisées.

Plus de 240 000 handicapés depuis l'enfance et d'enfants handicapés ont perçu également une aide majorée de l'Etat.

On a également pris d'importantes mesures pour réformer les retraites, avec notamment un coefficient de remboursement des retraites en fonction du salaire qui représente désormais 46 pour cent en Ukraine, soit un taux supérieur aux prescriptions de la convention (n^o 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Nous souhaitons rapprocher nos normes sociales des normes internationales. Nous avons déjà ratifié 63 conventions, dont 20 pendant les années de l'indépendance.

Dans le cadre de la feuille de route pour l'Ukraine, et avec la coopération de l'OIT, nous avons procédé à une analyse de notre législation nationale dans le domaine de la protection sociale, notamment au regard des conventions n^{os} 121, 128, 130 et 168.

En mars de cette année, l'Ukraine a ratifié également une autre convention, il s'agit de la convention (n^o 153) sur la durée du travail et les périodes de repos (transports routiers), 1979.

Un accord général avec les partenaires sociaux, qui a été signé cette année, prévoit également d'étudier la possibilité de ratifier une autre série de conventions de l'OIT.

Il s'agit notamment de la convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974; de la convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979; de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; de la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; et de la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986.

Un mémorandum entre le ministère du Travail et de la Politique sociale de l'Ukraine et l'OIT concernant un nouveau programme de travail décent pour la période 2008-2011 est en passe d'être signé. L'accord a déjà été donné, et je vais signer ce mémorandum.

Nous pensons qu'il contribuera de façon très importante au développement ultérieur de notre coopération.

Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'OIT pour la très large aide technique qu'elle nous a fournie dans le cadre de ce programme, qui nous a aidés à accompagner les mutations du marché du travail, ainsi qu'à développer les relations sociales.

Nous sommes également reconnaissants pour l'aide apportée dans la préparation du projet de code du travail ukrainien, que le Conseil suprême de l'Ukraine a adopté en première lecture en mai de cette année.

Original anglais: M. ANDERSON (employeur, Australie)

Les employeurs australiens et notre pays en général ont toujours participé très activement aux activités des organisations internationales, telles que l'OIT, et cela depuis des décennies.

Je peux vous garantir, en ma qualité de président récemment élu représentant des employeurs d'Australie que nous allons continuer à suivre cette même voie.

L'OIT, comme toutes les institutions, a ses défauts, mais elle a tout de même obtenu des résultats considérables.

Le secteur privé doit s'appuyer sur une société stable pour se développer. L'OIT est, précisément, un forum mondial où nous nous rassemblons pour défendre la liberté et la cohésion sociale.

Les organisations qui souhaitent se moderniser doivent chercher à raviver l'énergie, à envisager des changements de paradigme et à construire de nouvelles relations tout en restant attachées aux mêmes valeurs. C'est là l'optique des employeurs australiens, ainsi que celle d'un OIT modernisé.

En tant qu'employeurs, nous croyons, avant tout, au marché, au secteur privé et à l'investissement. En effet, l'Australie a su profiter de la mondialisation, non que la mondialisation nous ait choisis, mais parce que nous nous y sommes convertis en restructurant notre façon d'opérer.

Toutefois, la mondialisation a des effets inégaux, comme le Directeur général nous l'a rappelé. Et la politique sociale adoucit les inégalités. Les défis pour les pays en développement et les économies vulnérables, dont certaines se trouvent dans notre voisinage, dans le Pacifique, sont considérables; et l'Australie, y compris ses employeurs, doit accompagner ces communautés dans leur transition et leurs transformations économiques.

C'est grâce à la création d'emplois de qualité que les gens peuvent sortir d'une situation de pauvreté et d'inégalité. L'emploi redonne confiance, permet aux familles de survivre, réduit le risque de voir l'extrémisme prendre le dessus et assure l'ordre dans les communautés.

L'emploi productif lie les sociétés à l'économie, mais lie également les économies aux sociétés. Ces principes sont les piliers qui doivent également refléter le programme de l'Agenda du travail décent.

L'économie mondiale va manifestement connaître des périodes très agitées, synonymes de difficultés. Un rôle central incombe à l'OIT au cours de ces périodes mouvementées et il faut que la politique sociale occupe une place de premier choix, mais il faut aussi l'assurer que l'on ne compte pas exclusivement sur l'Etat pour faire face à ces périodes difficiles et créer les emplois nécessaires.

Il y a quatre valeurs sociales complémentaires qui me tiennent particulièrement à cœur en tant que représentant des employeurs de mon pays; à savoir: l'existence d'un filet de sécurité social responsable, le rôle adapté de l'Etat, le travail des entreprises comme partie intégrante de la société et la liberté d'association.

Aucune de ces valeurs ne s'oppose aux principes des économies de marché, ni à la liberté de marché des économies industrialisées. Correctement appliquées, non seulement ici, mais aussi dans mon pays, ces valeurs sont complémentaires. Ce sont d'ailleurs les valeurs auxquelles souscrivent aussi les organisations d'employeurs de beaucoup de pays présents ici à l'OIT et qui caractérisent ses activités.

Nous avons, trop souvent, en tant qu'association d'employeurs, agi activement dans ce domaine; mais en nous limitant à communiquer sur l'esprit économique exclusivement. Or, ceci doit changer.

En tant que représentant des employeurs, je m'engage à ce que notre message économique en faveur de l'esprit d'entreprise et de l'ouverture des marchés s'intègre davantage dans le dialogue que les lieux des affaires et les employeurs entretiennent avec leurs administrations publiques, les employés et la société dans son ensemble. En d'autres termes, nous envisageons les affaires et les organisations d'employeurs comme partie intégrante de la société australienne et non seulement de son économie.

Notre région Asie-Pacifique a besoin de retenir davantage l'attention de l'OIT. C'est un domaine où il y a des besoins criants. Un certain nombre d'économies dans cette région luttent pour assurer la transition vers une économie mondiale. Il faut redéfinir les compétences de beaucoup de travailleurs locaux.

Je me réjouis que de nouveaux experts employeurs aient été nommés aux niveaux régional et sous-régional dans les bureaux de l'OIT d'Asie-Pacifique, bien que cela ait pris du temps.

Et nous voudrions que l'OIT collabore d'une façon plus intégrée avec tous les partenaires pour trouver des solutions pratiques aux problèmes et aux besoins de ces régions. Vous pouvez compter sur la pleine coopération des employeurs d'Australie.

Pour terminer, je reviens sur mon thème de la mondialisation en admettant le débat qui s'est instauré dans beaucoup de pays, y compris dans le mien, où l'on discute beaucoup de la migration des travailleurs. L'OIT reconnaît parmi ses principes à la fois la mobilité du capital et de la main-d'œuvre, s'oppose à la fermeture des frontières et à l'internalisation des marchés, et préconise leur ouverture.

En tant que dirigeant de nos communautés, je voudrais que nous nous engagions tous à mener un débat public sur la valeur sociale de programmes d'immigration bien conçus, basés sur les particulari-

tés nationales notamment là où les besoins se font sentir.

Avec ces remarques, je me félicite du Rapport du Directeur général et j'aimerais voir l'OIT adopter une attitude positive vis-à-vis des valeurs du secteur privé dans le contexte des programmes sur le travail décent.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (travailleuse, Danemark)

J'aimerais féliciter l'OIT pour le 60^e anniversaire de la convention n° 87 qui représente les valeurs fondamentales de l'OIT. Le droit d'association et de négociation collective permet de promouvoir la démocratie, de renforcer les marchés du travail, d'assurer une bonne gouvernance et de décentes conditions de travail et les droits fondamentaux du travail qui, malheureusement, ne sont pas respectés dans le monde entier.

Je félicite également le Directeur général pour son rapport. C'est impressionnant de constater le travail fait par le BIT pour promouvoir l'Agenda du travail décent. Grâce à ce travail, les droits des travailleurs et des employeurs sont devenus fondamentaux dans des organisations telles que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, mais il reste encore beaucoup à faire avant que ces organisations intègrent complètement l'Agenda du travail décent.

C'est pourquoi nous appuyons la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui sera présentée par la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, et nous recommandons à la Conférence de l'adopter.

Nous avons étudié de près le rapport sur la Birmanie et nous exprimons toute notre reconnaissance au BIT pour le travail effectué par son équipe et son envoyé spécial, mais des militants syndicaux continuent d'être emprisonnés, les enfants continuent de travailler et la liberté d'association et la liberté syndicale restent des questions devant être traitées.

La situation en Birmanie n'est pas acceptable, c'est la raison pour laquelle nous appuyons fermement le travail fait par le BIT et le peuple birman.

Nous sommes satisfaits que les graves problèmes des violations des droits syndicaux commises en Colombie aient été traités par la Commission de l'application des normes, de même que d'autres cas tels que le Zimbabwe. Nous sommes tout à fait d'accord avec les conclusions faites par la commission sur le cas du Zimbabwe dont le rapport sera traité ultérieurement cette semaine.

L'une des discussions les plus importantes pendant cette Conférence a trait à l'étude d'ensemble sur la convention n° 94 et la recommandation n° 84. J'ai le plaisir de vous annoncer que les syndicats du Danemark appuient pleinement la position du gouvernement du Danemark et des employeurs publics locaux sur ce point. La convention n° 94 est le seul instrument mondial permettant de prévenir et de garantir que les contrats publics n'exercent pas de pression à la baisse sur les salaires ou les conditions de travail, d'où notre accord avec les recommandations qui demandent que ces instruments fassent l'objet d'une promotion par le BIT tant pour garantir des ratifications supplémentaires que pour assurer une meilleure application des dispositions de la convention au niveau national, et ce pour ajouter une dimension sociale au phénomène de mondialisation.

La Commission du renforcement de la capacité de l'OIT traite d'une question très importante. Je tiens à souligner que l'effort d'amélioration des capacités

des travailleurs ne doit pas avoir pour seul but d'améliorer la productivité, mais aussi d'assurer un travail décent à tous les travailleurs. Aussi faut-il absolument que la formation professionnelle et l'amélioration des capacités des travailleurs soient considérées comme un élément essentiel du dialogue social, de la négociation collective et des conventions collectives, qui sont aussi des éléments fondamentaux de la sécurité de l'emploi.

Je vous félicite également pour les résultats du débat sur la réduction de la pauvreté par la promotion du travail décent dans toutes les zones rurales. Des millions de gens parmi les plus pauvres des zones rurales essaient au moment où je vous parle de résister à la crise alimentaire. L'engagement proposé par le BIT pour faciliter l'élaboration de contrats de travail décent et de programmes par pays axés sur les zones rurales doit être appuyé. De même, la contribution à la discussion aux Nations Unies sur l'impact social de cette crise et de son incidence sur l'emploi a une grande importance.

Nous recommandons par conséquent l'adoption des conclusions et résolutions proposées et nous demandons au Conseil d'administration d'allouer des ressources suffisantes pour donner effet à ces engagements.

Permettez-moi de conclure en insistant sur le fait que nous sommes d'avis qu'aujourd'hui l'OIT est aux avant-postes de la promotion du travail décent et de conditions de vie décentes pour le monde entier.

Original portugais: M. LUPU (gouvernement, Brésil)

La mondialisation économique a eu des conséquences dans le domaine du travail et sur le plan social. Elle donne, d'un côté, de nouvelles possibilités d'emplois en raison de l'augmentation de la production et du développement des échanges mais, d'un autre côté, elle a entraîné des suppressions d'emplois, rendu le travail plus précaire et aggravé la pauvreté.

Face à ce dilemme, l'OIT prétend qu'un travail décent et productif peut rendre la mondialisation plus équitable et durable des points de vue économique, social et environnemental.

La réponse opportune et adéquate de l'OIT pour relever ce défi réside dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, un engagement que les Etats Membres de l'Organisation assument par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent, en tant que stratégie pour vaincre la pauvreté et remédier aux déséquilibres économiques et sociaux.

Dans cette même enceinte, en 2003, le gouvernement brésilien a signé avec le BIT un Mémoire d'accord pour la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au Brésil, et nous travaillons depuis intensément sur ce thème en coopération avec les représentants des employeurs et des travailleurs.

Le Brésil collabore également avec les pays du MERCOSUR et de la Conférence interaméricaine des ministres du travail à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent pour l'hémisphère. Nous sommes heureux de souligner qu'une initiative de coopération Sud-Sud a été lancée par le Brésil et le BIT en décembre 2007 avec pour objectif de lutter contre le travail des enfants dans le cadre du Programme IPEC.

Au début de cette année, le gouvernement brésilien a transmis au Congrès national le texte des conventions n^{os} 151 et 158 de l'OIT avec une re-

commandation favorable à leur ratification. En promulguant une loi, le Brésil a formalisé le statut légal des centrales syndicales, créées dans les années quatre-vingt, qui reçoivent maintenant la juste reconnaissance de leur rôle en tant que représentants légitimes des intérêts généraux de la classe ouvrière brésilienne. Ces mesures témoignent de l'engagement du gouvernement brésilien à l'égard du renforcement du dialogue social et de la démocratisation des relations de travail dans notre pays.

En matière de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité, le ministère de l'Emploi a créé cette année la Commission de l'égalité des chances pour tous et de la lutte contre la discrimination, dont relèveront des sous-commissions qui mèneront des actions en faveur des groupes désavantagés.

Dans la lutte contre le travail forcé, le groupe mobile du ministère du Travail, créé en 1995 dans le cadre du programme national pour l'abolition du travail forcé, a déjà libéré plus de 28 000 travailleurs qui étaient quasiment réduits à l'esclavage; 1 100 travailleurs ont été libérés cette année, ils étaient presque analphabètes. Ces travailleurs bénéficient de l'aide nécessaire pour pouvoir retourner dans leurs foyers, d'une assurance chômage et d'une formation professionnelle, c'est-à-dire d'un ensemble de mesures d'appui pour leur permettre ensuite de trouver un emploi décent.

Une des grandes préoccupations de la communauté internationale et de la société brésilienne concerne les conditions de travail dans le secteur du sucre et de l'éthanol et la question de la production de denrées alimentaires. Il convient de souligner que la surface arable au Brésil est de 383 millions d'hectares et que la zone plantée de canne à sucre occupe 7 millions d'hectares, ce qui représente 2 pour cent du total de la surface arable. Nous avons également 91 millions d'hectares qui peuvent être consacrés à l'agriculture, c'est-à-dire 24 pour cent de la surface arable; 3,4 millions d'hectares sont consacrés à la canne à sucre dont on tire l'éthanol, ce qui représente 1 pour cent de la surface arable totale. Le bio-diesel est produit sur 2,2 millions d'hectares seulement, soit 0,6 pour cent de la terre arable. L'énergie obtenue est 8,3 fois supérieure à l'énergie consommée pour produire cet éthanol, car la simplicité du processus de transformation de la canne à sucre permet de réduire de 87 pour cent les émissions de CO², ou de 96 pour cent par rapport aux émissions dans le cas de du pétrole.

Sur ce point, nous appelons l'attention sur l'importance de la suppression des subventions agricoles, dans les pays développés, qui sont à l'origine de la crise alimentaire.

Le gouvernement brésilien discute depuis septembre 2007 d'une proposition visant à établir un protocole national des conditions de travail dans le secteur de la canne à sucre, en tant que premier pas vers la négociation future d'une convention collective du travail au niveau national. L'objectif est de développer des actions à court et à moyen termes pour promouvoir de bonnes conditions de travail et préserver l'environnement dans les activités de coupe manuelle de la canne à sucre, dans toutes les régions du pays.

Je suis heureux de pouvoir dire que la lutte contre le travail des enfants est la priorité absolue lors de l'établissement du budget annuel des services régionaux d'inspection du travail. Cela est indiqué dans les directives annuelles de programmation

pour l'inspection. Pour le gouvernement brésilien, la solution réside dans l'éducation, la place de l'enfant est à l'école, et l'enfant doit étudier et jouer.

Le Brésil a créé un nombre record de postes de travail. Entre 2003 et 2007, dans un climat de stabilité macroéconomique, juridique et institutionnelle, 8 088 728 postes de travail ont été créés dans le secteur privé et dans le secteur public. En 2008, ce rythme d'expansion de l'emploi est encore plus intense. Nous avons en avril un solde positif de 848 962 nouveaux postes de travail créés.

Ce progrès touche également la situation salariale. Le salaire minimum était en 2003 de 82,67 dollars des Etats-Unis et nous en sommes maintenant à 253,36 dollars, grâce au Président Lula, c'est-à-dire trois fois plus qu'avant son arrivée au pouvoir.

La formation professionnelle des jeunes est la priorité de notre gouvernement; 3,5 millions de jeunes de 18 à 29 ans devraient bénéficier d'ici à 2010 du Programme national d'insertion des jeunes (PROJOVEM). Nous avons également lancé les consortiums sociaux de la jeunesse pour assurer la formation des jeunes défavorisés. Le ministère va implanter le projet de consortium social de la jeunesse indigène dans toutes les régions du Brésil, après la région du Xingu où 1 000 jeunes seront formés en 2008. Le Brésil veut contribuer à lutter contre la pauvreté et la faim, mais chaque pays doit œuvrer à la construction de la justice sociale.

Original turc: M. ÇELİK (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)

Les questions principales discutées à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail figurent à l'ordre de mon pays depuis la Conférence de l'année dernière.

Au cours de l'année écoulée, nous avons lancé ou mis en pratique un certain nombre de réformes législatives concernant la sécurité sociale, le droit d'organisation et le droit à la négociation collective, le marché du travail, la formation professionnelle et les relations professionnelles.

Tout en nous acquittant de ces tâches, les normes présentes dans les conventions de l'OIT et reprises dans les documents de l'Union européenne, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe ont toujours été des points de référence qui nous ont guidés.

Un projet de loi essentiel et détaillé, préparé avec les partenaires sociaux, et qui mettra notre législation en conformité avec les normes de l'OIT en matière de droit d'organisation et de droit à la négociation collective, a été soumis pour approbation au parlement turc le mois dernier. Il a été adopté par une commission parlementaire spécialisée et figure à présent à l'ordre du jour de l'assemblée générale du parlement turc. L'application de ces propositions législatives, qui supprimeront les obstacles au droit d'organisation, permettra d'ouvrir en Turquie une période nouvelle et plus libérale.

Notre gouvernement ne ménage aucun effort pour favoriser la croissance et développer les ressources humaines. L'ensemble de réformes relatives au marché de l'emploi a été mis en place en mai dernier. Les nouvelles réglementations mises en œuvre visent notamment à alléger les contraintes administratives et financières qui pèsent sur les employeurs, à réduire la taxation du travail et, tout particulièrement, à favoriser par des incitations l'emploi des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

En attribuant des ressources adéquates aux services de formation professionnelle, nous veillons en outre à ce que les travailleurs soient formés dans des domaines qui répondent aux besoins des employeurs.

A cet égard, en coopération avec l'Organisation des employeurs turcs, le ministère de l'Éducation, l'agence pour la formation professionnelle, les bureaux régionaux de l'emploi, les confédérations d'employeurs et de travailleurs et les instituts de formation, nous avons mis en œuvre une série de programmes et de projets destinés à améliorer l'employabilité des travailleurs formés dans les domaines requis.

Le taux d'emploi des femmes détentrices d'un diplôme universitaire est de 70 pour cent, signe que l'éducation contribue fortement, et notamment, à l'emploi des femmes.

Conscients de cette réalité, nous attachons une importance particulière à l'éducation des enfants et des jeunes filles. Si nous voulons augmenter l'emploi, nous sommes également très soucieux d'améliorer les conditions de travail et d'assurer la protection des travailleurs par le biais de mesures respectant les principes du travail décent. A cet égard, le paquet de réformes proposé contient également des mesures visant à renforcer la sécurité et la santé au travail.

Les réformes de la sécurité sociale menées cette année s'inscrivent également dans le droit fil de notre mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.

Je suis heureux de dire qu'il existe une coopération étroite entre la Turquie et l'OIT concernant divers projets. Cependant, nous considérons que l'OIT pourrait jouer un rôle plus actif concernant un certain nombre de thèmes ou de domaines. L'évolution de nos économies et les tendances démographiques récentes sont telles que la demande de travailleurs étrangers s'accroît dans de nombreux pays industrialisés et que le thème des migrations de retour figure à l'ordre du jour de nombreux pays ces dernières années. Il y a donc des limites aux droits sociaux des travailleurs migrants et des règles très strictes ont été introduites contre la libre circulation des travailleurs. Nous sommes préoccupés par les nouvelles tendances en matière de politique de migration, qui consistent notamment à donner moins de droits aux travailleurs migrants. Les nouvelles politiques de migration ne devraient pas donner moins de droits aux travailleurs migrants. Nous aimerions que l'OIT joue un rôle plus actif pour protéger les droits des travailleurs migrants et qu'elle donne des directives aux pays d'origine et de destination.

Nous nous sommes portés candidats pour accueillir le 19^e Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail. Il s'agit de l'événement international le plus important dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, organisé tous les trois ans par l'OIT et l'Association internationale de la sécurité sociale.

Nous espérons pouvoir vous accueillir à Istanbul en 2011 à cette occasion.

Certain que la présente session de la Conférence internationale du Travail, à laquelle notre pays attache la plus grande importance, se traduira par des résultats fructueux, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux en ce sens.

Original anglais: M^{me} CHAO (Secrétaire d'Etat au Travail, Etats-Unis)

Je souhaiterais intervenir aujourd'hui sur le rapport sur la liberté d'association.

Pour commencer, permettez-moi d'aborder la question centrale de la liberté d'association.

C'est un principe fondamental de la démocratie que les individus doivent avoir le droit de voter selon leur conscience, de manière privée, et sans se sentir menacés de représailles.

Ce principe qui protège l'intégrité des élections nationales, également vital sur le lieu de travail où sont prises des décisions économiques essentielles.

Les Etats-Unis pensent que le vote à bulletin secret est un outil important pour protéger les travailleurs, notamment lorsqu'il s'agit de prendre la décision de s'affilier ou non à un syndicat. Ce n'est que par le vote à bulletin secret qu'ils peuvent être assurés de ne pas être soumis à des mesures d'intimidation ou de violence. Les Etats-Unis reconnaissent que les lois relatives à l'utilisation du vote à bulletin secret varie d'un pays à l'autre. Nous espérons toutefois que l'OIT explorera et encouragera le recours à cet outil important pour renforcer les engagements nationaux en faveur de la liberté d'association pour les travailleurs.

Permettez-moi d'aborder une autre question très importante pour les travailleurs. Il s'agit de l'impact de l'économie mondiale sur le travail décent disponible. Même si de nombreux pays développés font actuellement l'expérience de défis économiques, les Etats-Unis ne sont pas d'accord avec l'évaluation de ces défis présentée dans le rapport actuel.

Ils suggèrent qu'un faisceau d'événements convergents nous place dans une situation que nous n'avions pas vue depuis la grande dépression. Cette comparaison n'a pas lieu d'être. Au plus fort de la dépression, aux Etats-Unis, il y avait 50 millions de travailleurs, dont un quart de toute la population active du pays était au chômage. Aujourd'hui, les travailleurs américains sont au nombre de 153 millions et le taux de chômage est de 5,5 pour cent, ce qui constitue un taux historiquement bas et inférieur à la moyenne des années quatre-vingt-dix, qui se situait à 5,7 pour cent. Au cours de quatre années principales de la dépression, le PIB des Etats-Unis avait chuté de moitié, alors qu'il est aujourd'hui en hausse – même si celle-ci n'est pas aussi forte que nous le souhaiterions.

Par conséquent, les Etats-Unis ont créé entre-temps plus de 100 millions d'emplois et pendant les quarante années de la dépression, la croissance du PNB est tombée de moitié; la croissance du PIB aux Etats-Unis demeure aujourd'hui positive. De plus, l'année 2007 a été la cinquième année consécutive au cours de laquelle la croissance dans les pays en développement a dépassé 6 pour cent, ce qui est un record jamais atteint auparavant, et, selon le FMI, cette croissance devrait se poursuivre en 2008 à un taux de 6,7 pour cent et au-delà jusqu'en 2013. Même si la croissance dans les pays développés a eu un impact sur le monde en développement, à long terme, les politiques économiques intérieures au sein des pays en développement seront finalement plus importantes. En effet sans ces politiques intérieures, qui créent un climat propice à la croissance et à la création d'emplois, un pays ne se développera jamais, quel que soit l'environnement extérieur.

Le FMI a noté que les pays en développement, qui ont adopté des réformes de libre marché et d'ouverture commerciale, ont les meilleurs résultats et peuvent sans le moindre doute offrir plus aux travailleurs. De fait, si l'on doit faire une comparaison entre la grave récession économique des années trente et la situation actuelle, c'est dans le domaine du commerce qui n'est pas mentionné dans le rapport.

Aujourd'hui, comme alors des tentations protectionnistes émergent, qui pourraient causer un préjudice irréparable aux travailleurs si elles étaient mises en œuvre. Que peuvent faire les ministres du travail pour aider les travailleurs à tirer leur épingle du jeu dans cet environnement mondial?

En 2007, dans un document mixte sur le commerce et l'emploi, l'OMC et l'OIT ont conclu que les économies modernes doivent constamment réaffecter les ressources pour répondre à l'évolution des conditions économiques. Les ministres du travail et leurs ministères peuvent soutenir le processus d'ajustement en éliminant des réglementations inutiles pour donner aux travailleurs et aux employeurs la flexibilité de faire ce qui leur convient le mieux et de garantir que les travailleurs ont accès à l'éducation et à la formation dont ils ont besoin pour réussir dans l'économie mondiale.

A cet égard, les Etats-Unis espèrent que l'OIT continuera de se concentrer sur sa mission centrale de renforcement des capacités dans les ministères du travail et de l'emploi, notamment dans la formation des travailleurs, la promotion d'une main-d'œuvre flexible à même de s'adapter aux changements rapides des conditions de travail, l'aide à garantir la protection des lieux de travail et l'adhésion aux principales normes du travail internationalement reconnues sur les politiques économiques favorisant la création d'emplois.

En se concentrant sur sa mission fondamentale et en renforçant la protection des travailleurs par le vote à bulletin secret, l'OIT continuera de veiller à ce que sa mission demeure pertinente au XXI^e siècle.

Original anglais: M^{me} KOSOR (Vice-Premier ministre, ministre de la Famille, des Anciens combattants et de la Solidarité entre les générations, Croatie)

C'est un très grand privilège pour moi que de pouvoir vous saluer ici au nom de la délégation de la République de Croatie et de vous dire à quel point je suis ravie que les questions relatives au travail et les questions sociales soient examinées dans le cadre de cette Conférence. A cette occasion, j'aimerais souligner que, pour le développement de l'économie, la croissance, la croissance de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie et de la sécurité sociale des citoyens, la coopération des principaux acteurs – le gouvernement, les employeurs, les syndicats – est d'une importance capitale.

L'objectif fondamental de la République de Croatie est de devenir membre de plein droit de l'Union européenne, cette dernière étant le garant d'une paix stable, des libertés et de la croissance économique.

Le gouvernement de la Croatie tient à ce que le processus d'adhésion à l'Union européenne soit transparent et ouvert et repose sur une participation directe, un dialogue continu et des consultations avec les représentants des syndicats et des organisations d'employeurs, ainsi qu'avec d'autres organisations de la société civile.

Le dialogue social et le partenariat se sont avérés, en ce qui concerne notre pays, les méthodes les plus efficaces pour trouver des solutions conjointes et pour élaborer des mesures propres à ouvrir des perspectives de développement, d'emploi, de sécurité sociale, et à promouvoir l'inclusion sociale, la justice sociale et la solidarité.

Il est naturel que les partenaires sociaux aient des intérêts différents, mais il ne saurait y avoir développement social et croissance sans reconnaissance de ces différences et de la nécessité d'un travail conjoint pour l'édification d'une société à la mesure de chaque membre de la communauté.

Le gouvernement de la Croatie considère que les organisations d'employeurs et de travailleurs sont des partenaires égaux et que leur collaboration est précieuse pour mettre en place une nouvelle législation et de nouvelles mesures, et élaborer de nouvelles politiques publiques et des documents stratégiques.

Des consultations bien conçues profitent à tous et chacun des partenaires sociaux y trouve son compte.

Les conditions nécessaires à un bon fonctionnement du dialogue social sont désormais en place dans notre pays. Des organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes ont été créées et disposent des capacités techniques nécessaires pour participer au dialogue social.

Il existe une véritable volonté politique et un désir de toutes les parties de participer activement au dialogue social. Le droit de liberté syndicale, le droit d'association et le droit de négociation collective ont été reconnus, et un soutien approprié a été fourni aux institutions de dialogue social.

La protection de la dignité du travail et des travailleurs, dans un cadre juridique approprié, l'efficacité de la protection et du contrôle et la création de conditions permettant le fonctionnement des institutions juridiques, la mise en place d'un cadre macroéconomique stable, des mesures d'incitation à l'emploi, une politique familiale et sociale active et un développement équilibré de toutes les régions du pays, ainsi que la mise en œuvre d'une série de réformes structurelles sont autant de domaines prioritaires qui appellent une activité conjointe du gouvernement, des employeurs et des syndicats de la République de Croatie.

Le Conseil économique et social, qui mène un certain nombre d'activités, contribue grandement à la réussite des réformes économiques et sociales fondamentales, ainsi que des négociations de la République de Croatie avec l'Union européenne.

Une coopération au sein du Conseil économique et social, fondée sur un dialogue social de grande qualité et sur les efforts des trois partenaires sociaux, nous permet de mettre en place un modèle d'équilibre social et de réduire au minimum les tensions sociales, ce qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives de développement économique et social.

Le cadre institutionnel qui a été institué pour le dialogue social dans la République de Croatie est très performant et offre aux partenaires sociaux l'espace dont ils ont besoin pour mener des consultations sur toutes les questions économiques et sociales pertinentes.

Nous avons créé un modèle de partenariat social, désormais bien ancré aux niveaux national et local, et utilisé tant au niveau de l'entreprise qu'à celui des instances nationales. C'est avec une satisfaction certaine que je vous annonce que le Conseil écono-

mique et social de la République de Croatie est désormais un organe tripartite à part entière, ce qui permettra de consolider la politique économique et sociale, de conclure et de mettre en œuvre des conventions collectives qui soient en accord avec les politiques et les mesures prises, et de promouvoir un règlement pacifique des conflits du travail.

Dans des pays politiquement et économiquement stables comme la Croatie, les relations professionnelles et les diverses modalités de participation des travailleurs aux processus de décision contribuent à la productivité et à la croissance et ouvrent un plus large éventail de possibilités pour ce qui est de la négociation des droits et obligations entre les organisations d'employeurs et de travailleurs.

La démocratie sur le lieu de travail n'est pas seulement souhaitable, elle représente également l'expression d'une équité sociale dans un monde démocratique.

Nous avons reconnu qu'il est important de créer une démocratie industrielle et de mettre en place une législation du travail garantissant le droit de participation aux décisions pour les représentants des travailleurs, non seulement pour protéger leurs droits, mais aussi pour favoriser le dialogue social sur le lieu de travail, ce qui est particulièrement important pour des relations professionnelles équilibrées.

En dehors du Conseil économique et social national, le dialogue social est également très présent au niveau local, ainsi que dans les conseils tripartites et les autres organes dans lesquels les représentants des partenaires sociaux gèrent conjointement les systèmes de pension, les régimes d'assurance maladie, l'emploi, les systèmes de sécurité sociale, la protection de la santé, la sécurité au travail et les programmes de réinsertion et d'emploi pour les personnes handicapées.

Grace à cet accord tripartite, nous voulons ouvrir un nouveau chapitre dans le développement des relations entre les partenaires sociaux afin de renforcer le rôle des employeurs et des syndicats et de canaliser l'énergie vers la réalisation d'objectifs cruciaux pour la société croate, à savoir améliorer la vie et le bien-être des travailleurs, des employeurs et de tous les citoyens de Croatie.

Enfin, j'aimerais souligner que, conscient de ces nouveaux défis, le gouvernement croate, les organisations d'employeurs et de travailleurs continueront, avec encore plus de détermination, à développer et promouvoir le dialogue social et le partenariat dans tous les domaines en assumant leur part de responsabilité dans le développement économique et social.

Original espagnol : M. MARTINEZ (travailleur, Argentine)

Au nom des travailleurs et travailleuses argentins, je félicite le Président pour son élection, ainsi que le Directeur général pour le rapport qu'il a présenté.

La Conférence a confirmé les valeurs les plus authentiques de l'OIT, à savoir la liberté, l'égalité, et la dignité. Le rapport témoigne du rôle du travail décent dans la pratique. Les programmes par pays de promotion du travail décent permettent de mettre en œuvre des mesures concrètes et adaptées aux réalités de chaque pays, et contribuent à planifier ce qui reste à faire.

Après la crise de l'an 2001, mon pays a lancé son premier plan, lequel a permis de redresser la situation en matière d'emploi et, à partir de l'an 2003, un modèle économique productif qui, laissant de côté

les recettes néolibérales, s'est traduit par une croissance assortie de réinsertion sociale, et a mis en œuvre le Plan national de travail décent.

Toutes les dimensions du travail décent ont été évoquées dans les discussions des différentes commissions. Le renforcement de la capacité de l'OIT servira à évaluer les objectifs stratégiques. Les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement sont essentielles pour l'insertion dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle j'affirme ici que la formation, les qualifications et l'amélioration de celles-ci doivent être intégrées dans la productivité et être liées afin de créer une relation durable entre le travail et le travailleur.

Nous devons par ailleurs renforcer une stratégie intégrale du travail décent dans le secteur rural de façon à améliorer les conditions de travail et à permettre ainsi aux pays une croissance qui favorise les secteurs les plus durement touchés.

Il est fondamental aussi de s'occuper des clauses de travail des contrats publics c'est à dire du sujet de la convention n° 94, afin que la mise à jour de cette convention permette aux entreprises, dans le cadre d'une concurrence loyale, d'assurer des conditions de travail justes pour les travailleurs.

L'OIT, qui est notre Organisation, et le mouvement syndical fêtent les 60 ans de la convention n° 87 qui, sans nul doute, a traduit la raison d'être des travailleurs syndiqués partout dans le monde, sans restrictions idéologiques ou politiques.

Mon pays fait face à des défis pour parvenir à un modèle n'excluant personne. Le dialogue social, le tripartisme, la négociation collective sont les instruments qui permettent de répondre aux demandes des travailleurs et de la société. Dans mon pays, plus de 1 000 conventions collectives ont été signées chaque année. Leur champ d'application est très ample et elles sont le moyen réel de parvenir à une meilleure redistribution des revenus. Face aux défis qui se posent encore, il faut renforcer la lutte contre le travail informel, mettre en place une culture de la prévention, et éliminer le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.

En ce qui concerne la crise sectorielle que mon pays connaît à l'heure actuelle, on voit qu'il y a, d'un côté ceux qui veulent maintenir un certain modèle de concentration et, que de l'autre, il y a le peuple qui, dans sa grande majorité, est fermement résolu à défendre un modèle de redistribution des richesses qui englobe les secteurs les plus vulnérables de la société. A mon sens, un pays solidaire et juste a besoin du dialogue social, et d'une participation institutionnelle pour examiner et concevoir ses politiques et ses stratégies. Aussi proposons-nous la création d'un Conseil pour le développement économique et social, afin de se mettre d'accord sur des politiques publiques sur le long terme débouchant sur une Argentine prévisible, qui n'exclue personne et qui se développe.

La création de la nouvelle Centrale syndicale des Amériques est une réalité transcendante et fondamentale qui renforce le mouvement syndical dans la défense des droits des travailleurs de notre continent.

Nos peuples réclament davantage de santé, d'éducation, de sécurité sociale et d'égalité des chances. Ils réclament aussi l'élimination du travail des enfants et le respect de l'ensemble des droits de l'homme. C'est pourquoi, avec tous les nouveaux gouvernements progressistes, nous continuerons à

lutter contre les politiques néolibérales qui ont durablement touché nos pays, à consolider et à renforcer les institutions démocratiques et la participation active du mouvement syndical. A cette fin, nous avons besoin d'entreprises socialement responsables. Au cours des processus d'intégration, il faut garantir un salaire minimum vital qui garantisse la dignité de tous les travailleurs. Le critère doit être la productivité du système, afin d'éliminer les déséquilibres et de parvenir à l'équité sociale. Je suis convaincu qu'ainsi nous ferons face avec plus de force au monde globalisé, et que nous remplacerons la tristesse d'aujourd'hui par la joie d'une société plus juste. Il reste beaucoup à faire et les travailleurs ont un rôle essentiel à jouer. Les syndicats sont leur voix et leur force.

Original portugais: M^{me} TAIPO (ministre du Travail, Mozambique)

Je suis heureuse de constater que les stratégies et les programmes du gouvernement du Mozambique vont dans le même sens que la vision de l'OIT, telle qu'exprimée dans les rapports qui ont été soumis lors de cette session de la Conférence.

Dans ce contexte, la stratégie destinée à améliorer le climat des affaires au Mozambique mérite une attention particulière comme condition nécessaire pour attirer des investissements aux niveaux national et international.

Le gouvernement, en partenariat avec la société civile, a adopté des mesures de facilitation pour ce qui est de l'exercice des activités économiques afin d'encourager la réalisation d'affaires et la création d'emplois.

A un moment où l'Afrique subsaharienne enregistre des niveaux alarmants de pauvreté, où environ 80 pour cent des personnes ont un revenu inférieur à 2 dollars, devise qui en soi a déjà été dévaluée, il faut que chacun prenne conscience de la nécessité de promouvoir un travail décent. C'est ainsi que nous éviterons les conflits sociaux qui peuvent conduire à des émeutes et des violences.

L'un des fondements du principe du «cycle de vie», évoqué par le Directeur général, est la protection sociale. C'est dans ce contexte que nous approuvons une politique de protection sociale plus ample qui va au-delà de la sécurité sociale obligatoire. Nous introduisons également la sécurité de base et la sécurité sociale complémentaire.

Il s'agit de mesures à caractère social dont l'application pratique permettra d'élargir la couverture des bénéficiaires en garantissant de la sorte l'amélioration graduelle des conditions de protection du travailleur et des citoyens en général.

Le Mozambique mise sur la mise en œuvre de la stratégie d'emploi et de la formation professionnelle. Nous en appelons donc aux partenaires internationaux de coopération pour qu'ils adaptent leur stratégie d'investissement à l'objectif qui est le nôtre, afin de prendre en compte les intérêts nationaux de lutte contre la pauvreté, et la création non seulement de postes de travail, mais aussi d'emplois décents valorisant l'être humain.

Nous nous réjouissons des débats qui ont eu lieu et nous espérons qu'ils conduiront à l'adoption d'une nouvelle déclaration sur le renforcement des capacités de l'OIT.

L'heure est venue pour l'OIT de faire de nouveau valoir ses valeurs universelles en faveur du bien-être social du travailleur. Plus que jamais, à un moment où le monde se trouve de plus en plus interdé-

pendant, l'OIT doit occuper un poste d'avant-garde. C'est pourquoi nous nous félicitons des délibérations de cette 97^e session.

Monsieur le Président, nous célébrons cette année le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention n° 97 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

C'est une occasion unique pour que chacun de nos Etats puisse réfléchir à la façon de donner corps aux principes qui sont contenus dans cet instrument fondamental pour la protection des droits de l'homme.

Mon gouvernement estime qu'il est très important de respecter les instruments internationaux qui ont trait à la protection de tous les travailleurs migrants, y compris les conventions n°s 97 et 143 de l'OIT qui portent sur les travailleurs migrants.

Nous encourageons l'OIT à poursuivre ses efforts afin de promouvoir la culture et l'esprit de l'Agenda du travail décent au niveau mondial. Tous les travailleurs, où qu'ils se trouvent, méritent le respect et un traitement décent.

Enfin, permettez-moi de réaffirmer ici toute notre confiance à Son Excellence l'ambassadeur Juan Somavia, entre les mains de qui repose la destinée de cette Organisation pour la culture d'un travail décent.

Original anglais: M. STEYNE (travailleur, Royaume-Uni)

Le Congrès des syndicats est convaincu que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable permettra à l'organisation d'approfondir sa vision stratégique et contribuera à transformer une mondialisation anarchique, injuste et intenable en véhicule de travail décent, d'éducation et de paix pour tous.

Nous désirons tous avoir une OIT plus efficace, mais bien que la nouvelle Déclaration définisse une orientation plus ciblée, nous rejetons toute demande d'une OIT meilleur marché, de la part de pays riches qui sont les principaux bénéficiaires de la mondialisation ou qui le seraient si les riches et les super-riches payaient leur juste part d'impôts. Le fait de ne pas promouvoir l'équité à l'échelon national compromet l'équité au niveau mondial. Malgré une quête de cohérence politique, la crise actuelle résulte d'une cupidité sans limite et de la non-réglementation par la communauté internationale et les Etats Membres, de l'économie mondiale et des marchés financiers.

La Déclaration reflète le défi que constitue la demande croissante, de normes et de services de l'OIT. Nous saluons le compte supplémentaire du budget ordinaire qui permet de renforcer la gouvernance tripartite, mais le budget ordinaire doit croître et non pas rétrécir.

Plus d'efficacité, oui, mais la gestion axée sur les résultats ne doit pas être une stratégie qui consisterait à ne ramasser que les fruits proches du sol. Les problèmes, apparemment insolubles, des violations flagrantes et interdépendantes des droits fondamentaux au travail, doivent être résolus pour que les bases du travail décent et d'une mondialisation juste puissent être jetées. La liberté syndicale et la négociation collective, la Déclaration le dit clairement, sont la priorité des priorités, l'un des droits et des quatre objectifs stratégiques indivisibles et complémentaires dont dépend tout le reste.

La Déclaration est le signe d'une nouvelle ouverture, une chance pour l'OIT de travailler plus effi-

cacement avec les multinationales qui tiennent les rênes du pouvoir économique, grâce au nouveau guichet EMN, par exemple. Nous réaffirmons notre volonté de travailler en partenariat avec les multinationales qui respectent les droits syndicaux et promeuvent les normes de l'OIT dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.

De même, nous travaillons avec les alliés de la société civile qui respectent la différence entre plaider et représentativité. Cette conception est à la base de la montée en puissance de la marche mondiale contre le travail des enfants, de l'Alliance mondiale contre le travail forcé et de la campagne mondiale pour l'éducation.

Aussi pertinente aujourd'hui qu'en 1919, 1944 ou en 1998, la Déclaration énonce à nouveau les principes selon lesquels la pauvreté, où qu'elle sévise, constitue un danger pour la prospérité de tous et une paix durable ne peut être édiflée que sur la base de la justice sociale.

Ces vérités sont au cœur des priorités de notre congrès syndical en matière de solidarité bilatérale. La violence exercée dans certains pays envers les syndicats, y compris de la part de l'Etat, entrave le dialogue social et le développement démocratique, social et économique.

En Palestine, la violence de l'occupation illégale et celle du Hamas entravent la quête de la paix. Le TUC le répète: saisissez la chance de progresser vers deux Etats libres, indépendants et viables. Mettez un terme à l'occupation, n'élargissez pas les colonies illégales, supprimez-les. Démolissez le mur. Supprimez les points de contrôle. Arrêtez les sanctions collectives. Nous disons aux multinationales, rendez-vous aux Conférences de Bethléem et de Londres sur l'investissement. Investissez pour la paix en Palestine, en Israël et dans toute la région.

En Colombie, l'impunité continue de régner. Un véritable dialogue social et des relations professionnelles adultes demeurent un rêve pour les syndicalistes démocrates et épris de paix. Nous disons au gouvernement: le scandale «parapolitica» envoie peut-être vos parlementaires en prison, mais vos obligations contractuelles envers l'OIT demeurent; honorez-les, et aussi celles qui découlent de l'accord tripartite.

Aux Etats Membres nous disons: soutenez le renforcement du bureau de l'OIT à Bogota. Et aux employeurs colombiens et du monde entier, nous disons: un dialogue social efficace est le meilleur moyen de résoudre les différends de manière pacifique. Arrêtez de nous tourner le dos, revoyez votre désir de richesse illimitée et acceptez-nous comme partenaires pour la paix et l'équité.

En Iraq, nous disons aux forces d'occupation: arrêtez de harceler les syndicalistes dans votre souhait de privatiser et d'expatrier la manne pétrolière. Au gouvernement, nous disons: vous savez que nous soutenons activement la renaissance du syndicalisme libre en Iraq. Reconnaissez-nous comme partenaires pour la paix, l'équité et la démocratie et laissez-nous poursuivre nos activités syndicales en toute liberté.

Au Zimbabwe, nous appelons tous les mandants, premièrement à appuyer l'appel lancé par la Commission de l'application des normes en faveur d'une commission d'enquêtes; deuxièmement, bien que le régime puisse affamer et saisir les papiers d'identité de ses citoyens pour qu'ils ne puissent pas voter, bien que le gouvernement utilise la loi sur la sécurité publique et l'ordre public pour empêcher les acti-

vités syndicales, la classe laborieuse du Zimbabwe a parlé. Bien sûr, le Zimbabwe n'a pas de pétrole, mais son peuple épris de paix demande la liberté. Il a besoin de notre soutien maintenant.

Enfin, la Birmanie: une junte paria parmi les parias. Dans le sillage du cyclone Nargis, la cleptocratie brutale se remplit les poches en exportant le riz birman et en le vendant à la Croix-Rouge pour nourrir les victimes des inondations qui sont en train de mourir de faim. L'OIT doit renforcer sa présence; l'aide d'urgence doit passer, mais les investissements réalisés dans le pays profitent aux généraux.

Le clairon de 1919 à Versailles et celui de 1944 à Philadelphie nous appellent toujours, et aussi le Lincoln Memorial, depuis août 1963. Alors, un travail décent et une vie décente pour tous !

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

Original azéri: M. RAHIMOV (gouvernement, Azerbaïdjan)

Permettez-moi avant tout d'exprimer nos remerciements au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour le rapport qu'il nous a présenté. Notre Conférence confirme une fois encore que l'activité de l'OIT ne se limite pas uniquement à son domaine de compétence mais sert un grand idéal qui est celui de la justice sociale dans le monde. L'actualité et l'importance de ce rapport tiennent également au fait que ce document nous est présenté en cette année 2008, d'autant plus marquante qu'elle célèbre le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les questions dont nous traitons au cours de la présente Conférence sont liées à la mise en œuvre de cette Déclaration aux fins d'un développement plus juste et plus durable de l'être humain, et font l'objet de débats aussi bien au plan national qu'international. Permettez-moi de vous dire ce que nous pensons de la réalisation de ces objectifs.

La création d'un système efficace de relations sociales dans le monde du travail fondé sur le dialogue social nous a permis d'effectuer un saut qualitatif en termes de partenariat social. Ces dernières années, on a vu que les différents accords et conventions collectives conclus à différents niveaux jouaient un rôle de plus en plus grand. Aujourd'hui, en Azerbaïdjan, on voit que les organes sectoriels et centraux des différents syndicats fonctionnent efficacement, le tout par une base législative efficace. Mais il ne faut pas s'arrêter sur les acquis et poursuivre la tâche. Et, pour nous, l'OIT est ici le principal partenaire.

Les taux de croissance économique stables observés ces dernières années ont contribué à un développement social durable et à créer les conditions nécessaires à une croissance du niveau de vie de la population.

Le gouvernement de l'Azerbaïdjan a d'ailleurs soutenu et soutient les principes fondamentaux évoqués dans ce rapport de l'OIT, ces grands principes et droits au travail dont nous fêtons l'anniversaire cette année.

L'un des aspects les plus importants, à cet égard, pour le développement du pays est le fait que les partenaires sociaux perçoivent tous de la même façon l'idéologie du travail décent. Il va de soi que le dialogue social crée les conditions propices à résoudre plus efficacement les problèmes qui se posent

dans le domaine social et dans le domaine du travail.

La croissance du PIB dans notre pays et la création d'emplois ont permis de réduire la pauvreté et le chômage; au 1^{er} avril 2008, d'après les statistiques fournies par le Comité d'Etat, nous avons créé, depuis 2003, plus de 670 000 nouveaux emplois, ce qui nous a permis dans une grande mesure d'abaisser le niveau de pauvreté de la population: nous sommes passés de 44 pour cent en 2003 à 16 pour cent de pauvres en 2008.

Nous avons souhaité également approfondir les réformes en matière d'accroissement du bien-être de la population, de prestations sociales, d'amélioration des systèmes d'aide sociale ciblés, d'augmentation de l'emploi. Il faut aussi rendre plus efficaces les programmes sociaux et mettre en valeur les ressources humaines. Un événement important de cette politique est la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail. Tout en tenant compte des réalités sociales et économiques, ainsi que des expériences internationales, nous introduisons des modifications au Code du travail.

Il est également très important d'adopter de nouvelles normes dans les relations de travail. Il va de soi que la Déclaration des droits des parties aux relations du travail, consacrée par la législation, doit s'accompagner concrètement d'un dispositif permettant d'en assurer le respect, notamment en ce qui concerne la protection du travail.

Notre gouvernement adopte de plus en plus de mesures en vue de renforcer les contrôles et de veiller à ce que les mesures législatives concernant le droit du travail soient dûment respectées. Il faut que cela aille d'ailleurs de pair avec des mesures préventives visant à protéger justement le travail, à éliminer le travail des enfants et à développer le dialogue social. Ces normes et ces exigences en matière de sécurité et de santé au travail, notamment, doivent être conformes aux normes internationales.

Au cours des années écoulées, suite à ces réformes réussies, on a renforcé considérablement le rôle de l'inspection publique du travail, non seulement en tant qu'organe chargé de contrôler le respect de la législation du travail, mais aussi de protéger les intérêts des employeurs et des travailleurs. Parallèlement à cela, il convient également de renforcer la formation des inspecteurs du travail.

L'ajustement à la concurrence internationale sur le marché du travail passe également par une modernisation de la politique de l'emploi, ce que nous avons tenté de mettre en œuvre pour la période 2007-2010 dans le cadre d'un programme visant notamment à valoriser la main-d'œuvre et les ressources humaines.

Nous tenons à vous remercier une fois encore pour l'organisation de cette Conférence et souhaitons passer au plus tôt à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux dans le domaine du travail. Nous souhaitons que tous se convainquent que nous parviendrons à atteindre ces objectifs, au nom du progrès social de toute l'humanité.

Original anglais: M. MALLARD (ministre du Travail, Nouvelle-Zélande)

Je remercie le Directeur général pour son rapport intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*.

Le rapport fait un tour d'horizon utile des possibilités qui s'offrent à nous ainsi que des défis à relever. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de choisir entre le commerce, la croissance durable et

équitable, l'emploi et le développement social. Pour nous, ces éléments se renforcent les uns les autres.

Cette Conférence nous donne justement les outils pour ce faire grâce aux activités des commissions. Il y a été débattu de la nécessité de promouvoir l'emploi dans le secteur rural, du développement des aptitudes professionnelles, de la productivité, de la naissance ainsi que de la capacité de l'OIT à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent.

Nous encourageons fortement toute mesure visant à revitaliser l'économie rurale, à fournir une valeur ajoutée et à accompagner les mutations nécessaires dans ce secteur. Nous estimons que les obstacles au commerce et à l'alimentation, en particulier les subventions à la production de biocarburants, conduisent non seulement à la famine, mais aussi à une diminution du niveau de vie dans les pays développés et dans les pays en développement.

Il nous faut à cet égard examiner les questions de compétences professionnelles et de productivité. Nous reconnaissons la nécessité d'un marché du travail mondial efficace à tous les niveaux qui tienne compte de l'évolution et de la diversité des besoins des industries, des populations et des régions. Ces changements étant inévitables, il est capital de s'y préparer et de les gérer. Nous avons donc abordé les questions de l'emploi et du développement des compétences à travers une vaste gamme de politiques et de mesures. Les initiatives vont de l'enseignement de base à des formations professionnelles pointues. Elles répondent toutes aux besoins de l'économie et sont accompagnées par d'autres mesures qui visent à les optimiser. Notre programme, pour améliorer les conditions et la qualité du travail, souligne le lien étroit entre le marché du travail et la formation, c'est-à-dire entre les dimensions sociales et économiques. Nous voulons ainsi créer des emplois de qualité, sources de naissance économique durable et d'opportunités pour tous les Néo-Zélandais.

Nous menons en outre un programme «d'unification des compétences» qui vise à accroître la productivité en développant de nouvelles compétences, tout en utilisant les compétences existantes pour transformer le travail et les lieux de travail.

Ces initiatives ont pour caractéristique essentielle l'engagement en faveur du partenariat social et l'utilisation d'un système tripartite dynamique fort qui favorise la participation effective de toutes les parties prenantes.

La Nouvelle-Zélande souhaite fortement que l'OIT fournisse au meilleur coût des services de qualité répondant aux besoins de ses mandants, notamment ceux de la région Pacifique, et veut y apporter sa part. L'examen des services sur le terrain nous semble donc être un élément clé pour assurer une présence coordonnée et efficace de l'OIT dans les régions où les besoins sont grands mais les moyens souvent très limités. Les programmes à mener ces prochaines années devraient aussi privilégier les solutions innovantes, les centres virtuels et des méthodes fondées sur l'Internet.

Il nous faut enfin traiter de la question des normes d'emploi. Nous avons noté que le Directeur général appelle à la pleine ratification des conventions fondamentales de l'OIT d'ici 2015.

Cet objectif nous semble particulièrement ambitieux. N'oublions pas, comme le rappelle le Directeur général, que la ratification ne garantit pas en soi le respect effectif des droits du travail. La Nouvelle-Zélande ne ratifiera pas de conventions dont la mise

en œuvre réaliste lui paraît impossible. Nous observons bien que cette question est diversement appréciée selon le pays considéré. Il faut donc en priorité s'assurer que les Etats aient les moyens et la volonté nécessaires pour appliquer pleinement les conventions qu'ils ont ratifiées.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à travailler en collaboration avec et au sein de l'OIT pour relever les défis et profiter de toutes les possibilités de promouvoir le travail décent dans le cadre du développement durable.

Original russe: M. SAFONOV (gouvernement, Fédération de Russie)

Le rapport de M. Juan Somavia aborde plusieurs questions stratégiques essentielles qui vont façonner la politique de l'OIT dans les années à venir jusqu'au milieu de la prochaine décennie. On peut dire avec certitude aujourd'hui qu'une manière digne de relever tous les défis stratégiques qui se posent à l'échelle mondiale est de promouvoir le travail décent.

Le programme pour le travail décent, mis en œuvre avec succès dans de nombreux pays, revêt désormais une dimension mondiale et sa valeur d'actualité apparaît d'année en année plus évidente.

Les instances dirigeantes de notre pays se sont fixé des objectifs ambitieux et d'envergure dans le domaine du développement social et des relations professionnelles. Dans la période à venir, nous allons accorder la plus grande importance et un maximum d'attention aux questions touchant à l'efficacité du travail et à la politique sociale.

Le gouvernement de la Fédération de Russie adoptera le concept du développement socio-économique à long terme. D'ici à 2020, la Fédération de Russie devrait faire partie des cinq plus grandes puissances économiques du monde, selon le critère du PIB.

Pendant cette période, le revenu disponible de la population devrait au moins doubler; quant au salaire réel, il devrait quasiment tripler. Les dépenses privées et publiques consacrées à l'éducation ne devraient pas représenter moins de 5 à 6 pour cent du PIB, alors qu'elles n'étaient que de 4,6 pour cent en 2006. Celles consacrées à la santé devraient atteindre 6 à 6,5 pour cent, contre 3,9 pour cent en 2006.

Pour atteindre ces indicateurs, la productivité du travail doit être quasiment doublée. A cet égard, l'un des principaux objectifs stratégiques consiste à créer les conditions nécessaires pour utiliser le travail qualifié de manière efficace et améliorer la qualité du capital humain. Il faudra également développer des infrastructures sociales dûment axées sur l'obtention de résultats. A moyen terme, (2008-2011), l'augmentation des salaires passera par des mesures propres à accroître les garanties publiques minimales de rémunération du travail, essentiellement par l'établissement d'une rémunération-plancher correspondant au minimum vital de la population active.

Tous ces engagements sont ancrés dans l'accord tripartite conclu pour les années 2008-2010 entre les associations syndicales et patronales et le gouvernement de la Fédération de Russie. Par ailleurs, le code de la Fédération de Russie accorde maintenant aux régions le droit de relever le salaire minimum sur la base de conventions tripartites.

Les nouveaux systèmes de rémunération du travail introduits dans les postes budgétaires contribueront à la croissance de la rémunération, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture. Ces mesures visent à augmenter la qualité du travail dans le secteur public, à stimuler les travailleurs et à les rendre plus responsables face au résultat final.

La mise en vigueur de ces nouveaux systèmes de rémunération du travail dans le secteur public permettra de créer les conditions permettant d'accélérer l'augmentation des salaires dans l'ensemble du pays.

On s'efforcera de développer la protection sociale de la population en élargissant les programmes régionaux en faveur des pauvres et en relevant leur niveau de performance, de manière à sortir de la pauvreté les familles de travailleurs ayant des enfants à charge et les ménages de retraités.

Pour résoudre les problèmes démographiques, notamment en vue d'allonger l'espérance de vie, de réduire le taux de mortalité, d'augmenter le taux de natalité, de réguler les mouvements migratoires intérieurs et extérieurs, de préserver et améliorer la santé de la population et, partant, d'assainir la situation démographique, notre gouvernement a adopté un cadre pour la politique démographique à poursuivre d'ici à 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, diverses mesures ont été prises pour réduire sensiblement le taux de mortalité de la population active et faire baisser le nombre de traumatismes dus à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles. C'est sur une base tripartite que nous mettons en œuvre le programme d'action visant à améliorer les conditions d'emploi et la protection du travail pour la période allant jusqu'en 2025.

Le principal objectif stratégique de ce programme consiste à protéger la santé des travailleurs et à garantir la sécurité au travail grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques professionnels sur tous les lieux de travail et d'un système d'incitation économique propre à amener les employeurs à améliorer les conditions de travail.

Ainsi, nous sommes convaincus que, grâce à des efforts conjugués et en utilisant les mécanismes efficaces de la collaboration tripartite, nous atteindrons tous les objectifs stratégiques permettant de relever les défis mondiaux qui se posent aujourd'hui.

Original portugais: M. BENEVIDES GADELHA (employeur, Brésil)

Le rapport du Directeur général examine les défis des stratégies pour progresser dans l'Agenda du travail décent en pleine crise financière internationale, dont on ne connaît pas encore l'ampleur des difficultés financières engendrées et qui viennent assombrir le côté positif de la mondialisation, c'est-à-dire de l'ouverture de nouvelles possibilités de croissance économique par le biais de la technologie et des investissements du commerce international. De ce fait, une fois de plus, il manifeste son inquiétude vis-à-vis de la qualité de la croissance économique, de son impact sur l'environnement ainsi que sur la cohésion sociale et la stabilité, un impact qui comprend également la croissance des inégalités.

L'Agenda du travail décent est ancré dans la vie du travail des hommes et des femmes du monde

entier et prévoit que soit mis en place un équilibre entre le rôle de l'Etat et la fonction innovante et productive du marché des besoins et des aspirations d'individus, des familles et des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Nous nous félicitons, comme le Directeur général, du fait que beaucoup de pays au cours des dix dernières années ont orienté leurs politiques publiques sur «le respect des droits fondamentaux au travail, la création d'emplois sur les marchés ouverts à tous [...], la mise en place d'institutions du marché du travail efficaces qui équilibrent la sécurité des travailleurs et la flexibilité des entreprises et la généralisation de la protection sociale».

On n'insistera jamais assez sur la nécessité de se doter d'un cadre institutionnel qui renforce les politiques et les stratégies et qui vise le développement d'entreprises durables, qui sont la principale source de croissance et de création de richesse, d'emplois et de travail décent, comme le signale le rapport de la commission qui s'est occupée de sa promotion au cours de la précédente Conférence internationale du Travail.

La commission a reconnu que, pour parvenir à créer et maintenir des entreprises durables, il est nécessaire de compter sur un climat propice qui s'appuie, entre autres sur: la paix et la stabilité politique; une bonne gouvernance; le dialogue social; le respect des droits de l'homme; une politique macro-économique avisée et une bonne gestion économique; un commerce et une intégration économiques durables; un cadre juridique propice; un Etat de droit et la garantie des droits de propriété; des technologies de l'information et de la communication; une éducation, une formation et un apprentissage permanent; une justice sociale; une inclusion sociale; ainsi qu'une protection sociale adéquates.

Dans ce même ordre d'idée, le rapport du Directeur général affirme que «la transition vers une économie verte s'articule autour de l'entreprise», et que cette transition, quoique complexe et difficile, «peut être facilitée par le dialogue social et par une approche tripartite».

Enfin, nous sommes persuadés que la sage vision de l'OIT en ce qui concerne l'importance du travail décent pour la construction d'une société mondialisée et durable, qui a déjà été consacrée dans différents forums mondiaux, devrait être complétée par la promotion vigoureuse du rôle irremplaçable de l'entreprise durable en faveur du travail décent pour tous.

Dans ce contexte, permettez-moi de parler de mon pays, le Brésil. Malheureusement, au Brésil, le système des relations du travail n'a pas su s'adapter aux transformations structurelles profondes, ni aux évolutions technologiques et économiques des dernières décennies.

Nous avons adopté une approche extrêmement rigide qui alimente les conflits, augmente la part du travail informel et limite la portée et l'efficacité de la négociation collective.

Malgré les vœux du président Lula, proclamés au début de son premier mandat en faveur de la modernisation des relations professionnelles au Brésil, nous attendons toujours la réforme du droit du travail et du droit syndical. Au contraire, certaines propositions gouvernementales encouragées par des campagnes syndicales – comme celle relative à la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, – ne tiennent pas compte de l'appel du Directeur général en faveur d'un équilibre entre la sécurité du travail-

leur et la flexibilité de la gestion économique. Ceci n'est pas bon pour un pays de l'ampleur du Brésil et avec un tel taux de croissance.

Nous affirmons l'urgence de la réforme des institutions du Brésil et nous espérons que l'Agenda national pour le travail décent du Brésil contribuera à faire avancer le processus de mondialisation avec la prudence qu'implique la responsabilité sociale, mais aussi à la la vitesse qu'impose, à une économie productive, la libéralisation des échanges et la mondialisation.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'importance que nous attachons, nous autres employeurs du Brésil, au renforcement des capacités de l'OIT pour venir en aide aux efforts déployés par ses Membres pour atteindre leurs objectifs dans le contexte de la mondialisation, thème qui va retener une fois de plus l'attention de la Conférence.

L'OIT a un mandat extraordinaire et nous pensons que, face aux actuelles circonstances mondiales, son rôle est d'autant plus pertinent. L'OIT doit, par conséquent, apporter une réponse adéquate et pratique aux défis auxquels ses mandants sont confrontés. Elle doit s'affirmer comme une organisation centrée sur les résultats, capable de s'adapter à la réalité changeante et être en mesure de se remettre en question.

Enfin, je suis confiant sur la capacité de l'OIT à rester fidèle à son mandat et attachée au tripartisme et au dialogue social, dans le cadre des changements qui touchent toute l'Organisation des Nations Unies, en se réinventant et en appuyant d'une façon plus efficace encore les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, dans la construction solide du développement durable.

Original russe: M. SHMAKOV (travailleur, Fédération de Russie)

Le Directeur général du BIT, dans son rapport, a soulevé une question d'actualité mondiale, à savoir l'incidence du travail décent sur le développement des relations professionnelles et sur la mise en œuvre des objectifs majeurs que constituent pour le monde du travail le développement durable, l'éradication de la pauvreté et des inégalités, la mise en œuvre des droits du travail, et l'épanouissement de l'ensemble de la société. L'analyse de toutes ces questions conduit à la conclusion logique qu'il faut définir des réponses stratégiques aux défis stratégiques que pose l'avenir. Ce que précisément nous propose ce rapport.

A notre avis, le Directeur général a parfaitement raison de dire que la priorité jusqu'en 2015 sera l'élaboration d'un système d'évaluation des progrès réalisés par les pays du point de vue de la mesure du travail décent. C'est indispensable parce que nous avons une longue route à accomplir, dont l'axe principal est l'amélioration de la vie du travail partout.

La Fédération de Russie ne dispose certes pas d'un programme décent à l'échelle du pays, mais c'est très souvent cette idéologie qu'on retrouve à la base de la résolution des problèmes dans le domaine du développement social, économique et juridique de la Fédération de Russie. En Fédération de Russie existe un système structuré de dialogue social qui, en dépit de certaines imperfections et de certaines difficultés, objectives et subjectives, permet d'obtenir des résultats positifs. L'un de ces résultats est la signature récente d'un accord général tripartite qui fixe les axes principaux de développement,

notamment les augmentations de salaires, la sécurité et la santé au travail, les retraites, etc. A l'annexe de cet accord général figure la liste des conventions de l'OIT qui, nous l'espérons, seront ratifiées au cours de la présente période. L'autre résultat positif est la décision radicale de doubler le salaire minimum à partir du 1^{er} janvier 2009, pour qu'il corresponde au minimum vital pour chaque travailleur, ce que réclamaient les syndicats depuis longtemps.

Mais il y a d'autres composantes du travail décent à élaborer. L'une d'elles est la mise en œuvre des droits au travail, notamment le droit véritable de grève, et la conduite de négociations collectives justes.

Cette année, l'OIT fête le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et, l'année prochaine, le 60^e anniversaire de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. La Fédération de Russie a ratifié depuis longtemps ces deux conventions fondamentales pour les travailleurs et les syndicats. La législation russe est relativement conforme aux dispositions de ces conventions. Il y a peut-être une exception, à savoir la procédure de déclaration de grève, qui est assez complexe, et dont la délégation des travailleurs de la Fédération de Russie a déjà parlé lors des sessions précédentes du BIT. Mais qu'en est-il dans la pratique?

Dans la pratique, on constate un certain nombre de cas dans lesquels des employeurs de mauvaise foi se dispensent de reconnaître les organisations syndicales dans leurs entreprises, et essaient même de se soustraire sous divers prétextes à la négociation collective, voire exercent des pressions sur les syndicats et les syndicalistes. D'ailleurs, cette situation existe, non seulement dans les entreprises russes, mais aussi dans les succursales des transnationales originaires de pays, qui en leur temps avaient été parmi les auteurs de l'idée du dialogue social et de la résolution des conflits par la voie de la négociation. Je veux parler du réseau du Suédois Ikea, du Français Leroy Merlin, du consortium américain Ford et de la société suisse Nestlé. Il y a cinq jours, j'ai participé au Forum 2008 de l'OCDE, où j'avais l'intention de rencontrer le vice-président de Nestlé pour l'entretenir de la question des violations par sa filiale russe des normes internationales du travail. Le litige, dans cette entreprise, dure depuis plus de six mois, car aux justes revendications des syndicats qui réclament l'augmentation des salaires pour compenser les pertes dues à l'inflation, alors que, en 2007, la société enregistrait une majoration de ses recettes de 17 pour cent, la direction fait la sourde oreille, notamment grâce à sa succursale russe. Cette dernière constitue le «point de croissance» de la société. Le vice-président a refusé de me rencontrer sous un prétexte fallacieux.

J'estime que de tels exemples à la veille du 90^e anniversaire de l'OIT ne nous rapprocheront pas de la mise en œuvre des buts stratégiques de l'Organisation. En outre, je suis persuadé que seuls le dialogue social et la responsabilité sociale reconnue, ainsi que des mécanismes de contrôle effectifs, nous permettront de renforcer les capacités stratégiques de l'OIT en vue de diffuser le travail décent, d'atteindre le développement durable et d'éliminer la pauvreté et les inégalités.

Notre responsabilité commune – c'est de l'y aider par tous les moyens.

Original espagnol : M. ANDRADE (gouvernement, Chili)

Deux ans après le début de son mandat, la Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet, a promulgué une loi qui impliquait une très profonde réforme de la protection sociale, réforme historique dirais-je même. Il s'agissait de la principale réforme annoncée dans son programme de gouvernement et qui constitue la pierre angulaire d'un système de protection sociale efficace et solidaire, grâce auquel nous souhaitons transformer le Chili, non seulement en un pays moderne et économiquement dynamique, mais aussi plus juste et intégré. Cette réforme vient s'inscrire dans le cadre d'un processus plus large et systématique de consultation de tous les citoyens pour définir la politique publique à mener au Chili. En dépit de la complexité de cette question, le projet de loi qui a donné vie à la réforme a bénéficié d'un soutien quasi unanime au parlement en un temps relativement bref.

L'OIT, grâce à ses spécialistes au Chili, nous a apporté une très précieuse assistance technique en la matière. Ceci a une influence décisive sur le projet, qui a finalement été approuvé et je crois qu'il est donc tout à fait juste, au nom de notre gouvernement, de remercier l'Organisation internationale du Travail, tant pour sa bonne volonté à collaborer de manière désintéressée à une réforme si importante et si nécessaire pour notre pays, que pour la qualité des avis techniques qui nous ont été fournis.

Nous aurons donc désormais un système intégré, qui permettra d'allier un système de capitalisation individuelle avec le soutien apporté par l'Etat aux plus vulnérables.

A partir de maintenant, on dispose dès la naissance de droits à la retraite et à la protection sociale et nous n'aurons plus cet énorme fossé entre des privilégiés à l'intérieur du système et une masse de gens à la dérive, abandonnés à la pauvreté dans leur vieillesse.

Les hommes et les femmes âgés de plus de 65 ans, une fois sortis du marché du travail, par leur seule condition de citoyen et de leur dignité intrinsèque en tant que personnes, auront désormais droit à une couverture à 100 pour cent pour une pension dans leur droit à une retraite digne, ce qui est sans nul doute une grande victoire pour le Chili où la dictature prétendait réformer le social en s'appuyant uniquement sur le marché.

C'est pour cette raison que notre condition a voulu lutter non seulement contre la personne du dictateur, mais contre cette philosophie de base qui est par essence déshumanisante.

C'est dans une très large mesure ce qui explique pourquoi notre peuple a donné à la concertation de partis pour la démocratie la majorité lors de quatre élections consécutives, ce qui en a fait l'alliance politique qui a connu le plus de succès au cours de notre histoire.

En définitive, dans ce qu'elle a de plus profond, cette réforme de la protection sociale est une grande avancée en termes de civilisation pour le Chili car, grâce à elle, nous rompons avec l'individualisme radical qui refuse toute forme de solidarité institutionnalisée.

Mais s'il est vrai que la réforme relève les importants défis auxquels nous étions confrontés en matière de prestations sociales, il nous reste à relever de grands défis dans le domaine du travail. Tout en commentant certains aspects du rapport du Direc-

teur général, je voudrais vous faire part des progrès que nous faisons actuellement en la matière.

Comme l'indique la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la garantie des principes et droits fondamentaux au travail revêt une importance et une signification particulières en assurant aux intéressés eux-mêmes la possibilité de revendiquer librement, et sur une base d'égalité des chances, une participation équitable aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que la possibilité de développer pleinement leur potentiel humain.

L'une des pierres angulaires de ce transfert de pouvoir aux intéressés est le mécanisme de la négociation collective qui apparaît extrêmement affaibli au Chili. En effet, d'après les derniers chiffres dont nous disposons, 12,8 pour cent seulement de notre main-d'œuvre est syndicalisée et à peine 10,3 pour cent de ce nombre est couvert par des instruments collectifs. Ce qui est dans une certaine mesure paradoxal car, à la différence d'un grand nombre de pays d'Amérique latine, notre marché du travail est très formalisé, le problème principal ne venant donc pas de son caractère informel.

La Présidente Bachelet a promis dans son programme de gouvernement de renverser cette tendance à la baisse de la négociation collective et cette faible couverture pour améliorer la qualité de la négociation, et nous faisons actuellement des pas décisifs dans cette direction.

Les conditions structurelles sont complexes, comme l'a indiqué le Directeur général dans son rapport. Dans le cas du Chili, les formes de travail atypiques, le recrutement par le biais d'agences, le travail flexible, ont des répercussions négatives sur la négociation collective.

Nous avons d'autre part un problème de fragmentation illégitime des entreprises en de multiples raisons sociales, qui divise les collectifs de travail et ne reconnaît pas aux travailleurs l'appartenance à une seule et même unité de négociation.

Dans son dernier compte rendu annuel, la Présidente de la République a donc décidé de s'attaquer de plein fouet à d'autres défis, en lançant un projet de loi à cet effet. Elle a tout d'abord décidé de renforcer le syndicat, en tant que détenteur de la négociation collective, en partant du principe que la prolifération de groupes de négociation parallèles constitue un obstacle objectif supplémentaire au renforcement des syndicats et à leur position de négociateurs. Ensuite, elle a établi que les travailleurs non syndiqués qui bénéficieraient d'une convention collective auront les mêmes obligations financières que ceux qui sont affiliés aux syndicats, modifiant ainsi un système d'incitations perverses qui rendait possible un type de surveillance policière.

En troisième lieu, notre Présidente a également annoncé des mesures qui visent à renforcer qualitativement la négociation collective au sein même de l'entreprise, pour l'essentiel en élargissant la fourchette des thèmes susceptibles de faire l'objet d'un accord entre les parties, ces thèmes étant extrêmement limités par la législation en vigueur, tout en simplifiant parallèlement les procédures, qui compliquent plus qu'elles ne facilitent une dynamique de négociation constructive.

Enfin, et dans une perspective d'équilibre, on entend également aborder les situations qui peuvent constituer des pratiques abusives dans le cadre syndical. Sur toutes ces questions, nous avons, en tant que gouvernement, la ferme conviction que la pos-

sibilité pour les différentes parties de pouvoir être régies sur le plan du travail par des instruments collectifs, permet non seulement de créer un climat de confiance mutuelle et d'établir la paix sociale, mais contribue également à une répartition plus juste des fruits de la croissance économique et à un élargissement de la sphère d'autogouvernement des parties dans le cadre bilatéral. Pour finir, ainsi que le souligne le rapport, une négociation collective efficace est un moyen efficace de prévenir les conflits.

Par ailleurs, comme l'a indiqué M. Juan Somavia, l'exercice du droit de liberté syndicale et de négociation collective exige un environnement propice qui ne se limite pas au cadre législatif, mais qui comprend la nécessité de compter sur des organisations d'employeurs et de travailleurs solides et efficaces.

Dans ce domaine, le Chili présente un déséquilibre fondamental. C'est pourquoi l'une des autres mesures lancées par la Présidente, porte sur la création d'une école syndicale nationale permettant le renforcement et le renouvellement du leadership, une formation adaptée des dirigeants et la consolidation d'un syndicalisme moderne et efficace, pilier de base d'une relation bilatérale répondant aux intérêts mutuels.

Enfin, compte tenu des caractéristiques de notre marché du travail caractérisé, entre autres par une forte rotation et une prolifération de contrats atypiques, nous nous apprêtons à lancer l'amélioration du chômage, pour lequel nous avons fait figure de pionniers en Amérique latine mais qui exige à présent un saut qualitatif.

Notre coalition de gouvernement, qui a donné une impulsion soutenue à des politiques de croissance intégrant l'équité sociale, adhère fermement au principe établi dans le rapport de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. A savoir que les politiques sociales et économiques doivent se renforcer mutuellement par des mesures de développement durable s'appuyant sur une large base sociale.

Original anglais: M. TATEISI (employeur, Japon)

Le cyclone qui a frappé le Myanmar et le violent tremblement de terre qui a touché la Chine le mois dernier ont provoqué des dommages énormes dans les deux pays et ont emporté la vie de nombreuses personnes. Ces deux catastrophes nous remplissent d'une énorme peine et je voudrais exprimer ici toutes mes condoléances aux personnes endeuillées dans les deux pays.

Cette année, le rapport du Directeur général est un appel enthousiaste pour redoubler d'efforts afin de trouver des solutions aux problèmes urgents auxquels le monde est confronté dans le cadre de la mondialisation et nous encourage à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Selon le rapport, les problèmes que nous constatons aggravent la pauvreté et les écarts de revenus et entraînent des crises financières à l'échelon planétaire.

J'estime que le sens du travail décent peut varier d'un pays à l'autre selon les circonstances socio-économiques. Permettez-moi de discuter d'une question centrale nécessaire à la réalisation du travail décent au Japon, à savoir les efforts destinés à améliorer l'équilibre entre le travail et la vie privée.

Le Japon est confronté à une baisse de la main-d'œuvre, en raison de la diminution de la natalité et du vieillissement de la population. Il existe aussi des appréhensions quant au déclin concomitant de

la vitalité économique et de la compétitivité de notre pays sur les marchés internationaux. Cette situation exige que l'on édifie un marché du travail qui permette un exercice maximal des capacités de toutes les personnes qui peuvent travailler. Dans le Japon d'après-guerre, on a pu parvenir à une abondance matérielle grâce à une croissance économique importante. Mais on constate aujourd'hui qu'il existe une tendance à rechercher l'épanouissement personnel qui avait été négligé jusqu'ici. Cette situation veut qu'on souhaite donner la priorité à un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et que l'on puisse permettre des modes de travail qui ne sont pas soumis à des contraintes d'horaires ou de lieux. Ceci va encourager l'arrivée sur le marché du travail des femmes et des personnes plus âgées qui, jusqu'ici, ont été sous-représentées pour différentes raisons liées notamment à la grossesse, à la garde des enfants ou aux soins.

De telles mesures sont également de nature à augmenter la productivité puisque les travailleurs seront plus satisfaits de leur travail et plus motivés. Il me semble donc qu'il s'agit là d'un atout tant pour les employés que pour les employeurs.

En décembre dernier, le Japon a formulé la charte sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et des orientations en vue d'une action dans ce domaine. Ces mesures indiquent les orientations d'une approche nationale pour parvenir à un tel équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Elles contiennent des positions claires sur le besoin de parvenir à un meilleur équilibre, le rôle de la société pour y parvenir et le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux. Je considère comme particulièrement significatif que la charte et les lignes directrices aient été formulées à partir d'un consensus qui s'est dégagé à travers des discussions réitérées entre le gouvernement, les représentants des travailleurs et du patronat pendant environ six mois au lieu d'être décrétées unilatéralement par le gouvernement. Afin de parvenir à ce travail décent, il est très important que les trois parties s'engagent dans des dialogues fréquents.

Tel que je le conçois, la société confie aux entreprises les ressources humaines, matérielles et financières comme moyens pour réaliser leurs projets. A mon avis, elles sont mandatées pour utiliser efficacement toutes ces ressources et créer des biens et des services qui vont enrichir toute la société. Ceci s'accorde avec la conclusion du Directeur général dans son rapport qui affirme que «beaucoup d'objectifs plus généraux ne sauraient être atteints sans la contribution d'entreprises durables se développant dans un environnement économique et social favorable». En d'autres termes, les entreprises doivent être des entités qui aident les gens à être heureux en créant de la richesse et des emplois tout en contribuant au progrès économique et à la promotion du travail décent. Ce n'est que si ces entreprises répondent aux attentes sociales qu'elles continueront à jouir de la confiance de la société et continueront à vivre. Dans nos fonctions, en tant que cadres d'entreprises, nous devons toujours garder à l'esprit que les entreprises sont des entités sociales et j'espère que ceci sera partagé par tous les mandants de l'OIT.

Original espagnol: M. PASCO COSMÓPOLIS (ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou)

En 2007, la pauvreté dans mon pays, le Pérou, a chuté de plus de 5 points de pourcentage. Il s'agit là d'un chiffre record que nous n'avions jamais atteint auparavant et qui attire l'attention à l'échelle mondiale. Un chiffre encore plus frappant est celui de la réduction de la pauvreté dans la zone rurale côtière, qui est d'environ 10 points de pourcentage.

Les analystes attribuent, entre autre, ce progrès considérable dans la lutte contre la pauvreté à la mise en œuvre d'un régime juridique du travail, qui tient compte des nécessités et des possibilités réelles des entrepreneurs agricoles, mais qui garantit dans le même temps les droits fondamentaux des travailleurs non seulement ceux qui figurent dans la Déclaration de l'OIT de 1998, mais aussi beaucoup d'autres qui découlent de la Constitution de mon pays, en particulier l'accès à la sécurité sociale grâce à des cotisations moins élevées que les cotisations habituelles.

Je crois que ces éléments reflètent très bien les deux grands objectifs stratégiques soulignés par le Directeur général, à savoir l'accès progressif du secteur rural au travail décent et la mise place d'un minimum social pour les travailleurs, lequel permettra d'avancer progressivement dans le sens du grand objectif qu'est le travail décent.

Mon pays, à cet égard, a adopté deux décisions qui nous semblent de la plus haute importance.

D'une part, avant fin juin 2008, une loi spéciale d'aide aux petites et microentreprises entrera en vigueur. Il s'agit d'une politique publique d'Etat qui engage transversalement tous les organismes et entités de l'Etat, ainsi que les entreprises privées, les chambres d'industrie, les syndicats et la société civile.

Par ailleurs, cette loi charge le ministère du Travail de développer les petites et microentreprises. Il n'est pas courant que cette tâche incombe au ministère du Travail. Dans d'autres pays, cette responsabilité incombe au ministère de l'Economie, à celui de l'Industrie ou encore à celui de la Production. Par conséquent, le Pérou est un pionnier en mettant l'accent sur l'aspect social.

Il faut tenir compte du fait que les microentreprises sont en général des travailleurs qui donnent du travail à d'autres travailleurs. Il s'agit d'emplois de qualité médiocre surtout en raison de leur cadre informel, lequel doit être radicalement amélioré. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la politique relative à la petite et à la microentreprise doit être sociale plutôt qu'économique ou fiscale.

Comme l'a signalé le Directeur général, il est nécessaire d'encourager une culture de l'entreprise, de veiller à la promotion d'entreprises durables, grâce à la formation générale et à la formation des entrepreneurs, lesquelles, par essence, relèvent des fonctions classiques des ministères du travail.

Ce n'est pas par hasard si l'OIT est l'organisation mondiale qui se charge de questions telles que l'informalité, les petites et microentreprises, la formation et le perfectionnement professionnel.

Nous pensons qu'à l'avenir l'initiative péruvienne sera reproduite ailleurs et que d'autres pays confieront le développement et la formalisation des petites et des microentreprises à leur ministère du Travail.

Je crois que l'occasion présente est unique pour inviter les participants à cette Conférence à analyser ce genre d'expérience, c'est-à-dire, ces initiatives

qu'un pays en développement prend pour lutter davantage contre la pauvreté.

Original arabe: M. EL-AZALY (travailleur, Egypte)

Cette Conférence représente pour nos travailleurs, tous les ans, un espoir renouvelé grâce aux mandants tripartites de l'Organisation qui œuvre pour le bien et le développement de toute l'humanité dans le cadre de la justice et de la paix sociales.

Nous devrions cependant reconnaître que la Conférence se tient cette année alors que nous assistons à des développements graves. En effet, nombre de pays du monde, et notamment les pays en développement, sont menacés par la faim, la pauvreté et les troubles sociaux. La Conférence se tient alors que nous assistons aux retombées d'une crise économique aiguë et à une flambée intolérable et sans précédent des principaux produits alimentaires. Ajoutons à cela une flambée injustifiée des prix des carburants en raison de la spéculation qui bénéficie aux cartels internationaux pétroliers.

Tout cela est accompagné par l'utilisation d'une technologie diabolique et immorale qui viole les droits de l'homme. Cette technologie consiste à transformer des graines et des oléagineux en bioénergie, alors que nous devrions chercher à développer une énergie bon marché, renouvelable, éolienne et solaire notamment.

Si l'ordre du jour de notre Conférence a été décidé il y a deux ans, avant l'apparition de ces développements graves sur la scène internationale, nous pensons qu'une grave violation du Règlement de la Conférence a été commise en décidant délibérément de ne pas réunir la Commission des résolutions cette année afin de discuter du rôle de l'Organisation face aux nouveaux développements.

Le Directeur général a certes essayé de faire référence à ces événements à travers son rapport intitulé *Le travail décent: Défis stratégiques à venir*, cependant, nous devons faire de ces défis une des priorités urgentes de l'Organisation, et adopter une approche pratique et exhaustive pour y faire face.

Nous célébrons cette année le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, nous considérons cette convention comme une assurance-vie pour les travailleurs et leurs organisations syndicales à travers le monde, et nous sommes partisans de la nécessité d'assurer le respect et la mise en œuvre des dispositions de cette convention par toutes les parties. Nous croyons en même temps qu'il est nécessaire de prendre en considération les particularités, les choix nationaux et les coutumes dans le domaine des relations professionnelles, de même qu'il faut prendre en considération les conditions économiques et sociales, ainsi que l'histoire et les luttes de notre organisation syndicale qui est reconnue et jouit de la stabilité, et éviter de soulever des accusations injustes. Il convient peut-être, à cet égard, d'indiquer que l'Union syndicale des travailleurs d'Egypte mène des négociations avec le gouvernement et les employeurs afin de parvenir à l'établissement d'un salaire minimal qui garantisse aux travailleurs une vie digne, notamment en raison de la flambée des prix des produits alimentaires.

Avant de conclure, et pour ce qui est de l'annexe au rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs en Palestine et dans les territoires occupés du Golan syrien et du Liban, nous invitons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires, afin qu'Israël mette un

terme à son occupation et à ses pratiques barbares extrêmes, et réponde aux appels à la paix permettant aux peuples de la région de se consacrer au développement et à la construction de leurs sociétés.

Original anglais: M. MLECZKO (gouvernement, Pologne)

Cette année, nous fêtons le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

En 1988, quand la mondialisation a démarré vraiment, les délégués à la Conférence sont parvenus à un accord et ont adopté le document confirmant le plus important et le plus fondamental des droits des travailleurs: les droits de l'homme au travail. Cette Déclaration unanime des Etats Membres de l'OIT est devenue l'étoile du berger des gouvernements et du système international.

Le succès certain de cette Déclaration, c'est l'augmentation rapide des ratifications des conventions fondamentales de l'OIT. Cependant, le rapport global nous prouve qu'il reste beaucoup à faire. Le résultat de la Déclaration, c'est également le concept du travail décent. Cette idée qui est née ici, dans cette organisation, est aujourd'hui reconnue dans le monde entier comme l'un des meilleurs instruments pour donner une dimension sociale à la mondialisation.

Les efforts de l'OIT ont aidé les dirigeants de pays et de gouvernements, mais également la communauté internationale des employeurs, à comprendre que le maximum de personnes devraient avoir accès aux progrès apportés par la mondialisation.

A cette session de la Conférence, le Directeur général traite de ce sujet extrêmement important dans son rapport intitulé *Le travail décent: Défis stratégiques à venir*, en offrant des solutions pour une application concrète du concept du travail décent.

De nos jours, alors que le monde est à la recherche d'une nouvelle approche, plus stable et plus adéquate, de la croissance et du développement, le travail décent serait une bonne solution.

Bien qu'il n'existe pas de définition unique du travail décent et que ce concept englobe divers éléments qui varient d'un pays à l'autre, il est certain que les droits fondamentaux au travail sont au cœur de ce concept. Je suis d'accord avec le Directeur général pour dire que la base commune, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, en ce qui concerne le travail décent, est l'approche du cycle de vie. Chaque pays doit trouver sa voie pour atteindre les objectifs du travail décent. La Pologne, comme d'autres pays membres de l'Union européenne, se fonde sur les acquis de la communauté, à savoir la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, l'Agenda social européen et les efforts visant la ratification et l'application des conventions actualisées de l'OIT. De leur côté, de nombreux pays en développement reçoivent une aide très importante de l'OIT grâce aux programmes par pays de promotion du travail décent. Ces activités de l'OIT doivent obtenir notre soutien et notre reconnaissance.

Le travail décent contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté, puisqu'il soutient l'emploi – le moyen le plus sûr de s'affranchir de la pauvreté. La création et le maintien de nouveaux emplois et la réduction du chômage font partie des priorités du Programme national polonais de réforme pour 2008 qui vise à appliquer la Stratégie de Lisbonne.

Une attention toute particulière est portée aux personnes les plus désavantagées, qui sont les groupes visés par des programmes tels que le programme de prévention des formes actives d'exclusion sociale, le programme de soutien aux coopératives sociales ou le programme de solidarité entre les générations, qui vise à renforcer l'activité professionnelle des personnes âgées de plus de 50 ans. La tendance durable à la baisse du niveau de chômage et à l'amélioration de l'emploi aide la lutte pour le travail décent en Pologne.

Les objectifs du travail décent ne peuvent pas être atteints sans dialogue social. Nous travaillons avec les organisations d'employeurs et de travailleurs au sein de la Commission tripartite pour les questions économiques et sociales sur les sujets les plus importants du pays, tels que le modèle et les mécanismes d'augmentation du salaire, l'intégration professionnelle des personnes âgées de plus de 50 ans, le système cohérent des retraites et le renforcement du dialogue social.

Nous nous efforçons également de renforcer le dialogue au niveau de l'entreprise en donnant aux employés le droit de participer à la gestion de l'entreprise grâce à des comités d'entreprise, ce qui permet aux employés d'entamer un dialogue avec leur employeur, de participer à la marche de l'entreprise et d'instaurer une confiance mutuelle.

En outre, avec nos partenaires sociaux, nous avons planifié les activités visant au dialogue social et au renforcement du potentiel des partenaires sociaux dans le cadre du programme opérationnel sur le capital humain, cofinancé par l'Union européenne.

L'année prochaine, nous allons fêter le quatre-vingt-dixième anniversaire de la création de l'OIT, une organisation qui a prouvé sa valeur et sa raison d'être dans les périodes les plus difficiles de l'histoire.

Les tumultes actuels de la finance internationale, qui pourraient avoir des conséquences négatives à long terme, aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs, demandent à l'OIT d'être prête à nouveau.

La Déclaration sur la mondialisation juste et le travail décent que la Conférence élabore cette année, et qui intégrera l'objectif du travail décent parmi les autres objectifs de l'OIT, pourra préparer l'Organisation à faire face à ces nouveaux défis, renforçant sa capacité à aider les Etats Membres à faire face aux difficultés d'une nouvelle réalité sociale et économique.

Nous pensons que cette déclaration est très importante, mais qu'elle ne représente qu'une étape dans l'application des objectifs du travail décent et dans l'instauration d'une mondialisation plus juste.

Il nous reste beaucoup à faire. Il serait trop simpliste d'imaginer un monde de travail décent pour tous et d'économies équilibrées, mais nous sommes persuadés que les idées de travail décent, de justice sociale et de mondialisation équitable sont les instruments qui nous permettront de construire un avenir meilleur.

Original anglais: M. ABDELLA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)

La Conférence internationale du Travail, à sa présente session, a été saisie des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

L'Ethiopie soutient pleinement les éléments de politique sociale contenus dans le rapport du Directeur général cette année.

Dans un contexte de démocratie et d'équité, tout le monde s'attend à ce que la croissance économique débouche sur davantage de justice sociale. Force est malheureusement de constater que l'augmentation de la production s'accompagne systématiquement d'une aggravation des inégalités et d'une répartition inéquitable des richesses.

Or, sans justice sociale, on ne peut parvenir à une démocratie véritable et au développement durable. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'OIT ait adopté une politique sociale qui place l'être humain au cœur de notre action. La mise en place des politiques qui permettront de faire face aux mutations de l'économie mondiale et des conditions sociales constitue aujourd'hui un enjeu décisif. Nous ne pourrions accomplir cette tâche que si les mesures prises au niveau national sont complétées par des initiatives internationales visant à mettre en place un environnement économique équitable.

Etant donné que la lutte contre la pauvreté est la tâche la plus urgente, nous devons mettre en place un environnement équitable et non exclusif où les politiques et stratégies économiques aient pour objectifs la cohérence, la durabilité et l'équité.

Il nous faut pour cela aligner les politiques économiques et sociales sur l'objectif de l'éradication de la pauvreté.

Il faut absolument mettre l'accent sur l'éducation des enfants et des jeunes avant que ceux-ci n'accèdent au marché du travail. Il est aussi essentiel de prévenir la discrimination, que ce soit dans l'éducation, la formation professionnelle et le travail. Le dialogue social est un instrument extrêmement important dans la mesure où il favorise le partage des responsabilités, en particulier dans un contexte de précarisation de l'emploi et d'insécurité économique.

Dans cette perspective, nous sommes convaincus que l'OIT est l'organisation la mieux placée pour faire progresser la justice sociale et assurer le développement durable, en mettant le travail décent au cœur de la lutte contre la pauvreté. Nous apprécions également les efforts que déploie l'OIT pour promouvoir le travail décent en Afrique, dans le cadre d'une approche intégrée de la création d'emplois visant à réduire la pauvreté.

L'Ethiopie est un des pays où l'OIT a mis en place des programmes de promotion du travail décent. Une des caractéristiques majeures de ce programme est qu'il permet aux pays de ne pas se consacrer exclusivement à la création d'emplois, mais également aux principes, aux droits, à la protection et au dialogue social qui sont souvent fragiles dans les pays en développement.

La pauvreté est un phénomène grave et complexe. L'Agenda du travail décent, qui tient compte des aspects humains et matériels du travail, est susceptible d'y apporter des solutions. L'OIT devra donc s'employer à la promouvoir partout dans le monde. Le gouvernement de l'Ethiopie appuie, et continuera d'appuyer, les partenariats établis entre l'OIT et d'autres organisations internationales et régionales pour fournir aux pays en développement, notamment les moins avancés, l'aide technique et financière dont ils ont besoin.

En conclusion, j'apprécie le souci qu'a l'OIT d'adopter une politique sociale permettant de concilier croissance économique et progrès social, ce qui

a toujours constitué un défi majeur pour les pays en développement. Je tiens à confirmer le soutien de mon gouvernement aux initiatives de l'OIT visant à mettre en œuvre des politiques qui aideront nos pays à lutter contre la pauvreté.

Original espagnol: M. BONOMI (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay)

Voici quatre années consécutives que nous rendons compte de ce que le gouvernement de l'Uruguay fait en matière de travail, d'emploi et de relations professionnelles. Nous avons déjà évoqué la baisse du chômage depuis 2005 jusqu'à ce jour - en 2005 le taux de chômage se situait entre 12,5 et 13 pour cent. Année après année, il a diminué pour s'établir actuellement à 7,6 pour cent, et nous sommes convaincus qu'il continuera à baisser et que, l'année prochaine, année du 90^e anniversaire de l'OIT, nous aurons à nouveau de bonnes nouvelles à annoncer. L'objectif du gouvernement était de le faire passer en dessous de 10 pour cent en cinq ans. Nous y sommes parvenus en un an et demi et, depuis, cette tendance ne s'est pas interrompue.

A la fin de l'année dernière, après un dialogue soutenu sur tous les domaines avec les travailleurs et les entrepreneurs, le dialogue s'est affaibli. En effet, les entrepreneurs se sont retirés des discussions concernant les normes, lois et décrets relatifs aux relations professionnelles. Toutefois, ils ne se sont pas retirés de la négociation dans les Conseils des salaires, ni de la discussion sur le développement de l'emploi de la production au sein de l'engagement national sur l'emploi, les revenus et les responsabilités. Ils ne se sont pas retirés non plus du dialogue pour le renforcement de la santé et de la sécurité au travail.

Les entrepreneurs se sont donc retirés de la discussion sur les normes en raison de désaccords quant à l'approbation au Parlement national d'une loi sur la sous-traitance.

Depuis le retrait des entrepreneurs, le pouvoir exécutif a soumis au pouvoir législatif trois projets de loi: une loi sur la journée de travail de huit heures dans le secteur rural, une autre sur la négociation collective dans le secteur public et une autre, sur la négociation collective dans le secteur privé.

Le projet de loi sur la journée de travail de huit heures dans le secteur rural a été approuvé après plus de deux ans de dialogue au sein du Conseil des salaires en milieu rural. Le consensus a été obtenu sur la très grande majorité des articles, mais cela n'a pas été le cas pour un sujet très important, à savoir le paiement des heures supplémentaires au-delà des huit heures de travail par jour. Pour cette question, il a fallu recourir à un vote pour prendre une décision. Une majorité s'est dégagée en faveur de cette question: le gouvernement et les travailleurs ont voté pour, les entrepreneurs ont voté contre.

Les deux autres projets de négociation collective ont été adressés au Parlement sans discussion tripartite, étant donné que les entreprises s'étaient retirées de la discussion.

Le projet sur la négociation dans le secteur privé portait sur trois questions: tout d'abord, la fixation d'un salaire minimum national, par décret après consultation des parties; ensuite, la négociation tripartite branche par branche dans le cadre des Conseils des salaires, pour déterminer les salaires et les catégories professionnelles et enfin, la négociation bipartite au niveau de l'entreprise pour débattre

de ce qui ne peut pas être examiné dans les Conseils des salaires.

Le dernier projet comportait un chapitre sur la prévention des différends, qui définissait les moyens de mettre fin à l'occupation d'une entreprise par ses travailleurs. Pour des raisons évidemment différentes, les travailleurs et les entrepreneurs se sont opposés à ce chapitre. Cette remise en question de la part des employeurs a abouti notamment à une réunion dans la Chambre d'industrie avec le ministre du Travail et le vice-ministre des industries, à laquelle a participé M. Daniel Funes de Rioja, en tant que président de l'Organisation internationale des employeurs. M. Funes de Rioja, d'une manière générale, a estimé que le gouvernement avait le droit de soumettre les projets qu'il jugeait pertinents et qu'en l'occurrence, l'OIE n'avait rien à dire en ce qui concernait la très grande majorité des articles du projet de loi, à l'exception des articles 22, 23 et 24 du chapitre consacré à la prévention des conflits. A cet égard, il s'est dit très préoccupé par les dispositions relatives à l'occupation du lieu de travail. Il a rappelé que, à l'OIT, nous devons tous traiter les occupations comme un fait. Toutefois, il a estimé que, le projet de loi en question, en établissant des moyens pour mettre un terme à l'occupation d'un lieu de travail, reconnaissait que l'occupation est une question de droit, ce que l'OIE ne pouvait pas admettre.

Pendant cette session de la Conférence, les représentants de 24 chambres d'entrepreneurs ont rencontré le Président de la République uruguayenne, M. Tabaré Vazquez, pour lui exposer leurs points de vue sur le chapitre relatif à la prévention des conflits. Ils ont manifesté leur opposition à l'extension des accords dans la négociation collective ainsi que leur préoccupation en raison du fait que le projet ne prévoyait pas un traitement différent pour les petites et moyennes entreprises.

Le résultat a été le suivant: l'ensemble du chapitre sur la prévention des conflits va être retiré du projet de loi et un autre chapitre va être inséré. Il permettra un traitement différent, dans les Conseils des salaires, pour les entreprises en crise, les entreprises reprises par leurs travailleurs et les petites et moyennes entreprises qui donneront les informations nécessaires pour bénéficier d'un traitement différent.

Permettez-moi, pour conclure, de vous rappeler que, il y a soixante ans, la Conférence internationale du Travail a adopté l'une des conventions les plus importantes de l'OIT, à savoir la convention n° 87.

Il s'agit d'une convention emblématique, non seulement en raison du nombre de ses ratifications - 148 pays, dont celles de l'Uruguay - mais aussi parce qu'elle constitue un véritable statut de la liberté syndicale.

Il est important de rappeler l'adoption d'une convention qui a repris les idées juridiques les plus avancées, après siècle de lutte pour la reconnaissance du droit d'association et qui consacre l'une des libertés fondamentales de notre temps. Une liberté qui est une des conditions nécessaires pour la démocratie. Une liberté sans laquelle il n'est pas possible de concevoir un développement socio-économique juste et équitable.

C'est pourquoi je me félicite, en tant que ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la République orientale de l'Uruguay, de célébrer non seulement le 60^e anniversaire de cet instrument mais aussi de pouvoir adhérer avec toute ma conviction aux prin-

cipes et droits relatifs à la liberté syndicale consacrés dans cette convention.

M. MONTEIRO (*représentant, Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires*)

La coopération entre l'Organisation internationale du Travail et l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) se développe, car il s'agit de deux institutions qui s'appuient sur un dialogue social large et sans restrictions.

Le récent rapport du Directeur général en est une preuve, lui qui place au centre de tout progrès économique et social la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective, droit que les conseils économiques et sociaux membres de l'AICESIS cherchent également à promouvoir.

Avec une grande satisfaction, j'ai accueilli la nouvelle selon laquelle la Conférence a inscrit à son ordre du jour le thème de la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté.

Seule une politique respectant les normes internationales du travail et de l'environnement permettra de développer des emplois de qualité dans le cadre de la promotion du travail décent.

Nous sommes convaincus que les nations doivent développer des politiques économiques tournées vers la qualification et la certification professionnelles, favorisant l'essor d'une main-d'œuvre qualifiée hautement productive.

Au nom des conseils, nous soutenons les efforts que l'OIT déploie afin de sortir du cercle vicieux actuel, faibles qualifications, faibles niveaux de productivité, travail informel et pauvreté récurrente, pour entrer dans un cercle vertueux d'un emploi de qualité plus productif, formel, avec un revenu plus important et une protection sociale assurée pour le travailleur et sa famille.

Cette réflexion est liée aux débats sur les objectifs du Millénaire pour le développement et s'attache, en particulier, aux populations rurales les plus vulnérables et les plus affectées par la pauvreté dans le monde.

Les campagnes restent en marge du progrès social et, trop souvent, les conditions du développement économique détruisent les bases des systèmes traditionnels d'échange et de solidarité.

Dans le monde entier, le mal de la pauvreté montre le peu d'attention que nous portons à la tragédie qui ébranle le monde rural. La stabilisation des populations rurales est devenue le grand défi pour la préservation des équilibres économiques et sociaux.

Les dimensions de la question de l'emploi en milieu rural sont multiples. En résumé, ce secteur présente trois grandes configurations, soit une situation de surpopulation associée à des revenus très faibles avec un taux de chômage élevé, soit une agriculture capitaliste caractérisée par l'utilisation d'une main-d'œuvre de plus en plus rare ou par un processus de mécanisation croissante, soit une agriculture de transition de nature dualiste qui combine les deux situations précédentes mais qui a atteint un seuil de saturation en ce qui concerne sa capacité à créer des emplois.

J'aimerais vous rappeler que le thème proposé, pour la période sous la présidence brésilienne de l'AICESIS, est *Développement équitable et responsabilité environnementale*, vu sous l'angle spécifique de l'énergie et de ses liens avec le développement et l'environnement.

La question de l'énergie renouvelable et celle des biocarburants révèlent des aspects importants pour tous les peuples. Les biocarburants peuvent être un moyen peut-être efficace d'étendre les bénéfices de la mondialisation à la grande majorité de la population pauvre du monde et, en même temps, d'apporter une réponse appropriée au défi du réchauffement climatique.

Il s'agit toutefois, comme on l'a vu aujourd'hui, d'une question controversée qui mérite une réflexion approfondie.

Les objectifs du Millénaire pour le développement attachent une grande importance à la diminution de la pauvreté en milieu rural et à la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté.

Les conseils économiques et sociaux sont solidaires de cette problématique. En fait, il est essentiel de s'orienter vers de nouveaux modèles. La nouvelle vision de l'emploi en milieu rural doit apporter de nouvelles perspectives afin d'élargir les opportunités d'emploi.

Les espaces ruraux pourraient être des territoires d'avenir si l'on parvient à résoudre les problèmes de la reconquête de ces espaces, de la source des richesses et de l'innovation.

En ce qui concerne les pays émergents, il conviendrait d'encourager l'investissement rural dans des activités complémentaires permettant de recourir, dans des conditions économiquement favorables, à l'excédent de travailleurs de la région.

Ce sont là quelques-uns des nouveaux défis stratégiques qui permettront d'atténuer les insuffisances et les limites des mécanismes de réglementation du marché.

L'apparition de la pluriactivité, des emplois écologiques, une ruralité innovante et autonome constituent la base de l'écodéveloppement fondé sur un environnement solidaire tel que le prônent les organismes partenaires représentés par l'OIT et la FAO.

Pour conclure, la question de l'emploi rural préoccupe la communauté nationale et internationale. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra de toute évidence passer par une réhabilitation du monde rural.

Les conseils économiques et sociaux sont mobilisés dans le cadre des orientations de l'OIT pour lutter contre le chômage et pour promouvoir le dialogue social.

Original bulgare: M. HRISTOV (travailleur, Bulgarie)

Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction concernant le rapport du Directeur général du BIT. En tant que représentant des travailleurs bulgares et des organisations représentatives, nous soutenons les parties du rapport qui concernent la protection des principes et droits fondamentaux du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

Vous savez que, depuis 2007, la Bulgarie est membre à part entière de l'Union européenne. Les travailleurs bulgares lient ce fait, sans aucun doute, à des espoirs de prospérité et de bien-être social.

Effectivement, dans mon pays, nous sommes témoins d'une tendance durable de stabilité macro-économique depuis plusieurs années et une croissance économique relativement élevée (6,2 pour cent en 2007).

Mais, avec cette tendance plutôt positive en toile de fond, nous notons cependant des faits largement négatifs, notamment un solde négatif du commerce extérieur de moins 22,1 pour cent.

D'autre part, l'inflation augmente et, avec le cumul d'avril 2007 à avril 2008, atteint 14,6 pour cent, alors que l'augmentation des produits alimentaires est de 25 pour cent.

Dans le même temps, le gouvernement a constaté un excédent budgétaire de 3,4 pour cent du produit intérieur brut. Ceci a pu être obtenu grâce à une politique d'austérité des dépenses afin de financer des sphères d'actions publiques telles que l'éducation et la santé.

Le niveau de pauvreté relative est aux alentours de 14 pour cent. La pauvreté, dans les villes, est d'un caractère essentiellement monétaire, alors que la pauvreté dans les villages se traduit surtout par des problèmes d'accès au marché du travail, à l'éducation, à la protection de la santé et aux services sociaux.

Malgré certaines évolutions positives sur le marché du travail, on constate une baisse du chômage jusqu'à 6,9 pour cent en 2007 et un taux d'activité de 61,7 pour cent. Des défis subsistent: un très haut niveau de chômage dans les communes villageoises, qui atteint parfois 25 pour cent, et un déficit aigu de main-d'œuvre qualifiée et, dans certains secteurs aussi, de main-d'œuvre non qualifiée.

En dépit de tout cela, le dialogue social, surtout lorsqu'il s'agit d'augmenter les salaires, est difficile, ne donne pas de résultats qui permettent de stabiliser la force de travail et n'offre pas de possibilités à ceux qui travaillent, et qui ne peuvent pas bénéficier de la croissance économique.

La tendance à l'augmentation du nombre des cas de discrimination antisyndicale, qui a été d'ailleurs constatée dans le rapport du Directeur général, ne peut que susciter l'inquiétude. Dans ce sens, malheureusement, je ne peux pas ne pas faire état du fait que en Bulgarie, certains tentent d'enfreindre les lois et droits syndicaux fondamentaux.

D'ailleurs, j'aimerais citer la procédure entamée à l'issue d'une requête contre deux responsables des plus grands syndicats de l'éducation, à l'occasion de la grève nationale des enseignants et du personnel pédagogique, qui a été menée en 2007 et qui a duré du 24 septembre au 5 novembre, à laquelle ont pris part plus de 110 000 employés.

Pour nous, c'est un fait extrêmement inquiétant dont nous avons d'ailleurs informé la Confédération internationale des syndicats. Nous nous attendons à ce que l'OIT examine avec attention l'évolution de cette affaire qui a, en fait, pour but d'intimider les syndicats et peut-être, à l'avenir, de limiter le droit de grève qui est reconnu par la Constitution. Les syndicats bulgares insistent pour la ratification de la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, de la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996.

Je conclus et profite de l'occasion pour remercier le secrétariat de l'Organisation internationale du Travail ainsi que le bureau de l'OIT à Budapest pour leur coopération en vue d'assurer la protection des travailleurs et pour exprimer l'espoir que notre coopération fructueuse se développera également à l'avenir.

(M. Louh prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MUNYES (ministre du Travail, Kenya)

Le rapport sur les travaux du Conseil d'administration depuis la dernière Conférence met en avant un certain nombre d'initiatives prises, notamment en ce qui concerne le suivi des discussions sur la promotion des entreprises durables, ce qui est important étant donné que nous cherchons à créer des emplois.

Nous nous félicitons également de la mise en place d'un nouveau programme de formation avec le Centre international de formation de l'OIT, ainsi que des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent.

Son application devrait tenir compte de la vaste expérience des mandants et constituer un moyen concret de réaliser les objectifs de développement et l'égalité des chances.

Ce programme devait être diffusé largement parmi les Etats Membres et une assistance technique devrait être apportée par sa mise en œuvre. Dans notre pays, l'OIT a formulé des politiques novatrices qui vont dans ce sens. Le programme permet de relever le défi du travail décent, ce qui est une tâche ardue.

Pour ce qui est de la réforme du système des Nations Unies, nous nous associons aux groupes des employeurs et des travailleurs pour souligner la nécessité de préserver le caractère tripartite de l'OIT et la pleine participation des partenaires sociaux à ce processus.

A propos du rapport de la Banque mondiale «Doing Business» nous réitérons notre inquiétude devant un certain nombre de conclusions qui ne semblent pas cohérentes avec les normes internationales du travail. Des conclusions, par conséquent, devront être supprimées pour garantir la cohérence des politiques qui a été décidée entre l'OIT et la Banque mondiale.

Dans un autre domaine, nous pensons qu'il faut d'autres consultations sur l'examen de la structure extérieure de l'OIT. Le Kenya considère qu'il est absolument nécessaire de poursuivre cet examen dans le cadre de consultations tripartites menées sur la base des propositions du Bureau avant la publication des documents, en mars 2009. Les rapports de chaque bureau regroupés doivent être vérifiés pour garantir qu'ils reflètent correctement la réalité sur le terrain.

La campagne de ratification des instruments d'amendement de la Constitution de l'OIT est aussi une question extrêmement importante. Nous enjoignons aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier ces instruments afin que l'Afrique obtienne un siège permanent au Conseil d'administration.

Ma délégation se félicite également du rapport sur l'exécution du programme de l'OIT mais souhaiterait avoir des indicateurs relatifs au cadre stratégique pour 2010-2015.

Le Kenya est favorable à la proposition du paragraphe 3 sur la nécessité d'un équilibre entre la volonté démocratique de la société, la fonction régulatrice de l'Etat et les aspirations des familles et des communautés. C'est un élément qui a été ignoré par le passé, à telle enseigne que l'Etat n'avait plus aucun rôle à jouer et que les gouvernements étaient appelés à intervenir uniquement lorsque les mesures présentes avaient échoué.

L'action envisagée d'ici à 2015 devrait donner la priorité à la création d'entreprises durables, à la sé-

curité des travailleurs, à la réparation des inégalités salariales, à l'accès au crédit, à des règles équitables par les échanges commerciaux et aux emplois de mauvaise qualité dans l'économie informelle qui sont dangereux en particulier pour les femmes et les enfants.

Nous espérons que, par cette période, il sera prévu de s'attaquer à la difficulté de concrétiser les politiques décidées et de renforcer le dialogue social à l'échelon national pour que nous puissions mener des négociations efficaces et dignes de ce nom.

Pour conclure, d'ici à 2015, le dialogue devrait donner la priorité à la formation de politiques favorables, à la création d'emplois, à la protection sociale des personnes qui ont de faibles revenus et à un meilleur équilibre des revenus nationaux. Nous pensons également que les partenaires sociaux devraient être plus étroitement associés à la mise en œuvre du cadre stratégique pour la période 2010-2015.

Original anglais: M. CHARLES (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque)

Cette année, le rapport global intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique* traite du sujet fondamental qu'est la liberté d'association. C'est un sujet très important pour l'instauration des relations d'emploi productives compte tenu de la diversité des modalités d'emploi existant dans le monde.

Nous sommes heureux de vous informer qu'en Jamaïque nous prenons la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective très au sérieux. La Jamaïque a ratifié les conventions n^{os} 87 et 98 qui traitent de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. Nous nous sommes efforcés au fil des ans de les traduire dans la pratique grâce à l'adoption d'une législation sur les relations du travail.

La liberté d'association doit aller de pair avec trois autres objectifs de l'Agenda du travail décent: un travail décent et productif pour tous les hommes et toutes les femmes, la protection sociale et le dialogue social. Nous avons donc axés nos efforts sur des initiatives stratégiques doivent être liées à ces objectifs. Nous avons accordé une attention particulière à la création d'emplois, surtout pour les jeunes. Un groupe tripartite est en train d'élaborer une initiative appelée «Earn and learn» («Gagne et apprend») à l'attention des jeunes de 18 à 25 ans, en particulier ceux des quartiers défavorisés et des communautés rurales. Nous espérons que la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté, dont nous parlerons pendant cette Conférence, nous aidera à atteindre cet objectif. Cet effort complète ceux déployés par le Programme national de services à la jeunesse, l'Association des jeunes entrepreneurs et le Réseau pour l'emploi des jeunes, coordonnés par la Fédération des employeurs de la Jamaïque.

Le centre de productivité de Jamaïque a été dynamisé par la création d'une nouvelle commission consultative tripartite et l'engagement de nouveaux membres du personnel pour faire face au défi du renforcement de la productivité nationale. Nous considérons que le développement des compétences et la formation tout au long de la vie sont des éléments indispensables pour que les personnes soient employables, qu'elles obtiennent un meilleur revenu et que la productivité permette une meilleure concurrence. C'est pourquoi notre Agence nationale

de formation a élargi le programme de formation s'adressant à ceux qui quittent l'école et lance une campagne pour l'acquisition de compétences et l'obtention de diplômes internationaux reconnus.

Nous avons trois principes directeurs pour le développement et l'élargissement de nos programmes de protection sociale: le premier c'est que la protection sociale est un droit de la personne; le deuxième c'est que l'accès à des prestations de sécurité sociale doit être de la responsabilité partagée de l'individu et des partenaires sociaux: gouvernement, employeurs et syndicats; et le troisième est le principe selon lequel quel que soit le secteur de l'activité économique dont il relève, formel ou informel, nul ne doit être exclu. Sur la base de ces principes, nous comptons apporter une attention toute particulière aux programmes de protection sociale destinés à quatre groupes vulnérables: les personnes en dessous du seuil de pauvreté, les retraités dont la retraite n'a pas suivi l'inflation, les travailleurs à temps partiel et les travailleurs ayant perdu leur emploi et qui n'ont pas de plan de retraite, et les travailleurs temporaires qui partent en retraite anticipée sans avoir cotisé à un fonds de pension.

En Jamaïque, nous considérons que le dialogue social est un outil important pour trouver des solutions efficaces à toutes les questions relatives au travail. La Commission consultative tripartite pour le travail joue un rôle très important dans ce processus. Nous avons aussi prévu d'ouvrir un dialogue social national sur la protection sociale pour parvenir à un consensus sur des sujets cruciaux tels que la mise en place d'une couverture universelle de sécurité sociale à un coût abordable. Nous espérons bénéficier de l'aide technique du BIT dans ce domaine par l'intermédiaire de son bureau sous-régional des Caraïbes.

Je voudrais féliciter l'OIT de continuer à renforcer ses capacités afin de mieux servir ses mandants, pour avoir une plus forte influence malgré les difficultés que pose la poursuite du développement durable. La Jamaïque espère que les programmes par pays de promotion du travail décent seront élargis car elle en retire de grands profits.

Original anglais: M. HAYAT (Secrétaire d'Etat au travail et à la main-d'œuvre, Pakistan)

Le rapport du Directeur général, qui marque le dixième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, nous parvient au bout de dix années d'effort.

Nous félicitons l'OIT et ses Membres d'avoir produit ce document faisant autorité sous forme de Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Si la Déclaration de l'OIT vise à souligner l'engagement de l'OIT dans le monde globalisé d'aujourd'hui, nous croyons qu'elle n'impose pas de nouvelles obligations aux Etats Membres, ceux-ci étant les mieux placés pour répondre aux situations particulières concernant la promotion du travail décent.

Le gouvernement du Pakistan met l'accent sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines. Le travail décent est reconnu comme un droit fondamental, et des efforts sont faits pour créer des emplois de qualité dans des conditions de liberté, d'égalité et de protection sociale.

En septembre 2005, le Pakistan a lancé, avec les partenaires sociaux, son Programme national pour

le travail décent. L'importance que nous attachons au travail décent est confirmée par le fait que les domaines couverts sont prioritaires dans le programme des cent premiers jours du nouveau gouvernement, programme que le Premier ministre du Pakistan a présenté le 29 mars 2008.

Ce programme prévoit l'établissement d'une commission de l'emploi chargée de créer et d'encourager la création d'emplois dans les secteurs public et privé; la mise en place d'un programme national pour l'emploi visant à offrir des emplois à au moins un membre des familles pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté; la construction de un million de logements ainsi que des programmes pour les sans-abri des zones rurales et des logements pour les fonctionnaires; le doublement du nombre de travailleuses de la santé pour couvrir les bidonvilles urbains et les petites villes; une augmentation de 30 pour cent du salaire minimum des travailleurs non qualifiés et une augmentation de 15 à 30 pour cent de la retraite.

J'en profite pour dire que le Pakistan a ratifié toutes les conventions fondamentales du travail de l'OIT. Ces mesures montrent que nous reconnaissons, au niveau le plus élevé, la nécessité de créer les conditions pour le travail décent. Nous reconnaissons le lien essentiel qui existe entre l'offre de travail décent et l'emploi productif afin que ceux qui souhaitent travailler puissent le faire dans l'optique de la durabilité et du développement socio-économique.

L'emploi occupe une place centrale dans nos politiques économiques et sociales et se combine avec différents facteurs tels que la formation professionnelle et technique pour donner une main-d'œuvre compétente. Nous avons lancé un vaste programme de perfectionnement.

Le cadre de développement à moyen terme du pays, qui intègre des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté, a adopté une approche globale axée sur l'emploi. Notre vision 2030 a également identifié le travail décent comme un canal essentiel de réduction de la pauvreté.

Nous reconnaissons que le secteur privé joue un rôle crucial pour produire du travail décent et ce rôle est renforcé par des interventions politiques appropriées; le gouvernement utilise des programmes de développement du secteur public pour créer davantage de possibilités d'emplois.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation des travailleurs dans les territoires occupés, où la pauvreté gagne du terrain et où la situation de l'emploi ne devrait guère s'améliorer malgré les efforts de la communauté internationale. Les conditions de travail et les conditions sociales des travailleurs dans les territoires arabes occupés restent très difficiles. Nous devons donc tout faire ensemble pour essayer d'éviter une crise humanitaire grave dans les territoires occupés, en particulier à Gaza.

Maintenir les restrictions économiques ne ferait qu'ajouter à la frustration et à la haine parmi les travailleurs les plus pauvres des Palestiniens. Cela nous éloignerait davantage d'une paix durable.

Nous avons tenté ici de donner un aperçu des efforts déployés par le gouvernement du Pakistan pour garantir le travail décent, et cette Conférence nous permettra d'échanger nos expériences et d'en tirer mutuellement des enseignements.

Original arabe: M. LUQMAN (représentant, Organisation arabe du travail)

Je voudrais exprimer mon estime sincère à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour la sagesse avec laquelle il assure la gestion de cette Organisation pendant une période qui connaît des défis croissants et des changements profonds dans le monde du travail.

La position du Directeur général a toujours été créative et il a constamment cherché à asseoir les principes du travail décent.

Je voudrais également le remercier pour sa compréhension des problèmes du travail dans les pays arabes et pour le soutien qu'il apporte au développement de l'emploi dans ces pays. La coopération et la coordination entre le BIT et l'OAT se sont beaucoup développées au cours d'une année durant laquelle le mémorandum d'accord a été renouvelé et un programme d'exécution est accompli de manière scrupuleuse et étendu pour couvrir de nouvelles ambitions en matière de soutien à l'emploi.

Nous avons également mené des négociations positives concernant la situation tragique du travail et des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Nous rendons hommage à ce propos aux efforts déployés par le BIT, ainsi qu'au travail de la mission du BIT qui a rendu visite à la région et qui a établi un rapport concernant la situation, rapport que nous attendons régulièrement en tant que groupe arabe et avec d'autres groupes. Nous espérons en permanence que ce rapport présente cette situation tragique, et avec un regard empreint d'humanité qui découle de la Déclaration de Philadelphie et des autres instruments internationaux.

Nous avons, en tant que groupe arabe, exprimé nos observations sur le rapport soumis à cette session et nous espérons que celles-ci seront prises en compte et ajoutées au rapport.

Nous espérons également que les propositions concrètes du rapport seront véritablement mises en œuvre grâce à une large participation internationale et aux efforts de l'Organisation, qu'il s'agisse de la Conférence, du Conseil d'administration ou du BIT.

Il est tout à fait juste que la région arabe retienne l'attention de cette auguste assemblée. C'est une région qui, comme vous le savez, a souffert des guerres, des conflits, des crises et des tensions constantes qui sont une menace pour la sécurité et la paix mondiales, ainsi que pour la vie des travailleurs de la région et pour les chances de développement de celle-ci.

Les études et les documents du BIT ont montré que la situation du chômage dans la région est la pire au monde, et ce, depuis plus de deux décennies.

Lorsque nous demandons qu'une plus grande attention soit accordée à l'emploi dans cette région, nous parlons ici de besoins réels et nous espérons que le projet d'appui au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale bénéficie enfin de l'intérêt de tous, afin qu'il puisse répondre aux besoins des partenaires sociaux en Palestine, après une longue attente pendant laquelle il a failli se transformer en mirage.

C'est ainsi que nous appelons à la tenue d'une conférence internationale sur la Palestine, organisée par l'OIT, afin que la communauté internationale puisse participer à la mise en œuvre des propositions qui ont été présentées et qui continuent d'être

présentées par la mission du BIT qui visite la région chaque année.

Nous espérons aussi que le BIT développera ses efforts en vue de renforcer les capacités de production en Iraq et au Liban, et qu'il participera à la construction de la paix sociale au Darfour, au Soudan, et à la réalisation d'un climat d'entente en Somalie, qui rétablisse un Etat unifié et réanime les activités de production dans ce pays.

Nous félicitons le Directeur général pour le progrès accompli dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et pour l'augmentation du nombre de ratifications aux conventions fondamentales du travail. Nous apprécions ses initiatives renouvelées afin de réaliser le travail décent dans tous les pays Membres et ses efforts face à l'impact négatif de la mondialisation sur le monde du travail, ainsi que son souci de développer les dimensions humaine et sociale de cette mondialisation.

Nous trouvons dans le rapport du Directeur général sur la liberté syndicale des leçons à tirer sur la réalité dans nos pays arabes où les défis auxquels nous avons fait face, ainsi que les crises et les tensions de la région n'ont pas entravé les progrès importants réalisés dans ce domaine. Au cours de la dernière décennie, nous avons constaté un progrès dans les libertés syndicales, un développement des négociations collectives et une amélioration du dialogue social. Les efforts à fournir restent cependant importants et nos pays s'efforcent de les réaliser.

Vous n'êtes pas sans savoir que la région doit faire face, plus que toute autre, aux défis de la mondialisation et aux conséquences des réformes économiques, de même qu'elle accueille une main-d'œuvre étrangère temporaire nombreuse qui dépasse parfois de beaucoup le nombre d'habitants. C'est une situation unique qu'aucune autre région du monde n'a connue pendant une si courte période, et c'est cette même région qui connaît des taux de chômage élevés.

Ce sont là certaines de nos préoccupations dans la région arabe, elles nous permettent de comprendre les préoccupations de la communauté internationale, et nous permettent aussi de mesurer les responsabilités de cette Conférence et les défis que connaît le monde du travail en cette période décisive de l'histoire de l'humanité.

Je souhaite à cette Conférence plein succès, car la plus grande partie de l'humanité est concernée par ce qu'elle parviendra à réaliser.

Original portugais: M. SILVA SANTOS (travailleur, Brésil)

Cette Conférence internationale du Travail a lieu dans un contexte d'incertitudes et de menaces croissantes pour les travailleurs de toute la planète. En plus du processus de mondialisation qui s'est révélé incapable de répartir équitablement les gains d'efficacité et les bénéfices de la croissance économique, nous sommes au seuil d'une crise financière sans précédent.

Cette crise, dont les conséquences sont encore imprévisibles, peut mettre en péril le peu d'inclusion sociale qui a été réalisé ces dernières années. Le retour au thème du travail décent et l'accent mis sur la menace que cette crise peut représenter sont donc pertinents.

Le processus de mondialisation accentue encore les différences sociales et économiques et suscite par conséquent l'exclusion sociale. Il y a des années, les travailleurs dénonçaient de cette tribune et

dans les rues l'exclusion sociale et le déficit démocratique bien connu qui en résultent.

Dans divers endroits, mais surtout en Amérique latine et en particulier dans mon pays, le Brésil, il y a eu ces dernières années des réactions politiques à ces conséquences perverses. Les luttes des travailleurs et de la société civile ont permis de faire des progrès sur les axes stratégiques de la proposition du travail décent.

Grâce aux luttes des syndicats, des organisations de la société civile, qui ont su associer les revendications économiques à une participation active au processus politico-électoral, nous avons pu faire progresser le poids et l'influence des travailleurs pour que les gouvernements nationaux évoluent et progressent dans la formulation de nouvelles politiques publiques d'inclusion sociale et de répartition des revenus.

Les programmes sociaux réussis – la bourse pour la famille, et d'autres – et l'Agenda du travail décent du gouvernement brésilien, en sont la preuve. Au Brésil, pratiquement à tous les niveaux de gouvernement, les différentes centrales syndicales et leurs affiliés ont participé de manière active à tous ces programmes, qui ont donné de bons résultats en termes d'inclusion sociale et de diminution sensible des niveaux de pauvreté.

Alors que pèse sur nous tous la menace d'une récession économique mondiale, les réflexions proposées par le Directeur général sont tout à fait opportunes. Pour que les travailleurs ne perdent pas le peu qu'ils ont gagné dans l'inclusion sociale, il faut renforcer dans tous les pays la défense des objectifs du travail décent.

La crise actuelle montre clairement le rôle encore plus pervers des intérêts financiers dans le processus de mondialisation, dont la prépondérance accentue les caractéristiques irrationnelles et antisociales de la mondialisation. Les Etats ne parviennent pas isolément à s'opposer à la «financiarisation» de l'économie mondiale, qui met en péril les emplois et accroît la pauvreté. Par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt a affecté toute la population et s'est traduite par une réduction de la consommation et de la production et, au final, par des pertes d'emploi.

L'OIT a lancé le travail décent, et le Sommet social mondial de Copenhague, en 1995, a précisé le rôle que les Etats doivent jouer aux plans national et international.

La crise financière internationale exige que les Etats exercent un rôle régulateur des marchés et qu'ils favorisent une intégration effective des politiques économiques et sociales. Il appartient à la plénière de cette Conférence de demander fermement que les institutions internationales créées à Bretton Woods assument leurs responsabilités en proposant des politiques effectives de réglementation des marchés financiers.

Le monde connaît une période de crise qui met en cause la réalisation du droit humain à une alimentation adéquate et saine pour d'importants secteurs de la population – la crise mondiale de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole. Il faut donc une stratégie énergétique axée sur la recherche de sources d'énergie renouvelables et non polluantes, mais qui n'aggravent pas la faim dans le monde. Pour cela, outre qu'il faut examiner les liens avec le réchauffement global de la planète, il convient d'identifier les aspects pervers et écologiquement erronés des modèles de développement

hautement polluants aujourd'hui adoptés par un grand nombre de pays développés ou en développement.

L'engagement par rapport à l'avenir de notre planète requiert des efforts de tous; par conséquent, il nous faut chercher à mettre en œuvre des politiques et des bonnes pratiques visant à lutter contre ces facteurs d'aggravation du réchauffement global et qui permettent une meilleure égalité entre les citoyens d'un même pays et entre les pays, en réduisant le fossé entre les riches et les pauvres, et qui permettent davantage d'inclusion sociale avec la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement, de financement et de propriété intellectuelle.

Pour finir, je voudrais souligner que le droit d'association et de négociation collective fait partie des droits fondamentaux prévus dans l'Agenda du travail décent et que ce n'est pas encore une réalité en Amérique latine.

Différents dirigeants syndicaux ont été emprisonnés, beaucoup sont assassinés, comme c'est le cas honteux de la Colombie, et il faut qu'il y ait une réaction plus ferme de cette Organisation. Il y a aussi les morts impunis dans les campagnes du Brésil, où des syndicalistes qui luttent contre l'esclavage ou pour l'amélioration des conditions de travail sont encore assassinés et leurs bourreaux ne sont quasiment jamais punis.

Original anglais: M. HASMUKHLAL GAURISHANKER (travailleur, Inde)

Permettez-moi de féliciter le Directeur général du Bureau international du Travail pour s'être intéressé tout particulièrement à la question de la liberté d'association et de la reconnaissance effective du droit de la négociation collective. Les principes démocratiques ne sont pas reconnus de la même façon partout dans le monde. Beaucoup de pays doivent encore s'intégrer dans le grand courant de principes nobles comme la liberté et la démocratie. Même dans les pays où le cadre démocratique a été renforcé par les mécanismes constitutionnels, d'importants segments de la population ne recueillent pas encore les fruits de la démocratie et du droit d'association.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde. La liberté d'association est garantie par une loi bien précise. Pourtant, 94 pour cent de la population active, c'est-à-dire les travailleurs qui ne sont pas syndiqués, ne recueillent pas les fruits de cette loi et de la liberté d'association. C'est là le plus grand défi auquel sont confrontés actuellement les syndicats et le gouvernement.

La négociation collective est inutile, si elle ne va pas de pair avec un moyen d'action fort, à savoir le droit de grève. En Inde, d'une manière générale, les syndicats font grève en dernier recours. Les statistiques montrent que le nombre de grèves a fortement diminué depuis quinze ans. Les employés de la fonction publique utilisaient la grève pour amener le gouvernement à la table des négociations. Mais, il y a deux ans, la Cour suprême de l'Inde a déclaré qu'il n'y a plus de droit de grève. Cela a suscité une grande confusion que le gouvernement n'a toujours pas dissipée. Le droit de grève fait partie intégrante de la reconnaissance effective du droit de liberté d'association et de négociation collective.

La mondialisation a suscité un sentiment d'insécurité chez les travailleurs. La sécurité de l'emploi et la sécurité du salaire s'estompent pro-

gressivement et de très nombreuses initiatives visent à transformer les emplois permanents en des emplois contractuels. Le secteur organisé se réduit et, peu à peu, une situation explosive se dessine. Il se peut que, de nouveau, les travailleurs aient à recourir fréquemment à la grève.

Le travail contractuel et l'externalisation sont des cadres dans lesquels les travailleurs sont soumis à des conditions inhumaines. La loi en vigueur, c'est-à-dire la loi de 1970 sur la main-d'œuvre contractuelle (réglementation et abolition) n'est pas adaptée à la gravité de ce problème et ne permet pas d'y faire face. Le sort tragique des travailleurs contractuels est encore aggravé par les réformes de la législation du travail qui ont été adoptées depuis les années quatre-vingt-dix. Les partisans des réformes font pression sur le gouvernement afin que progressivement les emplois permanents soient précarisés. Les employeurs préfèrent le système contractuel pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce que les salaires sont inférieurs et parce ce que les travailleurs peuvent être licenciés à tout moment. Il s'agit là d'une véritable exploitation. Certains des avantages, pour les employeurs, liés à la contractualisation sont, entre autres, le versement de salaires bas, voire insuffisants, le fait qu'il n'est pas nécessaire de verser des indemnités, prestations ou autres allocations, qu'il n'y a pas de cotisations sociales à payer, que le licenciement se fait par simple cessation du contrat, que ni la charge du travail ni la durée du travail ne sont précisées, qu'il n'y a pas de syndicats, que l'on peut mettre sous pression les salariés, lesquels craignent de perdre leur emploi et que les procédures en justices sont minimales. Par conséquent, il faudrait mettre un terme à cette méthode moderne de traite d'êtres humains qui se produit dans le cadre du travail contractuel. C'est ce qu'a souligné la Cour suprême dans l'affaire concernant le conseil des services d'électricité du Goudjarat. D'autres catégories de travailleurs exploités, comme les femmes, les Badlis et les travailleurs occasionnels devraient percevoir les salaires et les prestations qu'ont les travailleurs ordinaires. Ainsi, les employeurs n'auront pas recours à la main-d'œuvre contractuelle dans le seul but d'économiser de l'argent. Par conséquent, ces travailleurs devraient bénéficier des salaires mais aussi de toutes les autres prestations auxquels ont droit les autres travailleurs.

Les syndicats en Inde luttent pour que la population active non syndiquée puisse enfin recueillir les fruits de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. C'est la raison pour laquelle nous avons recours à des stratégies syndicales qui ne sont pas conventionnelles. C'est la seule façon de faire bénéficier de la notion de travail décent et de travail digne la majorité de la population active.

Les éléments du travail décent – salaires décents, conditions de travail décentes – devraient atteindre les travailleurs qui, aujourd'hui, en sont totalement dépourvus. Telle est la dimension plus ample de la notion de liberté d'association et de négociation collective dans un pays démocratique tel que l'Inde.

Original anglais: M. NAKAJIMA (travailleur, Japon)

Le rapport du Directeur général a mis en avant les nombreux défis que l'OIT va devoir relever par des orientations politiques claires. Les rapports du Directeur général ont toujours mis le doigt sur les problèmes essentiels de la mondialisation.

Le Directeur général a, à juste titre, mis en avant un certain nombre d'actions à mener pour que le travail décent soit un objectif mondial. Ces actions et ces domaines clés reposent sur quatre objectifs stratégiques articulés autour de l'égalité hommes/femmes. Pour que le travail décent soit un objectif primordial pour tous, il est nécessaire que les décideurs politiques comprennent la nécessité d'harmoniser et d'équilibrer ces quatre objectifs stratégiques d'une manière cohérente.

Que veut-on dire par des politiques équilibrées et harmonisées? Quelle est la force motrice pour que le travail décent devienne un objectif mondial? La réponse est évidente, nous la connaissons tous. Nous savons tous, ici, que la réponse est un tripartisme fort. J'approuve sans réserve à l'idée énoncée dans le rapport, à savoir que ces objectifs sont indissociables, interdépendants, et qu'ils se soutiennent mutuellement. Ne pas promouvoir l'un de ces objectifs empêchera de progresser dans les autres domaines.

Pour optimiser leur incidence, les efforts de promotion de ces objectifs devraient rentrer dans le cadre de la stratégie de travail décent et dans celui d'une politique nationale visant tous les domaines d'activité. Un échec aurait une incidence directe sur la vie des travailleurs et irait bien au-delà des travailleurs et de leur famille, créant ainsi instabilité et insécurité sociales.

Permettez-moi maintenant de vous donner un exemple de problème social lié à la mondialisation au Japon. On rapporte plus de 32 000 cas de suicide chaque année depuis les dix dernières années au Japon. Parmi ces cas de suicide, l'essentiel de l'augmentation touche les groupes des 20, 30 et 40 ans en raison d'une surcharge de travail. On rapporte également que les maladies mentales sont en augmentation marquée. Les raisons identifiées sont les longues heures de travail, le stress lié à l'évaluation constante des performances professionnelles par la hiérarchie.

C'est sans doute exact. Mais je crois que l'on peut renverser l'argument et faire valoir que le financement public de la sécurité sociale n'a cessé de se réduire, en raison du nouvel équilibre économique. Les coupes sombres opérées dans le budget de la sécurité sociale sont à l'origine d'un nouveau phénomène de société: de nombreuses personnes sont sans abri, et certaines d'entre elles dorment dans des cybercafés.

Comme l'indique le rapport, il faut une association de facteurs économiques, sociaux et environnementaux pour garantir la pérennité de la croissance. L'OIT doit également renforcer les capacités par l'amélioration des ressources humaines, techniques et financières, pour guider les autres institutions sur la voie d'un développement mondial durable.

Je conclurai en rappelant que l'OIT est la seule Organisation à posséder une structure tripartite. Le tripartisme est précisément ce qui permet d'établir un équilibre entre la démocratie, le pouvoir réglementaire de l'Etat et les forces novatrices et productives du marché.

Renforcer la capacité de l'OIT revient à renforcer le tripartisme. Je crois que, pour surmonter les difficultés de la mondialisation, un tripartisme fort est nécessaire.

Le Directeur général prépare actuellement le cadre stratégique pour 2010-2015. J'espère que mes réflexions seront prises en compte par l'OIT lorsqu'elle définira ses futures orientations.

Original russe: M. KOZIC (travailleur, Bélarus)

C'est avec satisfaction que nous prenons note de ce rapport rationnel et d'actualité. La mise en œuvre du travail décent, le développement des zones rurales, l'augmentation des compétences des travailleurs, le travail des enfants sont sans aucun doute des sujets primordiaux aujourd'hui, tant ils touchent à la vie concrète de chaque individu et à la sécurité de l'Etat.

Hélas, le processus de mondialisation n'est pas sans répercussion sur les efforts déployés en faveur du travail décent, et les résultats obtenus en la matière, qui ne permettent pas toujours d'éviter les crises, ont un impact direct sur les priorités en la matière. Les flux de capitaux, l'inflation, les marchés financiers coupés de la réalité économique, la course aux profits à tout prix qui se traduit par une diminution de l'investissement productif sont une source de déséquilibres et nécessitent qu'on réagisse.

L'Organisation internationale du Travail doit réfléchir plus sérieusement à ces questions et nous devons unir nos forces pour tenter de contrer les conséquences négatives directes de la mondialisation, à savoir la pauvreté, le chômage, les bas salaires, la baisse des revenus, les inégalités et l'exploitation du travail des enfants.

A notre avis, le Bélarus peut servir d'exemple en termes de stabilité, d'emploi, de croissance économique, d'exploitation des ressources alimentaires naturelles et de non-discrimination.

L'emploi dans les zones rurales est une question qui concerne toutes les régions du monde. Dans notre pays, il n'y a pas de chômage ni d'exploitation du travail des enfants; la loi prévoit le versement d'un salaire minimum, et le PIB et les revenus de nos citoyens augmentent régulièrement. Ce sont là des facteurs importants qui vont dans le sens des objectifs décrits dans le rapport du Directeur général.

On ne peut que souscrire à la thèse présentée dans les rapports et dans les différentes communications entendus, notamment la nécessité d'améliorer l'action et l'approche de l'OIT. Il me semble que l'OIT, et son Bureau, connaissent un certain nombre de faiblesses institutionnelles. Par exemple, il est alarmant de constater que des mécanismes – comités et commissions – ne disposent pas de la base juridique qui permettrait leur contrôle, et que des dispositions de conventions et d'autres instruments peuvent donner lieu à diverses interprétations. S'il est bien de donner à chacun la liberté de critiquer, il est étrange de constater que certains Etats, n'ayant pas participé à certaines activités d'élaboration de conventions de l'OIT, se permettent d'émettre des critiques à l'endroit des pays qui ont ratifié ces conventions et qui s'efforcent de les mettre en œuvre. Je pense notamment aux conventions n^{os} 87 et 98.

Je puis vous assurer de la volonté du Bélarus de s'employer à renforcer l'autorité et les capacités de l'Organisation, et de tout faire pour mettre en œuvre ses conventions.

Original anglais: M. ERDENEBULGAN (gouvernement, Mongolie)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général pour son rapport intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique*. Le rapport identifie de manière claire et concise un

panorama mondial, les principaux défis et les principales opportunités de développement et de promotion de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. La Mongolie a créé un environnement propice à la liberté d'association et à la négociation collective, et a adhéré aux conventions y relatives.

Nous attendons l'adoption d'un plan d'action pour les quatre prochaines années par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail en novembre 2008.

Nous nous félicitons du fait que cette Conférence va traiter de sujets très importants, en particulier pour la Mongolie, tels que la promotion de l'emploi en zone rurale afin de réduire la pauvreté, l'augmentation de la productivité, le renforcement des compétences, la croissance de l'emploi et le renforcement de la capacité de l'OIT.

Je dois dire que, pour nous, la Mongolie, deux de ces sujets sont particulièrement urgents et pertinents. Il s'agit de la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et de l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement.

Au cours des quatre dernières années, l'économie mongolienne a présenté un taux constant de croissance, avec une moyenne autour de 8,7 pour cent. En conséquence, des progrès tangibles ont été ressentis dans le développement socio-économique du pays. Cependant, le taux de chômage reste élevé. C'est pourquoi notre principale priorité est de créer des opportunités de travail décent et, pour cela, de renforcer les capacités professionnelles des travailleurs et de promouvoir l'emploi et réduire le chômage.

Malgré l'immensité du territoire et l'éparpillement de la population qui créent certaines difficultés sur le marché du travail et pour la répartition de la main d'œuvre en Mongolie, une croissance accélérée a été ressentie à un certain niveau dans les zones régionales et rurales, en contribuant à améliorer la situation de l'emploi rural dans ces régions et à réduire la pauvreté dans ces régions.

Le gouvernement de Mongolie a élaboré un concept de développement régionalisé et a adopté des politiques économiques et sociales qui couvrent tous les aspects de ce concept.

Le gouvernement a adopté de nombreuses mesures pour développer les secteurs économiques qui sont importants pour l'emploi rural, en particulier la mine, le tourisme et l'agriculture. Il cherche à améliorer les compétences des travailleurs dans ces secteurs.

Ces mesures comprennent également l'amélioration des compétences de gestion des petites entreprises, le microcrédit et l'offre de formation professionnelle.

Cependant, les politiques et mesures adoptées par le gouvernement n'ont pas encore porté leurs fruits. Une proportion importante de la population rurale n'a pas encore profité des fruits du développement économique.

Le taux de pauvreté dans les zones rurales atteignait 37 pour cent en 2006. Nous pouvons le comparer au taux dans les villes ou dans les zones plus fortement peuplées où il atteint 26,6 pour cent.

A cet égard, le débat de la Conférence et les recommandations qu'elle adoptera sur l'emploi en zone rurale et sur le renforcement des compétences nous aideront à mettre sur pied une politique glo-

bale de promotion de l'emploi et de développement local, à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, à augmenter l'efficacité du mécanisme de partenariat social et, enfin, à mettre sur pied des programmes ou des projets qui amélioreront la protection sociale des travailleurs ruraux.

Pendant la période de transition, de nombreuses usines et entreprises ont fermé en Mongolie et le système de formation professionnelle s'est écroulé. Le nombre d'écoles de formation professionnelle a été réduit de 35 pour cent. Le nombre de leurs étudiants est tombé au tiers de ce qu'il était.

Aujourd'hui, la restauration de ce système demande des ressources énormes en temps, en gestion, en organisation et en moyens financiers. La Mongolie cherche à introduire un nouveau type d'éducation et de formation professionnelle. A cet égard, le débat sur le renforcement des compétences en vue de l'adoption de recommandations par cette Conférence ainsi que les expériences d'autres pays pourront nous aider à atteindre cet objectif.

La base fondamentale des réformes couronnées de succès qui ont eu lieu en Mongolie est le développement de ressources humaines qui répondent aux besoins du marché.

A cet égard, nous considérons que l'amélioration des compétences des travailleurs est l'une des priorités principales du développement national.

Le gouvernement de la Mongolie a collaboré de manière positive avec l'OIT dans de nombreux domaines, par exemple la protection sociale, les normes du travail et la sécurité sociale.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance, notamment aux responsables et au personnel du bureau sous-régional du Sud-Est et au bureau de Pékin, tous deux bureaux de l'OIT, pour leur soutien et l'aide qu'ils ont apportée au gouvernement de la Mongolie.

Original arabe: M. AL-SHIKH RADHI (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq)

J'ai l'honneur de transmettre les salutations du Premier ministre, M. Nour El Maliki, ainsi que ses meilleurs vœux de succès à cette Conférence, en espérant que l'Iraq adopte les conventions et fasse partie de la communauté internationale sur la base de la paix et de la justice sociale.

Notre gouvernement national a accordé à l'emploi une grande importance et a pris des mesures pour la restructuration de ce secteur, et ce, conformément aux normes du travail arabes et internationales.

Notre action a également été basée sur des valeurs et des traditions qui nous aident à vaincre le chômage en dépit des défis dont tout le monde est conscient.

Le mouvement des travailleurs a fait l'objet d'une grande attention et il a conservé son indépendance en matière de droit d'organisation, et ce, conformément à la vision nationale qui permet à ce mouvement de réaliser ses objectifs de manière effective. Sur le plan législatif, nous avons établi des dispositions permettant de réaliser les objectifs syndicaux. Aux cours des prochaines années, des élections auront bien lieu en Iraq pour mettre fin au monopole syndical qui représente un vestige du passé.

Le tripartisme et le dialogue social ont permis à notre ministère de travailler de manière équilibrée afin de mettre au point une législation nationale sur le travail et la protection sociale, et de permettre à toutes les parties prenantes de faire partie des com-

missions qui traitent des questions relatives aux organisations de travailleurs, ce qui a créé un environnement adéquat pour la mise en valeur de la démocratie.

A cette occasion, je voudrais rendre hommage au Directeur général pour les rapports présentés à cette Conférence et pour l'importance accordée à la promotion de la productivité. Il s'agit là de conditions permettant de réaliser le progrès et le développement.

Nous avons travaillé avec détermination au renforcement du développement rural afin d'éloigner le spectre de la pauvreté dans notre région.

Une grande productivité dans les zones rurales nous permet d'éloigner le danger de la faim qui menace cette région. La crise alimentaire nous touche bien sûr. Nous espérons que, grâce aux mesures que nous prenons, nous pourrions vaincre la pauvreté. Nous devons faire face maintenant à deux dangers: la pauvreté et la faim.

Le gouvernement de mon pays s'est attelé au cours des dernières années à mettre au point un système de protection sociale efficace puisque notre projet national couvre plus de sept millions de citoyens irakiens de différentes catégories sociales, pauvres et marginalisés. Nous avons également des plans destinés à accorder des microcrédits pour financer des projets de création d'entreprises, et nous avons également consacré des ressources financières à des projets destinés à permettre aux catégories les plus pauvres de la population de vaincre le spectre de la pauvreté et de la faim.

Il n'y a aucun doute que l'Iraq connaît des progrès rapides après la défaite du mouvement terroriste international, et nous nous basons sur les fondements de la loi afin de mettre en place des législations et des stratégies, et en même temps désarmer les milices. Tout cela a eu un effet positif sur la vie des citoyens, et a créé un environnement propice à l'investissement sur les plans local et international. En effet, la loi sur les investissements encourage les investissements locaux et étrangers, et nous appelons, bien sûr, nos voisins régionaux et la communauté internationale à investir dans la technologie, la production et le tourisme, ce qui nous permettra d'augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes, d'ouvrir nos marchés et d'exporter vers les marchés internationaux. Nous espérons également pouvoir coopérer avec les capitales étrangères et les institutions spécialisées des Nations Unies. A cette occasion, je voudrais remercier Monsieur le Directeur général du Bureau international du Travail, le Directeur de l'Organisation arabe du travail ainsi que les équipes travaillant avec ces deux organisations qui ont consacré leur temps et leur travail aux travailleurs de mon pays, afin de leur permettre de renforcer leurs capacités et d'élaborer les législations nécessaires. Nous sommes sûrs que ces deux organisations continueront à soutenir l'Iraq dans ses efforts pour retrouver sa place sur la scène internationale, dans la région et dans le monde arabe. C'est une juste aspiration dont nous espérons qu'elle se réalisera avec votre aide, chers frères et collègues.

Nous souhaitons encore une fois rendre hommage au Directeur général qui suit de près la situation des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés, afin de défendre leurs droits fondamentaux et professionnels et de tenter de mettre fin aux violations, au blocus, à la discrimination au travail et à l'exploitation.

Nous voudrions également rendre hommage à la mission spéciale qui s'est rendue dans la région, et lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle soutienne le peuple arabe palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination. Nous demandons également que cessent toutes les pratiques israéliennes qui visent à tuer les civils et à détruire leurs maisons, et qui appliquent une politique de discrimination avec la construction du mur de séparation, les blocus imposés au peuple palestinien, et surtout, l'isolement de Gaza. De même, l'appel à un Etat basé sur la discrimination raciale aura un effet négatif et va jeter ainsi une grande partie du peuple palestinien hors de leurs maisons. Ces Palestiniens représentent cependant une main-d'œuvre importante, et cette Conférence doit se sentir concernée par leur sort.

Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)

Au nom des travailleurs kényans, et en mon nom propre, je voudrais saluer le rapport du Directeur général qui nous offre un tour d'horizon très complet de la performance de l'OIT ainsi que de l'application du programme pour l'exercice biennal 2006-07.

Le rapport est certes plus long que les rapports précédents, mais il fournit un tableau beaucoup plus clair de l'organisation des travaux pour la période concernée, ce qui permet aux délégués de formuler des décisions éclairées et d'offrir des orientations à l'Organisation.

La poursuite de l'intégration du travail décent dans les activités des agences multilatérales et des groupements régionaux est à saluer car elle permet de faire passer la bonne parole auprès d'un plus grand nombre de Membres et de fédérer plus de ressources pour réaliser les objectifs de ces agendas.

A cet égard, les efforts de l'Organisation en vue d'améliorer la cohérence des politiques et d'intensifier le soutien à l'Agenda du travail décent dans les stratégies de développement aux plans continental, régional et national, notamment grâce à de meilleurs indicateurs et mécanismes d'établissement des rapports, seront des facteurs cruciaux pour la réussite de l'initiative.

Nous relevons que les ressources allouées aux programmes de coopération technique ont dans l'ensemble continué à être apportées par des donateurs au lieu de provenir du budget ordinaire. Nous nous en félicitons mais nous pensons que cela ne sera pas viable à long terme, ce qui pourrait compromettre la réussite de l'objectif.

Nous relevons en outre que, si les normes et principes fondamentaux et les droits au travail ont enregistré une diminution de leur financement pour l'ensemble de l'exercice biennal, le financement de l'objectif a augmenté, une tendance qui se poursuit depuis un certain temps.

Nous pensons que la croissance du chômage, des inégalités de revenus et de la pauvreté qui ont été exacerbées par la mondialisation, la hausse des prix du pétrole et les pénuries alimentaires nécessitent que l'Organisation affecte davantage de ressources aux objectifs stratégiques n^{os} 2 et 4.

La création d'emplois doit être l'objectif central des politiques macroéconomiques, en particulier dans les pays dits en développement, si nous voulons parvenir à une croissance partagée et ne faisant aucun exclus parmi tous ceux qui participent au processus de production. Toutefois, à cette fin, il est nécessaire d'avoir des organisations de travailleurs

fortes, en mesure d'exercer une influence sur les politiques socio-économiques et la gouvernance dans leur pays. Cela doit aller de pair avec l'existence d'institutions solides de dialogue social.

Mon pays sort d'une période de violence ayant fait suite aux élections contestées de 2007. Nous reconnaissons que les défaillances du processus électoral sont à l'origine du chaos qui a régné mais nous savons que la principale cause sous-jacente de l'escalade de la violence tient aux inégalités, au chômage et à la pauvreté prévalant chez les travailleurs. Ces déficits de travail décent ont persisté bien que l'économie ait enregistré une hausse impressionnante du PIB atteignant 7 pour cent en 2007. Une croissance aussi déséquilibrée est inacceptable. Pour construire des nations stables et pacifiques, notre expérience devrait servir d'exemple aux autres quant à la nécessité de favoriser une croissance partagée et ne faisant pas d'exclus.

La législation du travail qui vient d'être promulguée dans notre pays, dont la révision a été financièrement et techniquement aidée par l'OIT, a considérablement favorisé l'instauration de relations du travail équitables. Toutefois, un petit groupe de personnes qui ne jouent aucun rôle en matière de relation du travail, au nombre desquelles figurent notamment la Société de juristes du Kenya (Law Society of Kenya) et l'Association des industriels kenyans (Kenya Association of Manufacturers) ont décidé de faire obstacle à la mise en application de ces lois au motif qu'elles seraient contraires à la Constitution.

Il ne s'agit là que d'écrans de fumée, les opposants à la nouvelle législation du travail craignant surtout de ne plus pouvoir exploiter les travailleurs comme ils le pouvaient auparavant sous la législation qui vient d'être abrogée. C'est dans ce contexte que nous demandons à l'Organisation d'apporter une aide financière et technique supplémentaire pour faire en sorte que l'application de cette législation ne soit pas compromise par ces organisations qui ne défendent que leurs propres intérêts.

Nous avons pour notre part demandé à certains de nos partenaires sociaux, qui ont eux aussi manifesté leur mécontentement face à certaines dispositions de la loi, de poursuivre le dialogue au lieu de recourir à la confrontation pour résoudre ces problèmes, bien que la plupart des opposants à la législation aient été pleinement représentés et qu'ils aient pris part à tous les stades de la procédure de révision.

Original anglais: M. LEKHAK (ministre du Travail et du Développement du transport, Népal)

Ma délégation est tout à fait d'accord avec la vision du Directeur général et en soutient l'esprit et le contenu.

C'est un honneur et un privilège pour moi de transmettre à cette Conférence les salutations chaleureuses et les meilleurs vœux de succès du Premier ministre du Népal, Son Excellence Girija Prasad Koirala. M. Koirala est un leader légendaire, aux convictions fortes, engagé aux côtés du mouvement syndical. Il a guidé le Népal de la transition de plus d'une décennie de conflits armés vers un processus de paix.

L'Assemblée constituante élue le 10 avril est l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'histoire du pays. Lors de sa première session le 28 mai, elle a décidé d'instaurer la République dans le pays.

Le Népal donne ainsi un exemple rare en réussissant un changement aussi révolutionnaire de manière pacifique et dans la dignité, grâce à un processus électoral.

Le Népal a foi dans les principes fondamentaux de l'OIT. Nous nous engageons profondément à respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Népal a ratifié sept conventions de l'OIT, y compris la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. La ratification de la convention n° 87 est en cours. La Constitution intérimaire du Népal garantit à chaque citoyen le droit de créer un syndicat ou une association et d'exercer un métier de son choix. Les fonctionnaires ont des droits syndicaux en vertu d'un amendement récent de la loi sur le service public.

Le Népal s'engage actuellement dans un processus de réforme de son marché du travail et de sa législation sociale. Il s'est engagé à éliminer les pires formes du travail des enfants. Une loi a été promulguée récemment pour améliorer la protection des travailleurs et garantir les sécurités sociales. Il s'engage à éliminer les pires formes du travail des enfants et les pratiques injustes du travail et à assurer un travail décent et l'égalité entre les sexes en termes de liberté et de dignité.

La mondialisation a transformé nos sociétés de manière incroyable. Deux moteurs principaux de la mondialisation ont été la libre circulation du capital et le transfert de technologies. Quand ceux-là ne sont pas possibles, la libre circulation de la main-d'œuvre apporte les mêmes changements et permet à la mondialisation d'être plus juste.

La migration non seulement nous connecte entre nous, mais permet une coopération constructive entre les pays d'origine et les pays de destination et contribue à l'éradication de la pauvreté. Il nous faut trouver des mesures qui protégeront les intérêts des travailleurs migrants, garantiront que leur santé est protégée et que leurs droits fondamentaux sont respectés, pour maximiser les avantages de ce phénomène pour les deux parties.

Le Népal est à un point critique de son histoire. Nous avons réussi à transformer le conflit armé en paix et à poser le fondement pour une paix durable et une transformation socio-économique dans le cadre de la démocratie. Nous sommes très reconnaissants du soutien sans faille de la communauté internationale, y compris du BIT.

Nos besoins, maintenant que le conflit est terminé, sont très spécifiques, et nous espérons recevoir davantage de soutien et d'aide de la communauté internationale pour réussir à atteindre la paix, la stabilité, la démocratie et le développement durable au Népal, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité du monde.

Original anglais: M^{me} DEL RIO (travailleuse, Italie)

Cette année, le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail traite de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

Ce sont deux droits fondamentaux qui ne peuvent pas et ne doivent pas être traités séparément, qui rendent possible la promotion de la démocratie, une bonne gestion du marché du travail, des conditions de travail décentes et de bonnes relations professionnelles et qui permettent d'œuvrer à la mise en place d'une mondialisation juste.

Malheureusement, comme le souligne le rapport, 55 pour cent des travailleurs de différents pays, y compris les grands pays, ne profitent pas de ces droits. En outre, nous constatons que de nombreux Etats Membres qui ont ratifié les conventions n^{os} 87 et 98 continuent de ne pas les respecter.

Bien que les conventions n^{os} 87 et 98 aient été largement ratifiées, il reste encore un long chemin à parcourir.

Nous devons tous œuvrer à cet objectif ambitieux: la ratification des huit conventions fondamentales d'ici à 2015. Un effort important est requis de la part des gouvernements, des partenaires sociaux et de l'OIT pour adopter et mettre en œuvre un plan d'action conforme aux propositions du rapport du Directeur Général.

Il est impératif que les grands pays et les pays aux économies performantes qui sont Membres de l'OIT, voire de son Conseil d'administration ratifient, sans tarder les conventions n^{os} 97 et 98.

L'Agenda du travail décent est un enjeu stratégique majeur pour l'OIT. Les confédérations syndicales italiennes, la CGIL, la CISL et l'IUL aimeraient souligner brièvement les points suivants: premièrement, les quatre objectifs doivent être interdépendants dans les plans d'actions nationaux; deuxièmement, les normes internationales du travail doivent être considérées comme une composante incontournable des programmes par pays de promotion du travail décent; troisièmement, les programmes de coopération technique pour atteindre les quatre objectifs stratégiques doivent associer les partenaires sociaux, tant au niveau local qu'à celui des pays donateurs, à la définition des projets et aux diverses phases de leur mise en œuvre; quatrièmement, un examen cyclique de la cohérence de l'action menée par le Bureau destinée notamment à veiller à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibres dans la répartition des ressources entre secteurs est nécessaire. Cinquièmement, point capital, les programmes pour l'emploi doivent refléter fidèlement les priorités de l'OIT. Sixièmement, le Centre de formation de Turin devrait être pleinement intégré dans les activités de l'OIT.

Pour conclure, je voudrais faire une observation sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui sera, je l'espère, approuvée cette semaine par la Conférence. La Déclaration souligne le rôle moteur de l'OIT dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et donne des orientations claires au Bureau et aux Etats Membres.

Au delà du message politique fort qu'elle nous adresse, la Déclaration doit être considérée comme un instrument permettant de renforcer le mandat et l'efficacité de l'OIT afin d'aider les pays à mettre en place des plans stratégiques nationaux de promotion du travail décent.

Nous estimons que le budget ordinaire de l'OIT devrait être révisé pour offrir de moyens satisfaisants permettant la mise en œuvre de la Déclaration et de son suivi.

M. BERTHE (*ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Mali*)

Le gouvernement du Mali se réjouit des efforts déployés par le Bureau international du Travail pour mettre le travail décent au centre des politiques de développement économique et social des Membres de l'OIT en général, et d'Afrique en particulier.

L'appui que le BIT continue d'apporter, dans le cadre du suivi des recommandations du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu à Ouagadougou en septembre 2004, est la manifestation la plus concrète de cet engagement de l'OIT à aider le continent africain à faire du travail décent une réalité.

Ce sommet, faut-il le rappeler, a débouché sur l'Agenda du travail décent pour l'Afrique. Il traduit ainsi la volonté des Africains d'inverser la tendance actuelle de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi.

Obtenir et exercer un emploi productif dans des conditions qui préservent la dignité, la sécurité et la liberté, constituent en effet le meilleur moyen d'atteindre une croissance économique durable.

Cette approche permettra, sans nul doute, de mettre en œuvre des politiques susceptibles de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et de briser ainsi le cercle vicieux de la pauvreté.

Fort de cette conviction, mon pays, sous l'impulsion des plus hautes autorités, a ainsi décidé avec l'appui du BIT d'organiser d'ici la fin de cette année un forum national sur le travail décent qui va regrouper tous les acteurs potentiels du monde du travail au Mali.

Les pays en voie de développement, comme le mien, sont aujourd'hui confrontés à de multiples défis. C'est pourquoi la délégation du Mali se réjouit, au-delà du rapport du Directeur général, de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de deux thèmes majeurs qui sont la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, pour la croissance de l'emploi et pour le développement.

Pour le gouvernement du Mali, l'emploi, en particulier des jeunes ruraux, conditionne la paix et le développement de notre pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a adopté depuis 2003 une déclaration de politique en faveur de l'emploi des jeunes et mis en place un important programme d'insertion économique, dont l'une des composantes essentielles est le développement de l'emploi rural.

Prenant en compte la mesure des enjeux que constitue aujourd'hui la lutte contre le chômage et le sous-emploi, au vu des recommandations du Sommet de Ouagadougou et de l'appel lancé par la jeunesse africaine lors de la rencontre France-Afrique, tenue à Bamako en décembre 2005, mon pays a choisi de concentrer son action dans les années à venir sur la promotion de l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de lutter contre la pauvreté.

Concernant la question relative à la valorisation des ressources humaines, le Mali est persuadé que la clé du développement économique et social réside dans les qualifications et les compétences individuelles, et donc dans les investissements dans l'éducation et la formation.

Avant de conclure, permettez-moi de saluer et de souhaiter la bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de notre Organisation et lui assurer la pleine coopération de ma délégation.

Original anglais: M. REDFERN (gouvernement, Kiribati)

Mon gouvernement est heureux du rapport global de 2008 en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au

travail et est d'accord avec les commentaires qu'il contient. C'est-à-dire que, s'il y a encore des violations de ces droits, il y a en fait une reconnaissance large des libertés civiles, y compris les droits des travailleurs, des employeurs qui peuvent s'organiser et participer à des négociations collectives pour définir les conditions d'emplois.

Kiribati s'est engagée à promouvoir et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail qui respectent la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, à cet effet, elle a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. De plus, Kiribati a très récemment introduit des amendements à son Code du travail, qui préparent la voie à la ratification des quatre conventions fondamentales restantes dans un avenir proche.

L'harmonisation de notre législation nationale avec les normes internationales du travail est un premier pas vers la pleine réalisation de cet objectif. La prochaine étape sera l'application de ces nouvelles lois, ce qui est difficile pour l'instant en raison d'un manque de capacités au niveau national.

L'assistance technique de l'OIT et une formation en la matière sont, par conséquent, nécessaires pour développer les capacités au niveau national. Nous sommes conscients de l'importance de la formation et du perfectionnement professionnel pour une meilleure productivité améliorée, pour la croissance de l'emploi et par le développement. Il est impératif que le développement des compétences s'adapte à des moteurs de changement comme la technologie, le commerce et le changement climatique et aide à les gérer.

La formation et le perfectionnement professionnel devraient améliorer l'employabilité des travailleurs en formant une force de travail polyvalente et capable de s'adapter aux changements provoqués par ces moteurs de changement.

Kiribati considère que le changement climatique, et en particulier la montée du niveau de la mer, comme le phénomène le plus menaçant pour les citoyens et même pour son existence en tant que nation. Les données scientifiques disent qu'il semble inévitable que nous souffrions véritablement de ce réchauffement et que notre peuple doive migrer vers de plus grands pays. C'est pour cela que le gouvernement de Kiribati accorde la toute première priorité à la formation et à la reconversion des travailleurs et des jeunes chômeurs pour les former à un niveau de compétence qui leur permettra d'avoir accès aux marchés du travail régionaux et internationaux.

Etant donné les possibilités d'emploi très limitées qui existent sur notre territoire et le risque d'une élévation du niveau de la mer, le gouvernement axe en priorité sa politique sur l'emploi en dehors du territoire.

Nous avons déjà mis en place avec nos partenaires donateurs quelques initiatives pilotes dans le cadre desquelles des jeunes chômeurs et des travailleurs sont formés ou reconvertis pour pouvoir aller travailler sur une base saisonnière ou contractuelle, dans les secteurs d'activité du pays donateur, qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre. Ces travailleurs pourraient obtenir le statut de résidents. Nous allons poursuivre cette politique avec nos au-

tres partenaires, car elle permet à nos travailleurs d'être exposés et d'apprendre à s'adapter à différents environnements de travail, ce qui, à long terme, leur permettrait de se réinstaller facilement et de contribuer à l'économie du pays hôte, plutôt que de se trouver dans la dure condition de réfugiés économiques.

Le gouvernement de Kiribati demande à l'OIT d'accorder la priorité à l'élaboration de programmes de formation professionnelle plus poussés que l'actuelle formation des jeunes à l'emploi indépendant.

Nous aimerions une approche plus stratégique, en ligne avec les priorités nationales, qui se concentre sur un développement des compétences permettant une plus grande mobilité, employabilité, adaptabilité, productivité face aux conséquences du changement climatique.

(M. Tabani prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M^{me} VERA VELEZ (employeuse, Equateur)

En tant que représentante des employeurs de l'Equateur, j'exprime notre satisfaction pour la précieuse proposition contenue dans le rapport du Directeur général, lequel recueille des réflexions importantes sur la dynamique du travail dans ses différentes manifestations.

A l'instar des autres Etats Membres de cette Organisation, l'Equateur est témoin de grands changements dans le monde du travail. Ces dernières années, la législation du pays a connu des avancées importantes, orientées notamment vers le renforcement du tripartisme, du dialogue social et de la concertation. Nous en voulons pour preuve la création du Conseil national des salaires, du Conseil national de formation professionnelle, la composition tripartite et égalitaire de l'Institut de sécurité sociale du Conseil d'administration et la création, en 2004, du Conseil national du travail, tout cela ayant pour but de garantir la participation active des employeurs et des travailleurs à l'adoption des décisions fondamentales en matière de travail.

Malheureusement, sous prétexte de garantir un plus grand respect des droits au travail, soi-disant affectés par cette législation, le pays connaît actuellement une période de révision, de remise en cause constante des normes constitutionnelles et légales qui réglementent le travail et ce, au détriment de l'harmonie et de la paix sociale.

Cette situation délicate est accentuée par le débat, la préparation d'une nouvelle Constitution politique dont le projet dans le domaine social et du travail modifie les normes en vigueur et incorpore d'autres soi-disant progrès sociaux.

Les employeurs sont préoccupés par la décision du gouvernement de fixer le salaire minimum vital pour l'année 2008 sans prendre en compte ni les solides critères techniques exposés par les employeurs ni les dispositions légales sur l'ajustement annuel des rémunérations en fonction exclusivement de l'inflation projetée pour l'année de leur application.

Nous sommes également préoccupés par les annonces officielles concernant l'intervention du gouvernement actuel à l'Institut de sécurité sociale, tant pour orienter les ressources accumulées dans le fonds de pension vers de dangereux investissements publics, que pour modifier la structure du Conseil d'administration tripartite et égalitaire, et pour accorder sans discrimination à toute la population non

affiliée les prestations de santé et de retraite non financées par des cotisations. Tout cela peut entraîner la débâcle économique de l'institut et mettre en grave danger les pensions des retraités actuels et futurs.

Sans consulter préalablement le Conseil national du travail, l'Assemblée constituante et le gouvernement national ont poussé à l'approbation d'une loi qui supprime la sous-traitance de main-d'œuvre réglementée depuis 2006, grâce à un consensus tripartite et avec l'aide du bureau régional de l'OIT à Lima. Ainsi, sans consultation et de manière précipitée, des contrats librement signés ont été annulés et les employeurs se sont vus obligés d'assumer de manière rétroactive – et en claire violation de la liberté d'engagement – les travailleurs qui appartenaient aux sous-traitants, tout cela sous la menace de sanctions économiques disproportionnées.

De manière incompréhensible également, on a éliminé la sous-traitance de services complémentaires, par des entreprises spécialisées dans l'externalisation de ces services, ce qui a provoqué de graves troubles pour les entreprises et leurs travailleurs.

Cette situation menace de provoquer de graves conflits du travail et d'avoir une incidence négative sur l'emploi productif. Les observations et les avertissements de nombreux secteurs de la collectivité n'ont pas été entendus. Seule a prévalu l'envie d'imposer des promesses électorales faites à la va-vite et de faire plaisir à des secteurs qui cherchent le conflit.

A tout cela s'ajoute l'annonce d'un nouveau cadre constitutionnel du travail dont le projet, rendu public ces derniers jours, a suscité des observations de tous ordres, dans la mesure où il inclut des proclamations lyriques qui en tant que telles n'ont rien à voir avec la réalité d'un monde globalisé qui a besoin de normes efficaces pour la promotion et le développement des activités économiques et la création d'emplois décents, conformément à ce que soutient le BIT et son Directeur général.

Vouloir fixer le salaire minimum national au niveau du panier de la ménagère, comme le propose le projet, non seulement est impraticable parce que deux concepts distincts sont confondus, mais cela peut susciter des revendications sociales ingérables qui affecteront la stabilité des entreprises et de l'Etat équatorien lui-même qui seront incapables d'y faire face. Il s'agit d'une proposition soi-disant de justice sociale mais qui peut devenir très dangereuse.

Nous devons vraiment exprimer notre préoccupation face à cette situation et dire que les employeurs équatoriens feront tout pour éviter des affrontements et trouver des solutions satisfaisantes pour la collectivité grâce au dialogue tripartite, qui réactivera le développement et la création d'emplois. Le moment venu nous ferons parvenir aux organes de l'OIT des informations détaillées commentées sur la réalité que traversent l'Equateur et ses institutions dans le domaine du travail.

Original anglais: M. RADUNOVIĆ (ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Monténégro)

Le Monténégro est un petit pays par son territoire, mais c'est un pays qui a de grandes ambitions et qui est déterminé à réaliser les objectifs planifiés et à respecter les obligations qu'il a contractées. De plus, il respecte les instruments et les normes de l'OIT, domaine dans lequel le Monténégro a été très

actif ces dernières années, et surtout durant la période 2003-04.

Dans ce contexte, le projet sur la réforme du marché du travail et le développement de la main-d'œuvre, qui a démarré en novembre 2006, joue un rôle important. Ce projet est financé par l'Union européenne et exécuté par l'Agence européenne pour la reconstruction. Il se terminera au mois de septembre et sa réussite est d'ores et déjà assurée.

J'ai le plaisir de mentionner ici plusieurs documents stratégiques qui ont été élaborés dans le cadre de ce projet en coopération avec les experts de l'Union européenne et les institutions pertinentes, et en consultation avec les partenaires sociaux.

Tout d'abord, je voudrais mentionner le projet de stratégie nationale pour l'emploi et le développement des ressources humaines de 2008 à 2011, dont est actuellement saisi le gouvernement et qui devrait être adopté à la fin du trimestre. Cette stratégie a été élaborée conformément aux lignes directrices de la Stratégie de Lisbonne pour l'emploi et respecte les exigences d'autres réglementations de l'Union européenne. Elle comporte trois priorités qui s'accompagnent d'objectifs précis dont la réalisation devrait nous permettre de nous conformer aux indicateurs définis d'ici 2011.

Les experts du projet CARDS nous ont aidé à élaborer la stratégie par l'apprentissage tout au long de la vie qui devrait améliorer, d'ici à 2013, l'employabilité de toutes les catégories de population, y compris celles qui ont le plus de mal à trouver un emploi, et augmenter la part de l'emploi indépendant dans l'économie.

En outre, notre Livre blanc sur le développement des ressources humaines d'ici à 2017 définit la feuille de route que le Monténégro doit suivre pour avoir une main-d'œuvre qui réponde à ses besoins de qualifications et de connaissances, et aussi qui soit compétitive sur le marché international. Une contribution significative sera apportée par la loi sur la qualification professionnelle nationale, qui sera adoptée pour la première fois au Monténégro.

L'enquête sur la population active a été améliorée et adaptée aux normes d'EUROSTAT. Les enquêtes seront réalisées chaque semaine auprès d'un échantillon de plus de 3 000 personnes, et les résultats seront publiés tous les trimestres. Nous pourrions ainsi suivre d'une manière plus fiable l'évolution du marché du travail.

Le parlement monténégrin a adopté une nouvelle loi sur l'emploi des étrangers qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi est alignée sur la législation européenne en la matière. La délivrance de permis de travail aux étrangers sera réglementée par décret, ce qui garantira la simplicité et la transparence de la procédure.

Grâce aux trois types de permis de travail qui sont prévus dans la loi, nous pourrions suivre de très près les tendances de l'emploi des étrangers, la durée de leurs engagements professionnels et d'autres aspects.

La loi sur l'emploi avait déjà été modifiée au cours de la période précédente, en ce qui concerne la rémunération notamment. Cette rémunération est augmentée à partir de 60 ans pour les hommes et à partir de 55 ans pour les femmes ayant au moins dix ans d'ancienneté, ainsi que par les personnes de 50 ans qui ont travaillé pendant trente ans.

Il y a une loi sur l'emploi des personnes handicapées, qui est encore à l'état de projet, qui régira la réadaptation professionnelle de façon à permettre à

ces personnes de trouver plus rapidement un emploi. Elle établira un système de quota pour l'emploi obligatoire et une procédure pour la création et les activités d'organisations qui prendront en charge la formation et l'emploi des handicapés les plus gravement atteints.

Il y a également des réformes en cours dans le domaine de la législation du travail; le parlement est déjà saisi d'une proposition de loi dont les dispositions s'inspirent des normes internationales en matière de relations du travail et surtout de celles des conventions ratifiées de l'OIT et de la Charte sociale européenne. Cette nouvelle loi du travail introduit dans notre législation l'interdiction de la discrimination ainsi que le traitement égal des hommes et des femmes dans l'emploi et dans le choix d'un métier. Cette loi sera appliquée conformément aux conventions ratifiées et aux recommandations de l'OIT ainsi qu'aux principales directives dans ce domaine.

La réforme de la législation du travail du Monténégro tient compte de la nécessité de renforcer le dialogue social et le tripartisme en tant qu'instruments de la démocratie ainsi que le droit au travail et la participation; elle se fonde en cela sur des résultats positifs de la Commission économique et sociale européenne, ainsi que sur la longue expérience des Etats membres de l'Union européenne.

De plus, en décembre 2007, nous avons adopté une nouvelle loi sur le règlement pacifique des conflits du travail qui introduit pour la première fois dans l'histoire du Monténégro la notion de règlement à l'amiable. Cette loi définit essentiellement la procédure à suivre pour un règlement pacifique des conflits individuels et collectifs du travail.

Bien que le Conseil social et économique ait été établi, une décision du gouvernement en 2001, qui porte amendement de sa décision de décembre 2006, a permis de réglementer pour la première fois les travaux du conseil, par le biais de la loi sur le conseil qui a été adoptée en décembre 2007. Le principal objectif du conseil est de contribuer à la création des conditions indispensables pour un dialogue social efficace et approfondi au Monténégro, aux niveaux national et local, d'améliorer la démocratie, de lutter contre l'économie souterraine, d'augmenter la compétitivité de l'économie, et son développement durable, de créer des conditions macroéconomiques stables, d'encourager le consensus des partenaires sociaux en ce qui concerne la politique économique et sociale fondamentale et, sur le long terme, de parvenir au plein développement socio-économique du pays, ainsi qu'à l'intégration du pays dans l'Union européenne.

Afin de promouvoir la coopération régionale dans l'emploi et la politique sociale, dans le cadre du processus de Bucarest, le ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale a organisé la troisième Conférence ministérielle pour l'emploi et la politique sociale dans l'Europe du Sud-Est, à Budva, les 25 et 26 octobre 2007. Les participants étaient des ministres et des vice-ministres en provenance de tous les pays de la région, y compris le Kosovo, la mission des Nations Unies au Kosovo ainsi que les plus hauts représentants de la communauté internationale.

Les réformes et les activités menées jusqu'à présent ont abouti aux résultats suivants: le PIB par personne a été de 3 443 euros en 2006, avec un taux de croissance annuel de 8,6 pour cent en 2006. La population active est de 264 000 personnes, dont

42,9 pour cent sont des femmes. Au 19 mai 2008, le taux de chômage était de 11,36 pour cent.

L'immigration en provenance des pays limitrophes, enregistrée entre le 1^{er} janvier et le 19 mai 2008, a été très importante. Vingt-deux mille deux cent quarante et une personnes de plus ont bénéficié du droit de travailleur au Monténégro, soit une augmentation de 72,18 pour cent par rapport à la même période de l'année dernière.

Le Conseil social se réunit régulièrement et envisage de modifier la loi sur la grève. Ces réunions ont contribué à améliorer la coopération entre les partenaires sociaux et à renforcer la culture de la négociation collective et du dialogue tripartite. Par ailleurs, toutes les parties prenantes – organisations d'employeurs, organisations non gouvernementales et autres – participent davantage à ce processus. Le résultat est que le Monténégro applique avec dynamisme les réformes en cours depuis plusieurs années, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'Etat de droit, et le respect des droits de l'homme et des droits des minorités, ce dont nous sommes très fiers.

Original anglais: M. WILLIAMS (gouvernement, Saint-Kitts-et-Nevis)

J'ai l'insigne honneur de m'exprimer au nom du gouvernement et de la population de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, et tout particulièrement de M. Dinyer Astaphan, ministre de la Sécurité nationale, de l'Immigration et du Travail.

Notre participation à la Conférence de cette année est non seulement un événement mémorable mais aussi historique, puisque c'est la première fois qu'une délégation tripartite de ma fédération est représentée en cette auguste assemblée. Et d'ailleurs, malgré les ressources limitées dont nous disposons, nous n'avons pas voulu renoncer à notre engagement de participer à la Conférence et je dois vous dire qu'il s'agit pour nous d'une expérience tout à fait gratifiante. Je remercie nos amis délégués des îles sœurs des Caraïbes et tous les autres délégués et Etats Membres qui nous ont chaleureusement accueillis.

J'étais cependant inquiet de constater qu'un certain nombre d'entre vous, vous ne connaissez pas encore Saint-Kitts-et-Nevis et n'ont pas eu l'opportunité de visiter mon pays.

Saint-Kitts-et-Nevis est un Etat insulaire qui comporte deux îles, avec une population d'environ 50 000 habitants pour quelques 100 miles carrés. Nous sommes un état indépendant depuis 1983, membre du Commonwealth et cette année, au mois de septembre, nous célébrerons le 25^e anniversaire de notre indépendance. Le Premier ministre, docteur Denzil Douglas, est l'un des chefs d'Etat et de gouvernement qui exerce depuis le plus longtemps dans la région Caraïbe. Nous avons également un gouverneur général qui représente Sa Majesté la Reine. Compte tenu de notre taille, cela n'est pas rien que d'avoir un taux d'alphabétisation de plus de 90 pour cent et de bénéficier d'une stabilité politique et sociale qui promet une croissance économique et un développement soutenus.

Saint-Kitts-et-Nevis ne dispose pas de grandes richesses naturelles. Notre principale ressource c'est notre population. Notre gouvernement est fermement convaincu que le succès économique de la fédération repose sur un dialogue réel avec nos partenaires sociaux sur le tripartisme, entre gouvernement, employeurs et travailleurs.

Nous souhaitons remercier vivement l'OIT pour le soutien qu'elle a apporté au cours des années à la population et à notre gouvernement; en particulier au ministère du Travail, dans ses efforts pour renforcer sa capacité en matière de relations de travail.

Je souhaite également remercier Ana Theresa Romiro et son équipe du bureau sous-régional des Caraïbes de l'OIT; pour l'assistance apportée au renforcement de nos efforts pour respecter tous nos engagements. Malgré les difficultés économiques, Saint-Kitts-et-Nevis continue de faire preuve d'une volonté politique vis à vis de son engagement en faveur du programme de travail décent qui est au cœur de l'OIT.

Saint-Kitts-et-Nevis a rejoint l'OIT en 1996, devenant ainsi le 174^e Etat Membre de l'Organisation. Depuis lors, la fédération a ratifié les huit conventions fondamentales ainsi qu'une convention prioritaire la Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Cela témoigne amplement de l'importance que nous accordons au renforcement des relations de travail au sein de la Fédération.

Le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a une connaissance approfondie de toutes les questions qui ont une incidence sur le monde du travail et sur les travailleurs. Des questions qui ont été exacerbées par les changements intervenus sur les marchés mondiaux. C'est dans ce contexte que le ministre du Travail, en collaboration avec diverses entités telles que l'OIT, l'OEA et le CARICOM, œuvre de manière active pour faire progresser l'Agenda du travail décent. Les principes du dialogue social et du partenariat ainsi que les droits des travailleurs sont considérés comme sacrosaints par le gouvernement et nous guident dans des moments difficiles que traverse le monde du travail, où le respect des droits des travailleurs et la principale priorité.

Toutefois, tout cela ne va pas sans poser de fortes difficultés. Notre pays est en effet en pleine phase de transition économique et nous luttons encore pour nous récupérer des chocs économiques causés par la fermeture de l'industrie sucrière et de ses effets sur notre économie. Après avoir été pendant plus de 300 ans le pilier de notre économie, le gouvernement, sur conseil du FMI, a été amené à fermer cette industrie en raison du fort déficit budgétaire qu'elle accusait.

Toutefois, compte tenu de l'incidence socio-économique de la fermeture de cette industrie, le gouvernement, qui craignait que plus de 1 000 personnes ne se retrouvent au chômage, a obtenu un délai supplémentaire; mais a dû, en 2005 fermer cette industrie qui employait en partie importante de la main-d'œuvre du pays.

Dès lors que l'industrie sucrière a été fermée, le gouvernement a dû trouver des solutions alternatives pour pallier aux difficultés économiques des travailleurs licenciés. Il a alors envisagé plusieurs options économiques pour le pays, notamment la mise en place d'une économie reposant sur les services des technologies de l'information, la finance et le tourisme, devenu la principale industrie de notre Fédération.

Afin de faciliter leur réintégration dans le monde du travail, le gouvernement a donc engagé plusieurs initiatives à destination des anciens employés du secteur sucrier comme, par exemple, en matière de réorientation, de formation, et de facilités d'investissements.

Des terres ont été attribuées à certaines personnes pour faire de l'élevage ou produire des fruits et des légumes. Des contacts ont également été pris avec les navires de croisière pour qu'ils achètent certains produits locaux.

D'autres personnes ont été orientées vers l'industrie du bâtiment, alors que d'autres encore ont bénéficié d'une formation pour devenir entrepreneurs, créer leur petite entreprise et, par exemple, fabriquer des produits artisanaux ou produire des confitures, des sauces ou des conserves.

Un autre groupe de personnes a trouvé du travail dans le secteur du vêtement ou de l'électronique.

Malgré ces nombreuses réalisations, il reste encore beaucoup à faire. L'unité doit être le mot d'ordre au processus en cours.

J'en viens maintenant à la question de la mondialisation.

Pour conclure, je dois rappeler que Saint-Kitts-et-Nevis est attaché au principe du développement durable. Il s'appuie sur les dispositifs mis en place de l'OIT pour promouvoir et créer du travail décent pour sa population, par le biais de la négociation tripartite entre travailleurs, employeurs et gouvernements.

Notre gouvernement s'est efforcé d'instaurer le dialogue social et de mettre en place de puissants réseaux sociaux pour aider la population à s'acheminer sur la voie difficile et encore inexploree de la transformation économique et sociale.

Nous appelons l'OIT à nous aider de toutes les façons possibles à utiliser nos ressources limitées pour renforcer les capacités des secteurs les plus vulnérables de la société et promouvoir la croissance et le développement socio-économique.

Je pense tout particulièrement à nos jeunes et à nos femmes et aux mesures prioritaires de création d'emplois et de développement des compétences prises en leur faveur par le gouvernement.

Ne perdons jamais de vue le fait que c'est l'héritage que nous laisserons à notre jeunesse qui lui permettra de bâtir son avenir.

Original anglais : M. MAIPAKAI (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

J'ai l'honneur de présenter la réponse de mon pays aux deux rapports, c'est-à-dire une réponse de soutien et d'engagement à l'OIT et à sa présence dans le monde d'aujourd'hui.

Au nom de ma délégation, du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de ses six millions d'habitants, c'est avec grand plaisir que je vous transmets le soutien de mon gouvernement pour les deux rapports très complets et très bien documentés.

L'OIT, sous la direction du Directeur général, a prouvé une fois de plus son efficacité et sa capacité à présenter des rapports qui représentent une véritable inspiration pour les gens de tous les milieux et qui dépeint la réalité du monde du travail dans les efforts pour atteindre les principes et droits fondamentaux.

Les questions soulevées dans les rapports sont de vrais défis et des tâches sur lesquelles nous avons besoin de réaliser des progrès pour notre pérennité et notre bien-être dans le monde global. Si nous pouvons nous réjouir de certains aspects de ces questions, il restera toujours de nombreux défis tant que le monde continuera de changer.

Mon pays est très satisfait du choix du sujet de cette année, celui de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Nous reconnaissons

que c'est un défi que nous, pays et mandants, devons relever et que, en répondant à ces défis indiqués dans le rapport global, en se focalisant sur ces droits-là, mon gouvernement a développé des activités pour le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, pour essayer de combler certaines des lacunes, tout en essayant de mieux mettre en œuvre la liberté d'association et le droit à la négociation collective, comme instrument important de construction de la nation, de croissance économique et de durabilité.

Mon gouvernement a ratifié la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui donnent effet à ces principes et droits fondamentaux.

Non seulement nous les avons ratifiées, mais nous avons également soutenu les mécanismes et pratiques nécessaires pour mettre en pratique ces principes et droits au travail au niveau national, grâce au programme par pays de promotion du travail décent.

L'examen actuel et la révision de la loi sur les relations professionnelles, qui engloberont d'autres textes de loi, comme la loi sur l'organisation professionnelle et la loi sur les arbitrages industriels et les prud'hommes, qui se font avec l'assistance de l'OIT et un financement du gouvernement, ont donné un élan à cet objectif de la négociation collective et de la liberté d'association.

Le réexamen prévu de la loi sur l'emploi avec l'aide du gouvernement australien nous permettra d'approfondir la modernisation de ces lois et pratiques du travail.

Je voudrais également mentionner le rapport du Président du Conseil d'administration, dont mon gouvernement se félicite et qui a mis davantage l'accent sur l'Agenda du travail décent, comme agenda officiel de l'OIT pour le changement. Etant un pays en développement, mon gouvernement s'est rendu compte que le travail décent est un élément important pour la croissance et le développement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a récemment formulé et consolidé le programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT avec l'assistance d'une mission polyvalente de l'OIT à la mi-mai 2008, qui est le principal véhicule, pour mettre en place et insérer cette question dans les politiques nationales du gouvernement.

De plus, le ministère du Travail et des Relations professionnelles relève l'invitation de l'OIT à appliquer le travail décent au niveau national, en développant une politique pour le travail décent au niveau national, qui sera inscrite dans la stratégie de développement à moyen terme de 2005 à 2010, pour que l'engagement du gouvernement devienne réalité et que l'Agenda du travail décent de l'OIT pénètre les décisions du gouvernement et l'ensemble de la société.

Nous considérons que c'est un agenda pratique, réalisable, car il souligne l'importance de l'humanité et de la société. Cette politique pour le travail décent va être utilisée pour stimuler l'emploi et réduire la pauvreté et permettre à notre pays d'avoir du travail décent et productif.

Je dois dire que, étant donné la stabilité du gouvernement, l'augmentation des investissements étrangers dans le pays et une croissance générale du pays, nous aurons certainement des cas sporadiques de tensions sur le front social ou du travail, mais c'est vraiment cela que le gouvernement voudrait

régler avec la politique pour le travail décent. Et notre engagement, c'est l'engagement du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée d'assurer que nous aurons le travail décent à terme dans le pays. Nous avons également un esprit tripartite très fort dans le pays qui permet de faire des efforts concertés.

Le programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT sera encouragé par le soutien du gouvernement national et les partenariats que nous avons forgés et il est bien accueilli par mon gouvernement.

Nous ferons le maximum avec nos moyens pour nous assurer que les objectifs généraux de l'OIT seront accomplis dans notre pays, pour notre pays, notre peuple et notre nation.

Je souhaite plein succès à cette Conférence pour le bien de l'humanité.

M. MACKOUZANGBA (*ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Insertion professionnelle des Jeunes, République centrafricaine*)

Nouvellement promu ministre en charge du Travail de la République centrafricaine, c'est avec un réel plaisir que je prends pour la première fois la parole devant cette auguste assemblée afin de renouveler l'attachement de mon pays à la vie de notre Organisation commune.

Je saisis cette opportunité pour adresser nos chaleureuses félicitations au Directeur général du BIT et à ses collaborateurs pour les efforts remarquables qu'ils déploient dans la réalisation des objectifs de l'OIT et pour l'excellence du rapport établi sur la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation.

La RCA compte parmi les pays ayant ratifié la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, toutes deux le 9 novembre 1964, et ayant inséré les dispositions de ces conventions dans ses textes législatifs et réglementaires.

Elle est aujourd'hui une jeune démocratie qui s'efforce de faire progresser le respect des droits. La tâche n'est pas facile mais la volonté politique y est. C'est l'essentiel.

A titre d'exemple, une organisation syndicale vient de voir le jour, portant ainsi le nombre de centrales reconnues à sept. Par ailleurs, il convient de noter que les partenaires sociaux sont impliqués dans tous les organes de décision de l'Etat, notamment dans la plupart des conseils d'administration des entreprises et offices publics.

Le gouvernement a reconnu la légitimité de la grève déclenchée dans le secteur public pour les arriérés de salaires et le déblocage des effets financiers des avancements dans la fonction publique. Il s'est efforcé de résoudre les problèmes qui s'y rapportent par le renforcement du dialogue social, convaincu que c'est la seule voie permettant de répondre aux nombreux défis actuels. C'est ainsi qu'un comité technique paritaire, intégrant les représentants des centrales syndicales, a été mis en place par arrêté du Premier ministre.

Le processus de renforcement du dialogue social est en train de se formaliser avec la désignation en cours des membres du Conseil national permanent du travail nouvellement créé; ce qui constituera un atout majeur pour la renégociation, dans le secteur privé, des conventions collectives et autres accords

d'établissement, actuellement en déphasage avec les réalités économiques et sociales du moment.

Je profite de l'occasion pour signaler que notre projet de nouveau Code du travail, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale pour adoption définitive, a pris en compte les observations de la Commission d'experts chargée de l'application des conventions et recommandations sur toutes les conventions ratifiées, particulièrement les conventions fondamentales.

Le gouvernement centrafricain, conformément à la Déclaration des Chefs d'Etat africains du Sommet de Ouagadougou, a arrêté un plan d'action de lutte contre la pauvreté, traduit dans son DSRP 2008-2010, qui a été approuvé par la communauté internationale au cours d'une table ronde tenue à Bruxelles en octobre 2007.

La tenue d'un forum international de l'emploi et de la formation professionnelle y figure en bonne place. Les termes de référence de ce forum ont été arrêtés de concert avec le PNUD et nous espérons que le BIT apportera son appui technique à l'organisation de cette assise décisive.

Par ailleurs, j'ai quelque satisfaction à vous faire part que l'étude nationale sur les violences liées au travail des enfants, faite en partenariat avec l'UNICEF, est achevée et n'attend que sa validation.

Pour ce qui concerne la sécurité sociale, l'organisme est en pleine restructuration et révision. Après la promulgation des deux lois portant sur le Code de la sécurité sociale et la création de la Caisse nationale de sécurité sociale, les textes d'application sont en cours d'élaboration avec la participation active des partenaires sociaux et l'implication effective de la CIPRES.

Je ne voudrais pas manquer de souligner combien notre gouvernement a accueilli très favorablement l'aide et la coopération technique du BIT, d'une part, en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail à travers le projet PAMODEC et, d'autre part, pour ce qui est du projet d'appui à la modernisation de l'administration et de l'inspection du travail (ADMITRA).

Le rapport du consultant national PAMODEC est en voie de finalisation, tandis que le groupe tripartite de travail ADMITRA a été mis en place et un plan d'action adopté depuis mars 2008.

Le gouvernement centrafricain reste très sensible et attaché au rôle de l'OIT en matière de coopération technique et à sa politique de partenariat actif pour promouvoir le travail décent. Elle est indispensable à un pays comme le mien qui, après de longues années de troubles militaro-politiques, s'efforce depuis 2003 de reconstruire son tissu économique, de rétablir la cohésion sociale, d'endiguer l'insécurité et de réduire la pauvreté.

Mais nos efforts seront vains s'ils ne sont pas soutenus par la communauté internationale. C'est pourquoi je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour lancer un vibrant appel aux différents pays ici présents en vue de renforcer l'action de l'OIT à notre endroit et de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires retenus par notre gouvernement.

Je voudrais, pour terminer, saluer et remercier le peuple suisse, plus particulièrement la population du canton de Genève, pour son accueil et son hospitalité en cette terre de rencontre pour la promotion de la justice sociale dans le monde.

Original anglais: M. AKOMEA (ministre de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi, Ghana)

Je tiens à dire que mon pays, le Ghana, a adhéré à l'OIT immédiatement après avoir accédé à l'indépendance et le Ghana a été le premier pays de l'Afrique subsaharienne à accéder à l'indépendance. Je suis donc certain que le Ghana est le plus ancien Membre de l'OIT de l'Afrique subsaharienne. Je suis heureux de relever que, au cours de cette longue période d'association avec l'OIT, le Ghana a tiré de très grands avantages de sa qualité de Membre et nous sommes reconnaissants de l'aide technique et des conseils dont mon pays a bénéficiés au cours de ces longues années d'adhésion à l'OIT.

Au cours des cinquante dernières années, depuis notre adhésion à l'OIT, le partenariat entre le gouvernement et les travailleurs au Ghana a connu des hauts et des bas. En effet, immédiatement après l'indépendance, la Confédération syndicale du Ghana a été constituée en tant que bras du gouvernement et, par conséquent, en tant qu'aile du parti politique au pouvoir à l'époque.

Lorsqu'un changement de gouvernement s'est produit au bout de dix ans, la forte politisation du congrès syndical a provoqué un retour de bâton et, avec le changement de gouvernement, la Confédération des syndicats du Ghana a effectivement été interdite. Telles étaient les relations entre la Confédération syndicale du Ghana et le gouvernement dans les premières années de l'indépendance. Je suis toutefois heureux de noter que, au cours des vingt dernières années, peu ou prou, les relations entre la main-d'œuvre et le gouvernement étaient caractérisées par les principes de la liberté d'association, de consultation, de collaboration et de coopération entre les partenaires sociaux au Ghana, en particulier entre le gouvernement et les travailleurs.

En particulier, depuis l'année 2003, nous avons inscrit les relations professionnelles dans la législation. En effet, le parlement du Ghana a codifié, en 2003, toutes les différentes lois et tous les divers décrets portant sur les relations professionnelles pour en faire une seule loi connue sous le nom de Droit du travail 2003, loi n° 651.

Cette loi fournit au pays une infrastructure solide pour gérer les relations professionnelles et nous espérons que, avec la coopération de l'OIT cette infrastructure solide, qui nous est fournie par le biais de cette législation, nous permettra d'aborder le futur et garantira l'harmonie sociale dans notre pays.

Le premier élément de cette infrastructure est ce que nous appelons le système de rémunération à axe unique.

Il s'agit avant tout d'une évaluation et d'une analyse des emplois, de l'établissement de barèmes et de leur positionnement ultérieur sur une structure unifiée, le but ultime étant d'obtenir l'égalité de salaires pour un travail de valeur égale.

Le deuxième élément de cette infrastructure a été la création d'une commission appelée Commission des rémunérations et des salaires équitables. Il s'agit d'un organe indépendant dont la tâche consiste à maintenir et à s'assurer qu'une bonne gestion des salaires, et notamment leurs ajustements, les révisions de salaires et ainsi de suite se fassent par rapport à une structure unifiée qui représente cet axe unique, pour que les relativités soient maintenues afin qu'aucune catégorie de travailleurs ne soit désavantagée en termes de gestion des salaires.

Cet axe unique deviendra opérationnel à partir de l'année prochaine, en 2009. La Commission des rémunérations et des salaires équitables, qui gèrera cet axe unique, est déjà en place.

Le troisième élément de cette infrastructure est ce que nous appelons la Commission nationale de l'emploi.

Nous reconnaissons que, en dépit de toutes les structures mises en place, des litiges et des désaccords sur la gestion des salaires peuvent encore surgir, en particulier dans les premiers temps. C'est pourquoi cette commission a été créée comme un organe indépendant pour traiter des conflits du travail qui peuvent surgir, en recourant à l'arbitrage, à l'adjudication et à la médiation, les cours de justice ne devant être saisies qu'en dernier ressort.

Le quatrième élément crucial de cette structure est le Comité national tripartite, également instauré par la législation du travail. Ce comité constitue une plate-forme pour les employeurs, les travailleurs et le gouvernement, leur permettant de délibérer sur le salaire quotidien minimum et il sert également de plate-forme pour le dialogue sur les questions de productivité, de normes, de salaires et des marchés de l'emploi concernés.

A ce stade, je voudrais dire encore quelques mots au sujet des contributions extraordinaires des partenaires tripartites.

Leur action a permis de créer l'ambiance actuelle au Ghana qui est favorable aux relations professionnelles. Je voudrais également mentionner la présence dans la salle du camarade Alex Bonni et Kofi Alzamo qui sont de fortes personnalités au sein de la Confédération ghanéenne des syndicats et également de Madame Rose Karkari Anang de l'Association des employeurs du Ghana.

Je voudrais donc dire, à cet égard, que les définitions internationales qui définissent les situations dans les différents pays devraient se faire sur la base de consultations et d'interactions internationales approfondies.

Je ne puis terminer sans exprimer à l'OIT la gratitude de mon pays pour l'énorme assistance technique dont le Ghana a bénéficié, notamment dans le cadre du programme pour la promotion du travail décent, du plan national d'action pour éliminer les pires formes du travail des enfants et du programme pour le transfert de liquidités aux populations pauvres. Tout cela a été mis en place au Ghana grâce à l'aide active de l'OIT. Nous continuerons à coopérer avec l'OIT afin d'améliorer les conditions d'emploi des travailleurs dans notre pays et favoriser le dialogue social et l'harmonie au Ghana. Longue vie à l'OIT, longue vie au partenariat tripartite et au dialogue.

Au Ghana nous reconnaissons que la question du travail des enfants préoccupe énormément l'OIT. De fait, l'OIT s'est engagée dans notre pays dans le cadre d'un programme national pour l'élimination du travail des enfants. Nous progressons dans ce sens au plan national et nous en sommes reconnaissants à l'OIT. Une question ayant trait au travail des enfants intéresse tout particulièrement le Ghana; il s'agit de leur travail dans le secteur de la production de cacao.

Nous connaissons tous les efforts pionniers déployés aux Etats-Unis par le sénateur Harkin et le membre du Congrès Engel qui ont été les fers de lance de la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao. Même si leur étude n'a pas porté sur le Ghana, étant donné que le cacao y est une

culture très importante, le pays a eu à cœur de mettre en place des normes de travail et des conditions acceptables dans ce secteur. C'est pourquoi nous avons fait venir ces deux législateurs des Etats-Unis, nous leur avons fait visiter des fermes de production de cacao pour qu'ils puissent se faire une idée eux-mêmes des conditions de travail. Nous sommes heureux de relever que le Ghana est sur la bonne voie pour éliminer et éviter les pires formes de travail des enfants dans le secteur du cacao.

La question du travail des enfants dans le secteur du cacao soulève une autre question intéressante le Ghana, il s'agit de la question des définitions. Les définitions peuvent parfois être problématiques, surtout lorsqu'elles sont formulées dans des pays occidentaux sans tenir dûment compte des conditions socio-économiques qui règnent dans d'autres régions du monde. Dans beaucoup de pays, il serait tout à fait normal pour des enfants de nettoyer leur salle de classe à la fin du mois, mais au regard d'une autre définition, cela peut être considéré comme une forme de travail des enfants. Or, étant donné la situation dans ces pays, cela pourrait être considéré comme une manière de responsabiliser les enfants.

Original anglais: M. RAHMAN (employeur, Bangladesh)

D'emblée, au nom de la Fédération des employeurs du Bangladesh, j'exprime ma profonde reconnaissance et mes remerciements sincères au Directeur général pour ses rapports si clairs, notamment sur l'Agenda du travail décent, identifiant les défis stratégiques qui nous attendent.

Le rapport couvre des questions importantes et stratégiques portant sur la coopération internationale pour le travail décent, les programmes par pays de promotion du travail décent, les développements régionaux, la nécessité d'améliorer encore la cohérence politique ainsi que les objectifs stratégiques, l'inégalité et les crises financières. Le rapport constitue un programme complet de développement social.

C'est un plaisir pour moi que de pouvoir informer cette assemblée que le Bangladesh a été l'un des huit premiers pays à avoir participé au programme pilote de travail décent.

Les questions essentielles du programme pilote national, qui ont été identifiées après plusieurs cycles de consultations parmi les partenaires sociaux et l'OIT, étaient la mondialisation et le travail décent. La préoccupation était de savoir comment la mondialisation pouvait être mieux gérée et maîtrisée par le Bangladesh, de même que par les autres pays les moins avancés, de façon à retirer un profit maximum de ses avantages, à promouvoir le travail décent et à minimiser les coûts sociaux et économiques.

L'économie du Bangladesh a connu une croissance rapide au cours des années quatre-vingt-dix, au moment où le pays s'est lancé dans une politique de libéralisation de ses marchés et est devenu de plus en plus intégré dans l'économie mondiale. Les réformes politiques nationales et les programmes de développement lancés au cours de la dernière décennie, avec le secteur privé à leur tête, ont permis à l'économie du Bangladesh de s'engager davantage dans l'économie mondiale, ce qui a amené croissance et création d'emplois.

Ce développement remarquable est illustré au mieux par la croissance extraordinaire de l'industrie du vêtement tournée vers l'exportation. Cependant,

la mondialisation apporte également avec elle des incertitudes, des risques et une vulnérabilité face aux chocs extérieurs, auxquels les pays les moins avancés, comme le Bangladesh, ne sont pas encore capables de résister.

La mondialisation couplée à la libéralisation économique a contribué à des inégalités sociales et territoriales croissantes dans bien des pays, résultant en exclusion sociale dans bien des cas. Les incertitudes causées par différents facteurs internes et externes ont poussé les pays les moins avancés dans des crises plus profondes. L'absence de prévisions concernant la crise alimentaire mondiale et les prix record du pétrole ont simultanément poussé les PMA dans une situation critique. Cela a non seulement accru le coût de la vie, mais également touché de façon négative la compétitivité sur le marché mondial.

Les pays les moins avancés, qui ont des capacités moindres, doivent être aidés avec des mécanismes de recherche et d'évaluation suffisants pour qu'ils puissent évaluer correctement les défis futurs de façon à ce qu'ils puissent se préparer et s'adapter à l'économie mondiale.

L'impact du réchauffement de la planète et le changement climatique mettent déjà au défi les aspirations de développement de bien des pays en développement. Le Bangladesh est l'un des pays les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs du changement climatique. Le réchauffement climatique rapide causé par une industrialisation non planifiée, surtout par les pays développés, a provoqué des changements fondamentaux dans notre environnement. Au Bangladesh, l'élévation du niveau de la mer au cours des décennies à venir poussera plus de 25 millions de personnes à devenir des réfugiés de l'environnement. Nous prions instamment l'OIT et la communauté internationale de s'occuper de cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite pour que nous ne soyons plus cet Etat vulnérable face au changement climatique mais un Etat résilient.

Autre question très importante, celle de la libre circulation des travailleurs temporaires par delà les frontières. L'envoi d'argent des travailleurs joue un rôle important dans beaucoup des pays les moins avancés. Nous demandons un soutien fort de la part de l'OIT et d'autres gouvernements, surtout des pays développés, pour que l'on se penche sur cette question au cours des négociations de l'OMC sur le commerce des services dans un proche avenir.

Original espagnol: M. LOLI VENTOCILLA (travailleur, Pérou)

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom de la Confédération générale des travailleurs, le Pérou, les délégués ici présents et pour me féliciter de la décision prise par l'OIT d'inscrire à l'ordre du jour de la 97^e session de la Conférence la promotion de l'emploi rural, les aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement, et le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation.

Il convient ici d'examiner le rapport du Directeur général et notamment les progrès du programme de travail décent qui est axé sur le respect des droits fondamentaux du travail, et plus particulièrement le droit d'association, le droit de liberté syndicale et le droit de négociation collective. Dans le contexte de la mondialisation et des grandes inégalités, il n'y a

pas de droit plus universel que la liberté syndicale pour garantir aux travailleurs sans distinction de race, de sexe, de culture, de condition économique ou de religion, la liberté de s'associer, de négocier collectivement et de progresser.

Aujourd'hui, toutefois, de nombreuses menaces pèsent sur le respect des droits fondamentaux du travail et plus particulièrement la liberté syndicale, en raison du ralentissement économique mondial et de la récession. La stabilité et le progrès des droits du travail sont mis en péril en raison de la crise financière internationale qui vient des Etats-Unis, laquelle pourrait durer plus de trois ans et créer des conditions propices à la destruction du travail décent.

Mais ce n'est pas là la seule menace. Le renchérissement brutal des prix des carburants et des denrées alimentaires ont entraîné une détérioration rapide des revenus réels, dont souffrent les économies plus dépendantes comme la nôtre, ce qui aggrave encore les inégalités et donne lieu à une augmentation du nombre de pauvres, d'où un accroissement des conflits sociaux et du travail, comme nous on le constate déjà beaucoup de villes de la province du Pérou, où des grèves ont paralysé des régions. Une grève nationale est prévue pour le 9 juillet.

Les réponses budgétaires pour contrecarrer ce ralentissement, accentué par la hausse des prix alimentaires, ne profiteront pas à tous les travailleurs, ce qui détériorera encore la situation de l'économie péruvienne. Les effets de cette détérioration se font sentir dans l'emploi rural, dans l'industrie nationale, dans les petites et microentreprises et parmi les travailleurs indépendants. Ces derniers, en raison de la perte de compétitivité de l'augmentation des importations, du taux de change défavorable et de la réduction des revenus réels pâtissent déjà de l'absence de l'Etat.

Au Pérou, l'Etat n'assure pas véritablement la redistribution des richesses. De nombreux secteurs progressistes affirment que le capitalisme est sauvage, ils ont raison. Alors que certaines entreprises font des bénéfices énormes, de nombreux Péruviens travaillent beaucoup pour des salaires misérables et jouissent de peu de droits au travail, principalement dans le textile, dans le secteur minier et dans l'agroalimentaire. L'Etat n'agit pas de façon concertée pour faire face aux déséquilibres socio-économiques.

Pour le ministère de l'Economie et des Finances, seule l'action du marché et une croissance macro-économique soutenue pourront résoudre les graves problèmes qui se posent dans plusieurs secteurs. Il envisage l'éventuelle adoption de politiques fiscales uniquement lorsqu'il s'agit d'assouplir les conditions qui s'appliquent aux investissements étrangers et aux multinationales.

Les idées en faveur de la libéralisation du marché et de la privatisation des infrastructures et les services publics, qui sont encore en vogue dans notre pays en tant qu'approche permettant de garantir le succès du modèle néolibéral, ont été abandonnées dans les principaux centres internationaux, leur échec étant devenu manifeste en ce qui concerne les pays en développement.

Les accords adoptés lors du Sommet des Présidents de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, contenus dans la Déclaration de Lima, ont donné rang de nécessité absolue à la recherche de solutions pour faire face aux inégalités et pour éliminer la pauvreté, conformément aux objec-

tifs du Millénaire. En effet, nos économies néolibérales ne sont pas en mesure de régler ce genre de problèmes, malgré la situation macroéconomique favorable de nos pays.

L'élaboration de mécanismes sociaux pour parvenir à un consensus au sujet de politiques permettant de corriger les graves déséquilibres économiques et sociaux, exacerbés par les effets du ralentissement économique dans nos pays et le renchérissement des prix des denrées alimentaires, doit être une nouvelle stratégie qui doit être mise en œuvre de toute urgence de façon à élaborer des accords-cadres axés sur la croissance et la création d'emplois décents.

Seule une action concertée permettant d'accélérer la redistribution permettra la mise en place de politiques durables, viables et efficaces pour lutter contre les inégalités et l'exclusion dans nos pays.

Notre engagement en faveur du dialogue social est ferme, est constant, à condition qu'il nous permette d'intervenir dans l'élaboration de politiques publiques en faveur des secteurs les plus vulnérables. C'est ainsi dans le cadre de la discussion que nous allons mener maintenant que nous pourrions promouvoir le travail décent dans le monde entier.

Soyez certains que grâce aux efforts de tous les délégués, nous parviendrons aux objectifs que nous nous sommes fixés pour nos pays.

M. SALIM (*travailleur, Comores*)

Il est peut-être tôt de faire une évaluation exhaustive de la situation du travail des travailleurs aux Comores après le renouement des Comores avec la Conférence internationale du Travail il y a douze mois. Toutefois, le Bureau international du Travail, durant cette courte période, a diligencé plus de dix missions du BIT qui ont séjourné aux Comores pour appuyer les mandants de l'OIT à travers des formations, l'assistance technique en matière d'élaboration des politiques de l'emploi et de la protection sociale, et du programme par pays de promotion du travail décent.

Nous restons convaincus que les Comores seront accompagnées davantage pour rattraper leur retard accumulé depuis plus de quatorze ans.

Les Comores ont connu la période la plus triste de leur histoire, causée par le phénomène du séparatisme déclenché depuis juillet 1997 et qui a affecté l'économie du pays, ainsi que le fonctionnement régulier des institutions de la République, et ce sont les travailleurs et les travailleuses qui ont payé le plus lourd tribut après les conséquences des programmes d'ajustement structurel montés de toutes pièces par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

A l'heure où je m'adresse à vous, les travailleurs et travailleuses des Comores connaissent une misère criante, causée par la cherté de la vie, la flambée des prix des denrées de première nécessité, et a plongé les travailleurs et travailleuses dans une situation difficile, déjà précaire. Car, à l'instant, les fonctionnaires accusent plus de vingt-cinq mois d'arriérés de salaire, allant de 1995 au 31 décembre 2001. Dans le secteur privé, c'est une autre paire de manches, car la plupart des travailleurs des différents secteurs ne connaissent pas un contrat de travail en bonne et due forme; jusqu'alors, il n'existe pas un SMIG dans notre pays.

Le clientélisme et le favoritisme prédominent au niveau des embauches malgré l'existence des textes législatifs en la matière, notamment du Code de travail et du Statut général des fonctionnaires.

L'année dernière, le camarade secrétaire général a fait part à cette assemblée de la situation des 408 dockers licenciés au port de Moroni et le renvoi de plus de 300 enseignants par le gouvernement de l'île d'Anjouan. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous annoncer la réintégration de tous les enseignants dans leurs postes respectifs par les autorités intérimaires, après le rétablissement de l'ordre constitutionnel à Anjouan par l'armée nationale et celle de l'Union africaine.

Le 14 mai 2008, la Cour d'appel de Moroni a rendu un jugement en faveur des 408 dockers licenciés au port de Moroni. C'est une victoire, certes, mais dans le cas précis, il y a un chemin à parcourir car la CTC, la Confédération des travailleurs des Comores, a gagné plusieurs procès en justice, mais voilà plus de cinq ans que les décisions ne sont pas mises en application. Donc vous avez compris ce qu'il en est de la justice dans mon pays en matière de travail.

En dépit de la vigilance des institutions judiciaires, des employeurs continuent à faire la loi de la jungle en limogeant à tour de bras les travailleurs et/ou en bafouant les règles de travail, notamment en matière de chômage technique.

La participation de la Confédération des travailleurs des Comores à l'élaboration des politiques nationales de l'emploi, de la protection sociale et du PPTD témoigne de la volonté du gouvernement de rompre avec les pratiques archaïques que les Comores ont souvent connues, et nous l'encourageons à formaliser le dialogue social en le structurant comme le prévoient les textes précités. Nous demandons, en outre, que les autorités comoriennes ratifient la convention n° 97 de l'OIT pour garantir les travailleurs migrants de notre pays, qui quittent les Comores pour aller travailler dans d'autres pays sans la moindre existence de procédures légales.

Dans cet ordre d'idée, de jeunes travailleurs comoriens connaissent une maltraitance à Maurice, par des entrepreneurs mauriciens, avec la complicité d'un réseau comorien, et ce phénomène a débuté depuis le mois d'octobre 2007. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux autorités comoriennes et mauriciennes de faire toute la lumière à ce sujet. En effet, de sources concordantes, il s'effectue, à l'aube du troisième Millénaire, un esclavage d'hommes dans des exploitations agricoles et dans le secteur du bâtiment à Maurice. Ses victimes sont d'abord escroquées d'environ 1 000 euros par personne à travers un emploi décent à Maurice et, une fois arrivés sur place, ces hommes sont dépossédés de leur passeport, interdits de communication avec l'extérieur et regroupés dans des hangars dépourvus de toute condition d'hygiène et on les oblige à travailler plus de dix-sept heures par jour avec un salaire dérisoire de 120 euros par mois.

Nous vous promettons la collaboration effective de notre organisation pour démanteler et punir les auteurs de ce trafic humain. A cet égard, nous sollicitons le concours du Bureau international du Travail et de la communauté syndicale pour venir à bout de ce trafic humain.

Depuis janvier 2008, la Confédération des travailleurs des Comores est devenue membre à part entière de la Confédération syndicale internationale et nous osons espérer que notre organisation sera accompagnée, pour sa mise à niveau, pour avoir les capacités nécessaires pouvant défendre les travailleurs comoriens face aux enjeux du moment.

Les travailleurs des îles du sud-ouest de l'Océan indien, avec l'appui du Bureau international du Travail, ont créé une structure syndicale regroupant les centrales syndicales des pays de la zone dénommée la Commission syndicale des travailleurs de l'Océan indien (CSTOI), pendant un séminaire syndical de la sous-région qui a eu lieu en mars 2008 à Moroni, Comores. Ce nouveau-né mérite protection et accompagnement, lui permettant de bien évoluer dans le contexte actuel de regroupements régionaux et sous-régionaux.

Je profite de cette occasion pour lancer un appel pressant à tous les participants d'accorder une attention particulière à cette nouvelle structure de l'Océan indien en lui apportant appui et conseils.

Face aux enjeux de la mondialisation, dont les conséquences, dans les pays en développement, sont préoccupantes en matière de garantie d'emploi, de sécurité sociale et de cherté de la vie, une recommandation doit être établie pour permettre aux structures des Nations Unies d'appuyer la nécessité d'une généralisation du travail décent, seule mesure capable d'endiguer la pauvreté et la paix civile dans nos différents pays. Ces dispositions permettraient d'améliorer les conditions de vie et de travail des actifs de nos différents pays.

Original anglais: M. VERSTRAETEN (représentant, Social Alert)

Je m'exprime ici au nom de deux organisations: *Social alert*, qui préconise la solidarité au niveau mondial et *L'internationale des jeunes travailleurs chrétiens*.

Au nom de ces deux organisations, je voudrais tout d'abord vous remercier de me donner la possibilité de m'exprimer à la pleine lueur de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également dire toute ma reconnaissance au Directeur général pour ces rapports extrêmement intéressants qu'il a soumis à cette session de la Conférence. Le rapport I(C) *Le travail décent: défis stratégiques à venir* a vraiment retenu toute notre attention. Nous qui agissons au sein de la société civile, nous sommes persuadés de l'utilité de l'Agenda du travail décent de l'OIT qui doit se concrétiser dans les faits. Et pourquoi? Parce que cet agenda a un potentiel considérable, qui ne doit pas trouver son expression uniquement dans les chiffres, dans les statistiques – par exemple, en augmentant le nombre de personnes qui échappent à la pauvreté et qui gagnent un peu plus de un ou deux dollars par jour, ou en réduisant le nombre de ceux qui travaillent dans l'économie informelle, sans protection sociale ou juridique. Non, ce qui est important dans cet agenda, c'est le potentiel qu'il recèle pour répondre aux aspirations de tous les hommes et femmes au travail.

Nous sommes heureux de constater que cet agenda a recueilli un large soutien, a été adopté au niveau mondial par un certain nombre d'institutions des Nations Unies, telles que l'ECOSOC en juillet 2007, et approuvé également au niveau régional. Nous pourrions avoir à l'esprit une déclaration importante de l'Union africaine en 2004 et des résolutions relatives au travail décent adoptées en 2006, mais il ne suffit pas d'approuver.

Mais ici, il ne suffit pas de souscrire. Je suis ici devant vous pour appeler à l'action. Nous vous appelons tous, mandants de l'OIT, à traduire cet engagement dans les faits, dans des actions concrètes.

Cet appel à l'action n'est pas seulement quelque chose que nous préconisons. C'est un document évolutif qui a été adopté et publié par la Campagne internationale «un travail décent pour une vie décente», menée par la Confédération syndicale internationale, par nos amis de Solidaridad, par la Confédération européenne des syndicats, par le Global Progressive Forum et par Social Alert, que je représente ici.

Ce document, qui est évolutif et vivant, a été lancé à Lisbonne l'année dernière, lors d'un forum de suivi sur le travail décent pour une mondialisation équitable. Il comprend sept exigences à l'intention des mandants de l'OIT et, surtout, des gouvernements.

Très rapidement, je vais vous dire de quoi il s'agit. Nous demandons aux mandants d'agir sur tout dans le domaine du travail décent. Il s'agit de créer des emplois stables et de qualité pour tous, pour les femmes, pour les jeunes, pour les migrants et pour tous les actifs de l'économie informelle en veillant à ce que chacun ait le droit de travailler dans des conditions acceptables et le droit à un revenu qui corresponde aux besoins fondamentaux. Il faut aussi que les individus puissent développer leur potentiel et, pour cela, il faut que les gouvernements garantissent une éducation et une formation gratuites pour tous. L'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie sont les clés de la productivité et assurent le développement de la personne.

Deuxièmement, il y a les droits. Nous vous demandons de ratifier et de mettre en œuvre les normes internationales du travail et d'établir des mécanismes de suivi pour que le travail décent pour tous soit une réalité. Toutes les organisations internationales, les gouvernements et les entreprises doivent s'engager à respecter ces droits.

Troisièmement, la protection sociale: renforcer et élargir la couverture sociale en permettant un accès aux soins de santé, aux retraites, aux allocations chômage et à la protection de la maternité pour tous. Une telle couverture est possible, même dans les pays pauvres, comme l'OIT le démontre. Par conséquent, les gouvernements doivent consacrer une partie considérable de leur PIB pour élargir la protection sociale. Nous les prions de se baser sur les initiatives qui ont été prises par les différents acteurs de l'économie et de tenter d'institutionnaliser ces initiatives.

Quatrième et cinquième domaines: le commerce et la dette. Les politiques économiques, les accords commerciaux, les politiques en matière de dettes, doivent être revus et adaptés afin d'assurer la cohérence par rapport à l'Agenda du travail décent. En effet, à quoi cela sert-il de souscrire à celui-ci lorsque les accords commerciaux et la politique en matière de dettes ne reflètent pas le point de vue des organisations des travailleurs et des autres acteurs de la société civile et n'intègrent pas les normes fondamentales du travail et ne se soucient pas de leur impact sur les catégories les plus vulnérables de la société?

Le sixième domaine: la cohérence de la politique en matière d'aide est aussi importante que par rapport au commerce et à la dette. L'impact de l'Aide officielle au développement serait beaucoup plus important s'il y avait davantage de cohérence entre les différentes politiques; les gouvernements ont un rôle primordial à jouer. Ils doivent accroître leur

assistance au développement pour atteindre au moins 0,7 pour cent de leur PIB.

Septièmement enfin, la migration: les travailleurs migrants ne doivent pas être exploités. Ils doivent avoir les mêmes droits que les autres travailleurs. Il est nécessaire de ratifier et d'appliquer les conventions pertinentes de l'OIT et la Convention de 1990 des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Les gouvernements doivent également lutter contre la traite des êtres humains, conformément au Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

Nous avons lancé ce document en octobre 2007 à Lisbonne, à l'occasion du forum de l'OIT sur le

travail décent au service d'une mondialisation équitable, en présence du Directeur général. Il nous a dit, à cette occasion, qu'un mouvement mondial pour le travail décent était en gestation. Aujourd'hui, nous comptons sur vous pour vous joindre à ce mouvement, pour vous joindre à nous et donner vie à ce mouvement, et faire du travail décent pour une vie décente une réalité pour tous dans les domaines que nous venons de citer.

Cet appel est votre entrée pour cette manifestation qui a pour objectif le travail décent.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je déclare cette séance levée.

(La séance est levée à 20 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Sixième séance:

Admission de Tuvalu en qualité de Membre de l'OIT	1
Allocution du Président de la Conférence	1
Présentation des rapports du Directeur général	1
<i>Orateur:</i> Le Secrétaire général de la Conférence	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion	5
<i>Orateurs:</i> M. Funes de Rioja, M. Trotman, M. Alsalim, M ^{me} Abdel Hady, M. Plaskitt, M. Luquinda, M. Chung, M. Lozano Alarcón, M. Venkataramini, M. Al-Dosari, M. Foulkes M. Jahromi, M ^{me} Sundnes, M. Ito, M. Sulka	

Septième séance:

Vote par appel nominal sur les résolutions concernant les arriérés de contributions des Comores, de la République centrafricaine, de l'Iraq et des Iles Salomon	19
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	19
<i>Orateurs:</i> M. Iqbal, M ^{me} Marek, M ^{me} Ramsamy, M ^{me} Denisova, M. Anderson, M ^{me} Knuppert, M. Lupi, M. Çelik, M ^{me} Chao, M ^{me} Kosor, M. Martinez, M ^{me} Taipo, M. Steyne, M. Rahimov, M. Mallard, M. Safonov, M. Benevides Gadelha, M. Shmakov, M. Andrade, M. Tateisi, M. Pasco Cosmópolis, M. El-Azaly, M. Mleczko, M. Abdella, M. Bonomi, M. Monteiro, M. Hristov, M. Munyes, M. Charles, M. Hayat, M. Luqman, M. Silva Santos, M. Hasmukhlal Gaurishanker, M. Nakajima, M. Kozik, M. Erdenebulgan, M. Al-Shikh Radhi, M. Atwoli, M. Lekhak, M ^{me} Del Rio, M. Berthe, M. Redfern, M ^{me} Vera Velez, M. Radunovic, M. Williams, M. Maipakai, M. Mackouzangba, M. Akomea, M. Rahman, M. Loli Ventocilla, M. Salim, M. Verstraeten	